

PERSPECTIVES

Perspectives économiques 2020-2025

Juin 2020



**Bureau
fédéral du Plan**

Analyses et prévisions économiques

Contributions

Cette publication a été réalisée par les membres de la Direction générale du BFP :

Coordination générale assurée par Igor Lebrun, Delphine Bassilière, Michel Saintrain et Filip Vanhorebeek.

Ont contribué : Ingrid Bracke, Bart De Ketelbutter, Frédérique Denil, Greet De Vil, Ludovic Dobbelaere, Nicole Fasquelle, Vincent Frogneux, Joanna Geerts, Gina Gentil, Koen Hendrickx, Laurence Laloy, Hendrik Nevejan, Bertrand Scholtus, Peter Stockman, Patrick Van Brusselen, Marie Vandresse, Peter Willemé.

Traduction : Christelle Castelain, Ben Dragon et Patricia Van Brussel.

Cellule informatique : Geert Bryon, Adinda De Saeger et Dominique Van Der Wal.

Bureau fédéral du Plan

Rue Belliard 14-18, 1040 Bruxelles

tél. : +32-2-5077311

e-mail : contact@plan.be

<https://www.plan.be>

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable : Philippe Donnay - Dépôt légal : D/2020/7433/11

Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Évolutions macroéconomiques.....	2
2.1. Hypothèses	2
2.2. Résultats	3
3. Marché du travail	13
3.1. Coût du travail	13
3.2. Emploi et chômage	16
4. Finances publiques	22
4.1. Hypothèses	22
4.2. Résultats	25
5. Annexes.....	37
5.1. Annexe statistique	37
5.2. Définition des branches d'activité du modèle Hermes	63

Liste des tableaux

Tableau 1	Mesures de soutien avec effet sur le solde de financement	22
Tableau 2	Mesures de soutien avec effet sur le solde de financement - détail des communautés et régions	23
Tableau 3	Compte des administrations publiques	26
Tableau 4	Revenu primaire brut et revenu disponible brut en 2020	26
Tableau 5	Comparaison avec les Perspectives économiques de mars 2020 : solde de financement, perte de PIB et semi-élasticité budgétaire apparente	27
Tableau 6	Solde de financement de l'entité I et de l'entité II et comparaison avec les Perspectives économiques de mars 2020.....	29
Tableau 7	Compte du pouvoir fédéral.....	30
Tableau 8	Compte des administrations de sécurité sociale.....	31
Tableau 9	Compte des communautés et régions	32
Tableau 10	Compte de la Communauté flamande	33
Tableau 11	Compte de la Communauté française	34
Tableau 12	Compte de la Région wallonne	35

Tableau 13	Compte consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune.....	36
Tableau 14	Compte des pouvoirs locaux	36

Liste des graphiques

Graphique 1	Croissance économique dans le monde et la zone euro	3
Graphique 2	Évolution des exportations et de l'indicateur de marchés potentiels d'exportation.....	5
Graphique 3	Consommation, revenu disponible et taux d'épargne des particuliers	6
Graphique 4	Évolution des investissements des entreprises et de leur taux de rentabilité	7
Graphique 5	Valeur ajoutée brute en volume par branche d'activité	11
Graphique 6	Population active occupée et taux d'emploi	19
Graphique 7	Chômage et taux de chômage (définition BFP)	21
Graphique 8	Solde de financement, solde primaire et charges d'intérêts	27
Graphique 9	Dettes publiques et décomposition de sa variation en 2008-2009 et 2020-2021.....	28

Liste des encadrés

Encadré 1	Méthode suivie afin d'estimer les valeurs ajoutées brutes par branche d'activité au cours de la période 2020-2022	11
Encadré 2	Hypothèses relatives au coût du travail.....	15
Encadré 3	Hypothèses relatives à l'emploi public.....	18
Encadré 4	Hypothèses sur la démographie et l'offre de travail	20

1. Introduction

Ce rapport synthétise les résultats de la version de juin des « Perspectives économiques 2020-2025 ». Une version provisoire de ces perspectives a été publiée en mars par le Bureau fédéral du Plan. Ces perspectives ne tenaient pas compte des mesures qui ont été prises après le 11 mars en Belgique et dans de nombreux autres pays européens pour combattre la pandémie de coronavirus et soutenir l'activité économique. Les résultats de cette version de juin sont donc très différents de ceux de mars.

En ce qui concerne 2020 et 2021, les présentes perspectives correspondent dans une large mesure aux chiffres qui ont été publiés le 5 juin dans le cadre du Budget économique. Les estimations de ces deux années ont cependant continué à être mises à jour sur la base de nouvelles informations et observations. Seules les mesures gouvernementales dont les modalités d'application étaient connues avec suffisamment de précision au 10 juin ont été prises en compte. Ces perspectives à moyen terme n'anticipent dès lors pas les éventuelles mesures de relance supplémentaires ou mesures d'économie que les gouvernements sont susceptibles de prendre.

Tant de par son origine non économique que de par son ampleur, la récession que nous traversons actuellement est inédite en temps de paix. Ce caractère inédit est encore renforcé par le fait que cette récession est le résultat tant d'un choc d'offre négatif que d'un choc de demande négatif. Pour toutes ces raisons, le choc qui frappe notre économie met à mal les mécanismes et élasticités des modèles économétriques habituellement utilisés et complique considérablement l'exercice d'élaboration de perspectives économiques.

Dans ce contexte, les chiffres qui ressortent du présent exercice de projection sont largement tributaires d'une série d'hypothèses, au premier rang desquelles figurent celles relatives à l'ampleur et à la durée de la crise sanitaire. Dans ce scénario, nous tablons sur un redémarrage de l'activité économique en Belgique et à l'étranger. Ceci implique de facto que de nouvelles mesures de confinement peuvent être évitées grâce à la détection rapide d'éventuels nouveaux foyers de contamination.

D'autres hypothèses, relatives à l'environnement international, et, dans le cadre belge, au contexte macroéconomique, au marché du travail et aux finances publiques, ont également dû être posées. Au vu de leur caractère déterminant, elles sont détaillées dans les différents chapitres. Le chapitre 2 décrit le contexte international et les perspectives pour l'économie et l'inflation belge. Les résultats pour le marché du travail sont exposés au chapitre 3. Enfin, le chapitre 4 donne un aperçu des résultats de finances publiques.

2. Évolutions macroéconomiques

2.1. Hypothèses

Environnement international

Le commerce mondial pertinent pour la Belgique est calculé à partir de la croissance moyenne pondérée des importations des partenaires commerciaux de la Belgique. En ce qui concerne les années 2020-2022, les perspectives de croissance économique des partenaires commerciaux de la Belgique sont largement basées sur les prévisions de printemps de la Commission européenne (CE)¹. Cette publication reprenait, exceptionnellement, plusieurs scénarios parmi lesquels le scénario central qui supposait une période de confinement d'une durée de six semaines et un scénario plus pessimiste dans lequel le confinement durait dix semaines². Compte tenu de la situation de début juin, nous avons opté pour un scénario qui se situe à mi-chemin entre ces deux scénarios de la CE. Pour la période 2023-2025, et en l'absence d'un nouveau scénario de moyen terme publié par le Fonds monétaire international (FMI) en avril 2020, notre scénario est en grande partie basé sur les perspectives de moyen terme publiées par le FMI en octobre 2019³.

Les hypothèses relatives aux cours du pétrole, taux de change et taux d'intérêt belges et étrangers en 2020 et 2021 s'appuient sur les cotations sur les marchés à terme de la fin mai. À partir de 2022, des hypothèses techniques sont posées. Le prix du Brent évolue conformément au scénario de référence de la CE élaboré dans le cadre des perspectives énergétiques à l'horizon 2050⁴. Les taux de change nominaux se stabilisent à leur niveau de 2021. Enfin, l'on suppose une normalisation très progressive de la politique monétaire dans un contexte de hausse des prix internationaux, entraînant une remontée graduelle des taux d'intérêt de court et long terme.

Contexte macroéconomique belge

Le scénario pour l'activité économique se dessine de la manière suivante :

- Au *premier trimestre de 2020*, un important recul de l'activité a été enregistré, reflétant les mesures de confinement instaurées à partir de la mi-mars, soit durant les deux dernières semaines du premier trimestre de 2020. Ce recul n'est toutefois sans commune mesure avec celui enduré au *deuxième trimestre*, ce trimestre concentrant en effet cinq semaines de confinement et toutes les phases – très progressives – du déconfinement entamé le 8 mai. De plus, la situation connue en ce début juin (alors que la troisième phase du déconfinement est lancée) laisse apparaître un redémarrage initial assez lent de l'activité, principalement en raison de la faiblesse de la demande ;
- Le mouvement de rattrapage s'opère principalement au *troisième trimestre* de 2020. Les mesures de déconfinement et les importantes mesures de soutien – prises par les autorités publiques belges et

¹ Commission européenne, 2020, « European Economic Forecast Spring 2020 », Institutional Paper 125, mai.

² Il s'agit plus précisément du scénario intitulé « Longer lasting ». Notons que nous n'avons pas fait usage du troisième scénario (« Second wave ») présenté par la Commission européenne.

³ Fonds monétaire international, 2019, « World Economic Outlook: Global Manufacturing Downturn, Rising Trade Barriers », Octobre.

⁴ <https://ec.europa.eu/energy/en/news/reference-scenario-energy>.

étrangères – devraient favoriser une forte reprise de l’activité économique. Par la suite, la croissance trimestrielle resterait dynamique mais se normaliserait progressivement. Cette normalisation serait finalisée à la *mi-2022*. À cet horizon, la perte d’activité économique du secteur privé belge, par rapport à un scénario sans pandémie, atteindrait 4 %. Cette hypothèse repose entre autres sur l’idée que la crise aura pour conséquence d’accélérer la destruction de capital physique par le biais de faillites supplémentaires et de capital humain par l’augmentation de la durée moyenne du chômage.

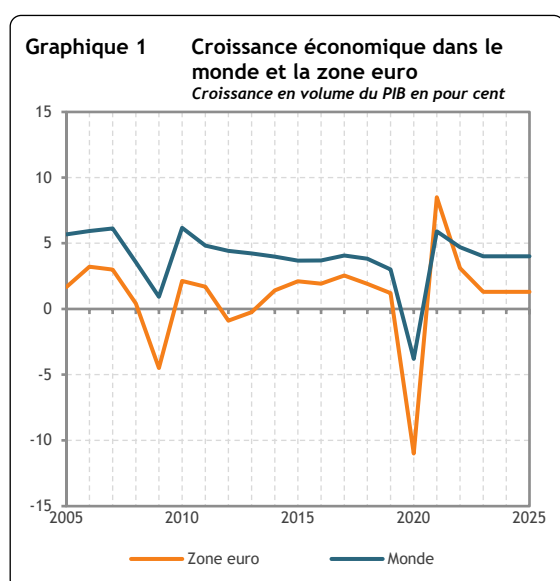
- Au cours de la *période 2023-2025*, l’on suppose un retour à des taux de croissance de l’activité économique conformes aux tendances observées par le passé.

Afin d’élaborer le scénario – agrégé et par branche d’activité – décrit ci-dessus, les sources d’information suivantes ont été mobilisées pour le court terme :

- Les agrégats des comptes nationaux pour le premier trimestre de 2020 ;
- Les résultats des vagues d’enquêtes de l’Economic Risk Management Group (ERMG). Depuis la fin mars, dans le cadre d’une initiative coordonnée par la BNB et la FEB, plusieurs fédérations d’entreprises et d’indépendants ont réalisé, de manière régulière, des enquêtes auprès de leurs membres avec « l’objectif d’évaluer l’incidence de la crise du coronavirus sur l’activité économique en Belgique ainsi que sur la santé financière et les décisions des entreprises belges ». Les présentes perspectives ont tenu compte des huit premières vagues d’enquête, la dernière enquête prise en compte étant celle relative à la dernière semaine de mai⁵.
- Divers indicateurs hebdomadaires et mensuels et diverses informations publiées dans la presse.

2.2. Résultats

Un choc exceptionnellement négatif pour l’économie mondiale



L’économie mondiale est en proie à une récession historique suite à la pandémie de coronavirus et aux mesures prises pour la combattre. La récession est le résultat tant d’un choc d’offre négatif que d’un choc de demande négatif. Le fonctionnement des chaînes d’approvisionnement et la mise en œuvre des projets d’investissement sont perturbés par le fait que de nombreuses entreprises ont réduit leurs activités en raison des mesures sanitaires. En outre, l’assouplissement des restrictions relatives à l’offre d’un certain nombre de services aux consommateurs n’intervient que de manière progressive. Du côté de la demande, les économies ont vu leurs exportations chuter, tandis que l’effondrement de la confiance des ménages et des

⁵ Economic Risk Management Group, 2020, « Le chiffre d’affaires des entreprises commence à se redresser mais les perspectives pour l’économie belge restent mauvaises », communiqué de presse du 2 juin 2020.

entreprises ainsi que les pertes de revenus de ces agents ont pesé sur la consommation des particuliers et sur les investissements.

Le scénario présenté ici suppose une profonde récession de l'économie mondiale au cours du premier semestre 2020. Les mesures récentes de déconfinement et les importantes mesures de soutien aux ménages et aux entreprises (surtout dans les pays avancés) devraient favoriser une forte reprise de l'activité économique au second semestre de cette année ainsi qu'en 2021. Ceci suppose de facto qu'un redéploiement de mesures de confinement pourra être évité grâce à la détection rapide des nouveaux foyers de contamination.

Néanmoins, la contraction de l'activité économique de la zone euro, estimée à 11 % en 2020, ne serait que partiellement compensée par une croissance économique de 8,5 % en 2021 et de 3,1 % en 2022. Ensuite, on renouerait avec un rythme de croissance normalisé de 1,3 % par an en moyenne au cours de la période 2023-2025.

Un scénario international entouré d'importants risques à la baisse

De nouvelles mesures de confinement qui seraient dictées par une résurgence de la pandémie constituent un important risque à la baisse pour ce scénario international. D'autres risques sont notamment une résurgence des tensions entre les États-Unis et la Chine et la crainte d'une nouvelle crise de l'euro suite à la forte augmentation de la dette publique d'un certain nombre d'États membres.

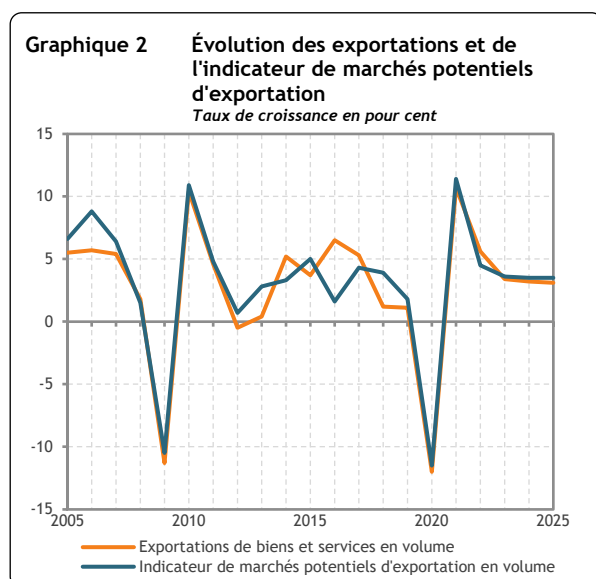
Effondrement de la croissance du PIB belge en 2020, net rebond en 2021 et 2022

L'économie belge devrait enregistrer en 2020 sa plus forte contraction depuis la Seconde Guerre mondiale (-10,5 %) ; elle renouerait ensuite avec une croissance de 8,2 % en 2021. L'année 2022 (3,3 %) serait, en partie (premier semestre), encore une année de rattrapage. Ce profil 2020-2022 se dessine, à des degrés divers, pour toutes les composantes des dépenses à l'exception de la consommation publique.

Notons que le rythme de croissance très soutenu de 2021 et, dans une moindre mesure, de 2022 ne compense pas entièrement le repli enregistré en 2020 ; une perte de niveau de la valeur ajoutée du secteur privé belge de l'ordre de 4 % est en effet supposée subsister à l'horizon mi-2022.

Au cours de la période 2023-2025, la croissance du PIB belge renouerait avec des rythmes davantage conformes aux tendances observées par le passé ; elle s'élèverait ainsi à 1,3 % par an en moyenne. Seule une petite partie de la perte de niveau de 4 % (à la mi-2022) de la valeur ajoutée du secteur privé serait récupérée à l'horizon 2025.

Exportations et importations fluctuent dans des mesures semblables au PIB en 2020 et 2021-2022 ; contribution légèrement négative des exportations nettes à la croissance du PIB à moyen terme



Parallèlement à la récession et à la reprise qui s'ensuivrait chez les partenaires commerciaux, les exportations belges en volume devraient chuter de 12 % en 2020, avant de rebondir de 10,7 % en 2021 et de 5,6 % en 2022. Cette évolution des exportations, conjuguée à celle de la demande intérieure, déboucherait sur une baisse du volume des importations de 10 % en 2020, suivie d'une hausse de 9,9 % en 2021 et de 5,2 % en 2022.

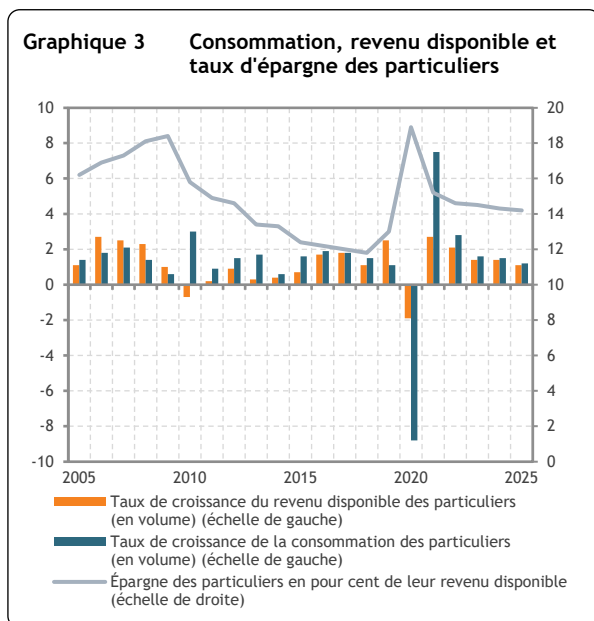
Au cours de la période 2023-2025, les marchés potentiels d'exportation de la Belgique retrouvent un rythme de progression conforme à ceux observés en moyenne au cours de la décennie précédente : ils augmenteraient de 3,5 % par an en moyenne.

Cette progression des débouchés extérieurs, associée à la stabilisation de la parité euro-dollar et à l'augmentation des coûts salariaux par unité produite (2,1 % par an en moyenne), se solderait par une croissance du volume des exportations belges de 3,2 % par an en moyenne. Les importations devraient atteindre un rythme de progression légèrement supérieur à celui des exportations (3,5 % par an en moyenne). Les exportations nettes fourniraient par conséquent une contribution à la croissance économique légèrement négative (-0,2 point par an en moyenne⁶).

Très importante baisse de la consommation des particuliers en 2020 ; rattrapage important mais incomplet en 2021-2022 ; stabilisation du taux d'épargne à moyen terme

Malgré l'ampleur du choc économique, le revenu disponible réel des particuliers résiste relativement bien en 2020 (-1,9 %). Les mesures prises par les pouvoirs publics pour atténuer les pertes de revenu et d'emploi (extension du système de chômage temporaire avec relèvement de l'allocation pour les salariés ; droit passerelle et primes pour les indépendants) ont permis de limiter la perte de pouvoir d'achat. En outre, l'inflation, en baisse, est inférieure à l'indexation des salaires et des allocations sociales cette année. Néanmoins, la consommation des particuliers en volume devrait baisser de 8,8 % en 2020, et ce en raison de la forte détérioration de la confiance des consommateurs (engendrée par les craintes accrues de chômage) et du renoncement forcé à certaines dépenses (engendré par la cessation temporaire d'activités non essentielles et, en ce qui concerne les dépenses de tourisme, par la fermeture des frontières) qui ne seront pas toutes rattrapées ultérieurement.

⁶ En 2023, cette contribution des exportations nettes à la croissance est plus négative (-0,4 point) que les autres années et ce, en raison d'une croissance soutenue des importations cette année-là (3,9 %). Cette dernière résulte, d'une part, d'un montant particulièrement élevé d'investissements de la Défense en grande partie importés et, d'autre part, d'une augmentation de la quantité d'électricité et de gaz naturel importée suite à la fermeture de deux centrales nucléaires.



À mesure que l'offre s'élargit, la consommation des particuliers devrait renouer avec un niveau plus habituel, ce qui devrait se traduire par une croissance de 7,5 % en 2021, largement supérieure à la progression du revenu disponible réel. Ce dernier afficherait en effet une hausse de 2,7 %, massivement portée par la forte remontée des revenus primaires des ménages après leur chute de 2020. Ainsi, malgré les pertes d'emplois, les salaires perçus par les ménages ainsi que le revenu des indépendants rebondiraient significativement en 2021 (dans le sillage de la nette reprise du volume de travail), tout comme les revenus nets de la propriété⁷. À l'inverse, après leur envolée en 2020, les transferts courants reçus par les ménages se normaliseraient (les primes de compensation et de nuisance à destination des indépendants n'étant plus attribuées en 2021). Le niveau des prestations sociales se replierait aussi en 2021 (suite principalement au niveau nettement plus bas du chômage temporaire), tout en demeurant toutefois encore largement supérieur à celui de 2019, ceci s'expliquant principalement par la hausse des prestations de chômage (« régulier » cette fois) et d'assistance sociale (revenu d'intégration sociale). Notons enfin que la remontée de l'inflation en 2021, supérieure à l'indexation des salaires et des allocations, viendrait amoindrir le pouvoir d'achat.

Soulignons le rôle crucial joué en 2020 et 2021 par le compte de distribution secondaire du revenu (principalement les prestations sociales et les transferts courants) dont le rôle d'amortisseur du choc permet au revenu disponible des ménages de fluctuer (à la baisse en 2020, à la hausse en 2021) dans une mesure nettement moins importante que leur revenu primaire, ce dernier étant en phase, pour sa composante liée au secteur privé, avec les taux de fluctuation de l'activité économique.

En 2022, poursuivant son redressement entamé en 2021, la consommation continuerait de croître davantage (2,8 %) que le revenu disponible réel (2,1 %). La croissance de ce dernier resterait soutenue, bien que dans une moindre mesure qu'en 2021, par celle des revenus primaires tandis que le niveau des prestations sociales demeurerait similaire à celui de 2021.

Par conséquent, le taux d'épargne des ménages devrait grimper à 18,9 % cette année, avant de retomber à 15,2 % l'année prochaine et à 14,6 % en 2022, ce qui resterait toutefois encore supérieur au niveau de 2019 (13 %). Le surcroît d'épargne en 2020 résulte tant de l'accumulation d'une épargne forcée que d'une épargne de précaution. Au fur et à mesure de la levée des contraintes (redémarrage des activités non essentielles, réouverture des frontières, ...), le niveau de l'épargne forcée devrait retomber. Le niveau élevé du taux de chômage ainsi que l'incertitude quant aux perspectives en matière d'emploi renforcent par contre l'épargne de précaution.

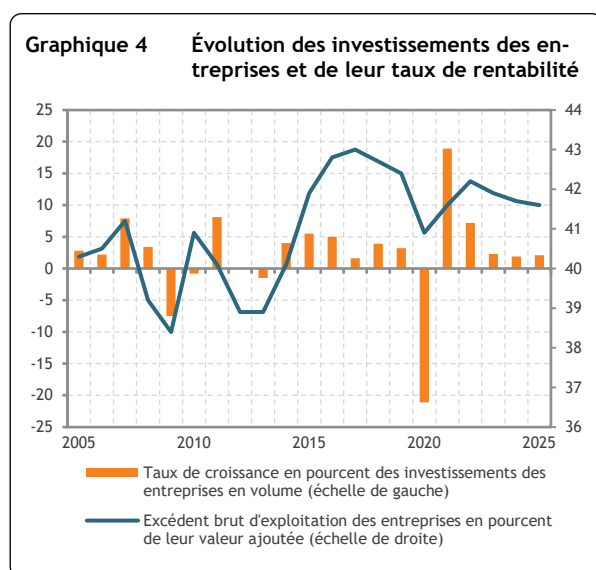
⁷ Notamment en raison du retour à une croissance positive des dividendes perçus par les ménages, dans le sillage du rebond de l'excédent brut d'exploitation des entreprises.

Au cours de la période 2023-2025, le processus de normalisation est achevé ; le taux de croissance du revenu disponible réel des ménages et celui de leurs dépenses de consommation devraient évoluer de manière similaire (respectivement, 1,3 % et 1,4 % par an en moyenne), le taux d'épargne se stabilisant autour de 14,3 %.

Investissements en logement aussi impactés par la crise en 2020

Les investissements en logements devraient fortement reculer en 2020 (-14,6 %) mais nettement se redresser en 2021 (+12,9 %), grâce à la reprise rapide – en comparaison avec d'autres branches – de l'activité du secteur de la construction. Ce redressement se poursuivrait en 2022 (+4,6 %). À partir de 2023, la croissance des investissements en logements retrouverait un rythme conforme aux tendances observées par le passé et serait à nouveau guidée par l'évolution des déterminants traditionnels que sont le pouvoir d'achat des ménages, le taux d'intérêt de long terme et, comme proxy du degré de confiance, le taux de chômage. Au cours de la période 2023-2025, elle atteindrait 1,6 % par an en moyenne. Le taux d'investissement des ménages (à savoir la part nominale de ces investissements dans le PIB) serait stabilisé à 5,1 % à moyen terme, ce qui correspond au niveau atteint en 2019.

Effondrement des investissements des entreprises en 2020 avant un net rebond et une croissance normalisée à moyen terme



Parmi les composantes des dépenses, ce sont les investissements des entreprises qui sont sujets aux plus grandes fluctuations. En 2020, ils chuteraient de 21,1 %. La forte contraction de l'activité économique, qui s'accompagne d'une baisse sensible du taux d'utilisation des capacités de production industrielle, ainsi que les perspectives de demande encore particulièrement incertaines n'incitent pas les entreprises à investir actuellement. La rentabilité est également sous pression en 2020, en raison de l'importante contraction de l'excédent brut d'exploitation. Les aides financières de l'État (primes de nuisance, primes compensatoires) ne compensent que partiellement la perte de chiffre d'affaires.

En 2021, les investissements des entreprises en volume devraient rebondir (18,9 %), dans le sillage de l'amélioration des débouchés et de la rentabilité. Ce mouvement de rattrapage se prolongerait encore en 2022 (7,2 %). À partir de 2023, les perspectives de débouchés qui se présentent aux entreprises seraient rétablies et stabilisées, tout comme le niveau de leur rentabilité. Les taux d'intérêt de long terme seraient en hausse, tout en demeurant à des niveaux relativement bas. Dans ce contexte, les investissements des entreprises devraient progresser de 2,1 % par an en moyenne au cours de la période 2023-2025. Le taux d'investissement des entreprises (à savoir la part nominale de ces investissements dans le PIB) serait stabilisé autour de 16,5 %, ce qui correspond au niveau atteint en 2019.

Investissements publics partiellement affectés par la crise en 2020 avant une croissance très soutenue en 2021 ; évolutions volatiles par la suite

Les investissements des administrations publiques sont temporairement réduits durant la première moitié de 2020 mais retrouveraient rapidement leur niveau habituel (cf. section 4.1.2). Par conséquent, leur diminution en volume en 2020 se limiterait à 5,1 % tandis que l'importante hausse des investissements du pouvoir fédéral dans la Défense et du projet Oosterweel donnerait lieu à une accélération de la croissance à 16,3 % en 2021.

Au cours de la période 2022-2025, la croissance annuelle moyenne des investissements publics serait très volatile (minimum de -2,9 % en 2025 ; maximum de +9,7 % en 2023). Cela s'explique par le programme des investissements de la Défense au niveau fédéral (lesquels atteignent un pic en 2023 avant de se tasser quelque peu par la suite), par le pic des investissements des Régions en 2023 (notamment Oosterweel, en Flandre) et par les investissements des pouvoirs locaux, qui, en 2023-2024, s'accroissent en prévision des élections communales, avant de refluer en 2025.

Le taux d'investissement public (à savoir la part nominale de ces investissements dans le PIB) oscillerait entre 2,7 % et 2,9 % au cours de la période de projection.

Croissance soutenue de la consommation publique en 2020 mais quasi nulle en 2021 ; stabilisation à un peu plus de 1 % à partir de 2023

En 2020, la consommation publique est la seule composante de la demande dont la croissance ne devrait pas passer en territoire négatif (+3,2 % en volume), et ce principalement en raison de la forte hausse des achats nets de biens et services de l'État (+48 %). Cette dernière s'explique en partie par l'achat de matériel médical pour lutter contre la pandémie et en partie par de plus faibles ventes de services (baisse des recettes en provenance, notamment, de la redevance kilométrique). Les rémunérations publiques (0,3 %), qui constituent un peu plus de la moitié de la consommation publique, sont pour leur part impactées à la baisse par la crise sanitaire, mais de manière très légère seulement⁸. Enfin, à défaut d'informations nouvelles, les dépenses de soins de santé de la sécurité sociale prises en compte dans les présentes Perspectives sont toujours basées sur l'objectif budgétaire défini en 2019 (cf. section 4.1.2). Le financement hors objectif budgétaire d'une série d'initiatives exceptionnelles prises par la sécurité sociale afin de lutter contre la pandémie a toutefois été pris en compte, tout comme celui des mesures ponctuelles adoptées par les Communautés et les Régions à cette même fin.

En 2021, la croissance de la consommation publique serait quasi nulle, tirée vers le bas par le rythme moins soutenu de progression des dépenses de soins de santé et par le recul du montant des achats nets de biens et services (-17 %) après le pic de 2020. Ce repli des achats nets de biens et services se poursuivrait encore, mais dans une moindre mesure, en 2022 (-5 %). Vu la stabilité de la croissance des rémunérations publiques (aux alentours de 0,3 % en 2021 et en 2022), c'est donc surtout l'accélération de la

⁸ Via la prise en compte d'une baisse de la durée du travail dans l'enseignement et dans l'administration des pouvoirs locaux suite au chômage temporaire pour force majeure et via la baisse – temporaire – de l'emploi public (-600 personnes en 2020) correspondant au report des recrutements de quelques mois dans l'administration (+600 personnes en 2021).

croissance des dépenses de soins de santé (2,6 %) qui explique celle de la consommation publique totale en 2022 (1,0 %).

Au cours de la période 2023-2025, la consommation publique en volume progresserait de 1,3 % par an en moyenne. Cette dernière serait largement alimentée par la croissance des dépenses de soins de santé (2,6 %), la progression des rémunérations publiques étant assez stable (0,4 % par an en moyenne, dans un contexte de quasi-stabilisation de l'emploi public) et celle des achats nets de biens et services étant quasiment nulle.

L'inflation devrait ralentir à 0,8 % en 2020 sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie et ensuite s'accélérer jusqu'à atteindre 1,9 % en 2025

L'inflation sous-jacente a été relativement stable au cours du premier semestre 2020. Cette stabilité tend à montrer que la crise du coronavirus n'a, à ce jour, pas eu de fortes répercussions sur l'évolution des prix de la plupart des biens et services. Les prix de l'énergie constituent la principale exception : ils ont fortement diminué suite au recul de la demande. Dans le cas des produits pétroliers, un élément supplémentaire est venu s'ajouter à cela : l'offre a temporairement augmenté suite à l'incapacité à trouver un accord au sein de l'OPEP plus. Malgré l'augmentation progressive des prix de l'énergie au cours du second semestre de 2020, l'inflation sur base annuelle n'atteindrait que 0,8 % en 2020, contre 2,1 % en 2018 et 1,4 % en 2019.

À partir de 2021, l'inflation devrait graduellement s'accélérer jusqu'à atteindre 1,9 % en 2025. Cette évolution s'explique par une augmentation progressive des prix de l'énergie sur les marchés internationaux qui se poursuit jusqu'à la fin de la période de projection. La hausse des prix des matières premières entraîne non seulement une hausse des prix à la consommation pour les produits énergétiques, mais aussi une légère accélération de l'inflation sous-jacente à mesure que la hausse des prix de l'énergie se répercute dans les prix d'autres biens et services.

La baisse tendancielle de l'intensité énergétique se poursuit. Les émissions de gaz à effet de serre devraient augmenter à moyen terme en raison de la fermeture progressive des centrales nucléaires

La consommation finale d'énergie⁹ devrait diminuer de 0,4 % par an en moyenne au cours de la période 2020-2025 ; l'intensité énergétique¹⁰ poursuivrait sa tendance à la baisse. Les émissions de CO₂ liées à l'énergie diminueraient en début de période de projection, surtout en raison du recul de l'activité économique, mais également grâce aux modifications structurelles intervenues dans la consommation d'énergie en faveur de produits moins polluants et d'énergies renouvelables. À moyen terme, ces émissions repartiraient à la hausse compte tenu de la fermeture de deux centrales nucléaires en 2022 et 2023 et des autres centrales nucléaires en 2025. Les émissions de CO₂ non liées à l'énergie diminueraient au cours de la période 2020-2025, tout comme les émissions de CH₄, N₂O et de gaz fluorés. Les émissions

⁹ Consommation finale d'énergie : énergie livrée aux consommateurs finaux (industrie, transports, tertiaire, foyers domestiques et agriculture).

¹⁰ Intensité énergétique : rapport entre la consommation intérieure brute d'énergie, exprimée en millions de tonnes d'équivalent pétrole, et le PIB, exprimé en volume.

totales de gaz à effet de serre atteindraient 112,3 Mt d'équivalent CO₂ en 2025, contre 118,1 Mt d'équivalent CO₂ en 2019.

La crise sanitaire devrait entraîner un recul de la valeur ajoutée de toutes les branches d'activité du secteur privé belge en 2020, mais d'ampleur variable d'une branche à l'autre

En 2020, toutes les branches d'activité du secteur privé belge devraient voir leur valeur ajoutée en volume se contracter suite à la crise sanitaire, à des degrés divers toutefois (cf. encadré 1).

Entre la mi-mars et la fin mai 2020, la perte d'activité par rapport à un scénario exempt de pandémie aurait été la plus importante dans le transport aérien (dont la valeur ajoutée représente un peu moins de 2 % de la valeur ajoutée de la branche Hermes « transports et communication »), l'horeca (qui représente 14 % de la branche Hermes « commerce et horeca ») et les « arts, spectacles et activités récréatives » (2,3 % de la branche Hermes « autres services marchands »). Semblent également très touchées des branches telles que l'industrie textile et la fabrication de matériels de transport. À l'inverse, des branches qui semblent relativement moins affectées seraient la recherche-développement scientifique, les activités financières et d'assurance, l'agriculture, l'industrie chimique et pharmaceutique, les télécommunications.

Bien qu'ayant enduré une très lourde perte d'activité durant la période de confinement, le secteur de la construction semble connaître une reprise forte et rapide. Une reprise d'activité est aussi significativement perceptible depuis le mois de mai pour le commerce. Elle semble toutefois se révéler moins forte qu'attendue initialement, en raison de la demande relativement peu importante de la part des consommateurs.

Encadré 1 Méthode suivie afin d'estimer les valeurs ajoutées brutes par branche d'activité au cours de la période 2020-2022

Les informations disponibles actuellement pour évaluer l'effet de la pandémie de coronavirus sur l'activité (mesurée ici en termes de valeur ajoutée) des différentes branches d'activité de l'économie belge sont encore peu nombreuses et très parcellaires. La présente projection de valeur ajoutée par branche d'activité en volume est donc préliminaire. Les informations qui ont été utilisées sont les observations de valeur ajoutée par branche d'activité du premier trimestre 2020, les résultats des huit premières vagues d'enquêtes ERMG¹ et les observations de chômage temporaire².

Effectuer l'analyse au niveau d'agrégation des branches d'activité distinguées dans le modèle Hermes³ ne s'est pas révélé suffisant en raison du caractère assez hétérogène de certaines branches. Citons comme exemple la branche des « biens d'équipement », laquelle comprend la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques relativement moins affectée par la crise que la fabrication de matériels de transport. L'analyse a donc été réalisée à un niveau plus fin. Elle se limite au secteur privé, tel que défini dans les comptes nationaux.

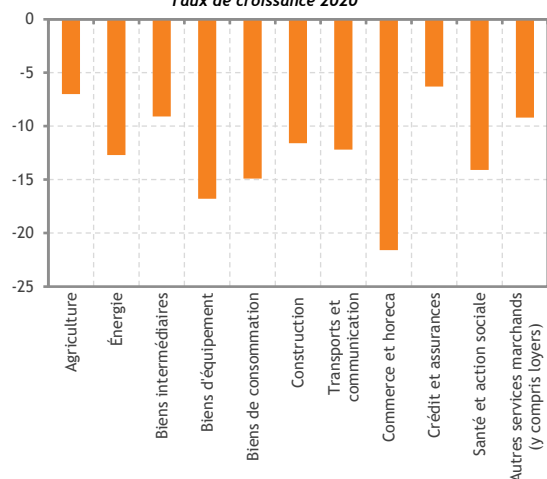
Afin d'estimer un rythme de reprise de l'activité, les enquêtes ERMG ainsi que la mise en parallèle des observations de chômage temporaire de mai par rapport à celles d'avril ont été utilisées. Par la suite, une hypothèse technique d'une perte d'activité, par rapport à un scénario sans pandémie, de 4 % pour toutes les branches d'activité à l'horizon mi-2022 a été posée (cf. aussi section 2.1). Le rattrapage en 2021 et 2022 des pertes endurées en 2020 n'est donc pas complet, et ce indifféremment quelle que soit la branche d'activité. À ce stade, les observations disponibles par branche sont encore trop peu étayées que pour pouvoir déterminer valablement une perte différenciée propre à chaque branche à l'horizon mi-2022.

¹ Lesquelles portent sur le chiffre d'affaires des entreprises, ce qui n'équivaut toutefois pas à leur valeur ajoutée.

² Les observations de chômage temporaire en équivalent temps plein par branche d'activité des mois de mars et avril comme indicateur indirect de la baisse d'activité et celles du mois de mai comme indicateur indirect du début de la reprise.

³ Pour la définition des branches d'activité, voir l'annexe 5.2.

Graphique 5 Valeur ajoutée brute en volume par branche d'activité
Taux de croissance 2020



Le graphique 5 reprend une estimation des taux de croissance 2020 de la valeur ajoutée en volume des branches d'activité, hormis les services non marchands, distinguées dans le modèle Hermes.

Compte tenu de l'hypothèse technique posée pour réaliser le présent exercice (cf. encadré 1), les taux de croissance sectoriels de 2021 et 2022 sont le miroir inverse de ceux de 2020 : une branche qui a, par exemple, enregistré un taux de croissance très négatif en 2020 enregistrerait un taux de croissance très positif en 2021 et 2022 afin de rejoindre, à la mi-2022, un niveau de valeur ajoutée inférieur de 4 % à celui qui aurait été le sien en l'absence de pandémie.

Au cours de la période 2023-2025, les différentes branches d'activité reprennent des rythmes de croissance davantage conformes aux tendances passées. En moyenne au cours de la période 2023-2025, les

PERSPECTIVES

services marchands, principalement portés – en termes de poids et de dynamique – par les « autres services marchands » (services aux ménages et aux entreprises) et la « santé et action sociale », verraient leur valeur ajoutée en volume croître de 1,5 % par an, tout comme la construction. Les branches de l'industrie manufacturière, à l'exception des « biens d'équipement », auraient une croissance un peu moins soutenue (1,1 % par an en moyenne), tout comme l'« administration publique et enseignement » (0,8 %). Seule une petite partie de la perte de niveau de 4 % (à la mi-2022) de la valeur ajoutée des branches du secteur privé serait récupérée à l'horizon 2025.

3. Marché du travail

3.1. Coût du travail

En 2020, des subventions salariales temporaires brident le coût du travail nominal ; ensuite, ce dernier augmente modérément en raison d'une croissance modérée des salaires bruts avant indexation

En 2019, le coût horaire nominal du travail dans les branches d'activité marchande n'a augmenté, après prise en compte des subventions salariales, que de 2,1 %, en raison de la faible hausse des salaires bruts horaires avant indexation (0,6 %) et des réductions de charges salariales introduites dans le cadre du tax shift. Malgré l'accélération de la croissance des salaires bruts avant indexation et l'augmentation du taux implicite de cotisations patronales, le coût horaire nominal du travail ne devrait progresser que de 1,9 % en 2020, et ce en raison de la hausse temporaire du taux implicite de subventions salariales. Au cours de la période 2021-2025, le coût horaire du travail (hausse de 2,3 % par an en moyenne) évolue en fonction de la productivité du travail. La période 2019-2025 se caractérise par une évolution volatile du coût du travail par unité produite (de 2,1 % en 2019 à 3,9 % en 2020, -0,6 % en 2021 ; ensuite 1,8 % par an en moyenne).

La croissance des salaires bruts avant indexation s'accélère en 2020 en raison du recul du travail faiblement rémunéré, mais ralentit par la suite

Bien que l'accord interprofessionnel de février 2019 limite les augmentations de salaire brut horaire avant indexation à 1,1 % maximum sur la période 2019-2020, cette marge de négociation salariale sera dépassée au niveau macroéconomique. En 2020, les salaires bruts horaires avant indexation devraient progresser de 0,9 %, non pas en raison d'une accélération de l'inflation salariale au niveau des branches d'activité mais bien en raison d'un effet de composition. En effet, le poids des bas salaires dans l'emploi diminue parce que la récession affecte davantage les branches à bas salaires qui font appel au chômage temporaire ou procèdent à des licenciements¹¹. Au cours de la période 2021-2025, la croissance des salaires bruts horaires avant indexation devrait atteindre 0,8 % par an en moyenne, dont environ 90 % serait imputable à la hausse de la productivité. L'influence d'autres déterminants macroéconomiques (pression fiscale et parafiscale sur le travail, prix relatifs, taux de chômage) est en moyenne négligeable au cours de cette période¹².

¹¹ La mesure « chèque consommation » (300 euros maximum par équivalent temps plein en 2020, exonérés sur les plans fiscal et parafiscal) n'a pas été prise en compte parce qu'il est impossible de faire une estimation ex ante de l'application de cette mesure par les entreprises.

¹² En principe, nous pourrions vérifier que le résultat pour 2021 est cohérent avec la marge de négociation des salaires bruts imposée par la loi salariale de 2017, mais à condition toutefois que les informations pertinentes concernant les coûts salariaux à l'étranger soient disponibles et exploitables. Les prévisions de printemps 2020 de l'UE publiées le 23/4 relatives aux taux de croissance du coût salarial par tête pour l'ensemble de l'économie en 2021 sont difficilement exploitables en raison des différences de durée du travail, des différences d'impact entre le secteur privé et le secteur public et de l'évolution atypique des coûts salariaux par tête pour l'économie française. Voir < https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/economy-finance/ecfin_forecast_spring_2020_statist_annex_en.pdf >, tableau 25, données pour 2020 et 2021 : Allemagne -0,6 % et +3,2 %, France +6,0 % et -6,0 %, Pays-Bas +2,2 % et 1,5 %.

Augmentation temporaire de la pression parafiscale en raison des indemnités de rupture et des compléments octroyés par les employeurs en 2020-2021, qui est quelque peu atténuée par des subventions salariales temporaires

Le taux implicite de cotisations patronales est déterminé par le cycle des indemnités de rupture : il augmente temporairement de 29,9 % en 2019 à 30,7 % en 2020 et 2021 pour finalement atteindre 29,8 % en 2025¹³.

Le taux implicite de cotisations patronales imputées augmenterait de 0,4 point de pourcentage à la fois en 2020 et en 2021, en raison des indemnités de rupture et des compléments octroyés par les employeurs dans le cadre du chômage temporaire ; il retomberait ensuite à son niveau de 2019. Par analogie avec la crise financière de la décennie précédente, nous nous attendons en effet à ce que les indemnités de rupture s'échelonnent sur deux ans et ne retrouvent leur niveau d'avant la crise du coronavirus qu'après 2021.

Bien que les taux légaux-statutaires de cotisations soient stables après 2018, le taux implicite de cotisations légales augmenterait quand même en 2020 et 2021 (à chaque fois de 0,1 point de pourcentage). Cela s'explique par les cotisations ONSS dues sur les indemnités de rupture et les compléments alloués dans le cadre du chômage temporaire. Par la suite, le taux implicite des cotisations patronales légales ne diminue pas de manière significative car les réductions spécifiques de cotisations axées sur les bas salaires n'évoluent pas au même rythme que les salaires bruts.

En 2020, le taux implicite de subventions salariales devrait augmenter de 0,8 point de pourcentage ; une partie de cette augmentation serait permanente (les subventions octroyées au secteur de la construction via le précompte professionnel, la subvention « Blouses blanches »), l'autre partie refléterait un certain nombre de mesures temporaires prises dans le contexte de crise (les subventions salariales destinées à stimuler la sortie du chômage temporaire, la hausse de la subvention salariale par titre-service utilisé dans les trois régions). Par la suite, le taux implicite de subventions salariales diminue, d'abord de 0,2 point de pourcentage en 2021 (arrêt des mesures de crise), puis progressivement de 0,1 point de pourcentage au total sur la période 2022-2025 (stagnation des allocations d'activation).

¹³ Dans le présent chapitre, les taux de cotisations des branches d'activité marchande cités sont calculés en ce compris les entreprises publiques. Dans l'annexe statistique, par contre, ils s'entendent hors entreprises publiques.

Encadré 2 Hypothèses relatives au coût du travail

Cotisations patronales fictives : indemnités de rupture en 2020-2021 (échelonnées sur deux ans par analogie avec la crise financière) ; 247 millions d'euros en 2020 et 777 millions en 2021; répartition entre les branches d'activité sur base de leur part dans les pertes d'emplois en 2020 et 2021 par rapport à 2019; imposables sur le plan fiscal et parafiscal.

Cotisations patronales fictives : compléments octroyés par les employeurs dans le cadre du chômage temporaire en 2020 ; imposables sur le plan fiscal, exonérés sur le plan parafiscal ; 132 millions d'euros en 2020 et 11 millions d'euros en 2021.

- Sources : Union des secrétariats sociaux (USS, échantillon couvrant 87 % des employeurs et 84 % des salariés, données d'avril) et ONEM (données mars-avril-mai) ; les compléments n'incluent pas les montants payés via les fonds sociaux.
- Pour les mois de mars et avril, le nombre de jours de chômage temporaire 'corona' par statut (ouvrier/employé) est basé sur les données de l'ONEM ; ces données déterminent également la répartition du chômage temporaire entre les branches. Les hypothèses sur le pourcentage de jours avec complément et le montant du complément par jour par salarié sont reprises – par statut – des informations de l'USS pour le mois d'avril.
- À partir de mai, le nombre de jours de chômage temporaire est repris du Budget économique de juin 2020. Les hypothèses sur la proportion d'ouvriers et – par statut – sur le pourcentage de jours avec complément et enfin sur le complément par jour sont maintenues constantes.
- À partir de septembre, le chômage temporaire « pour force majeure » devient chômage temporaire « économique ». Le calcul des suppléments additionnels est basé sur le nombre de jours de chômage temporaire en sus du 'nombre normal de jours hors contexte corona'. L'hypothèse sur la proportion d'ouvriers est progressivement relevée. Les autres hypothèses par statut (pourcentage avec complément et complément par jour) sont maintenues constantes.

Subventions salariales : dispense de versement du précompte professionnel sur les salaires des travailleurs : 50 % d'exonération de précompte professionnel sur l'augmentation des salaires bruts de juin à août 2020 en comparaison avec mai. Estimation ex ante propre sur la base des salaires bruts du premier et du deuxième trimestre 2020 du Budget économique de juin 2020.

Subventions salariales : titres-services, Flandre : augmentation de la subvention par titre comme suit : 16/03-10/05 : + 8,64 euros ; 11/05-31/05 : + 5,4 euros ; 1/06-30/06 : + 3,78 euros.

Subventions salariales : titres-services, Bruxelles :

- Augmentation de la subvention par titre de 2 euros entre les 16/03 et 30/06.
- Le soutien au revenu des travailleurs titres-services en situation de chômage temporaire (2,5 euros bruts par heure déclarée de chômage temporaire) a été comptabilisé comme une prestation sociale en espèces (unique) malgré la chaîne des paiements intermédiaires (des pouvoirs publics par l'intermédiaire de Sodexho aux entreprises et ensuite aux travailleurs).

Encadré 2 Hypothèses sur le coût du travail (suite)

Subventions salariales : titres-services, Wallonie :

- Augmentation de la subvention par titre à 18 euros en mai, qui s'applique à une utilisation 'normale' durant ce mois (calcul propre sur la base du nombre de titres subventionnés en mai 2019), y compris les heures non prestées, à condition que les travailleurs n'aient pas été placés en chômage temporaire.
- Il n'a pas été tenu compte d'une mesure similaire s'appliquant au mois d'avril, mais qui prévoit une subvention égale à celle d'avant la crise, car elle n'aurait pas été rentable pour les entreprises.

Subventions salariales, entreprises de travail adapté, Flandre : 1,5 million d'euros.

3.2. Emploi et chômage

La crise a eu un impact immédiat sur les contrats de travail de courte durée ...

La crise du coronavirus a eu des répercussions immédiates non négligeables sur l'emploi dans les branches d'activité marchande. Selon nos estimations, il diminuerait de quelque 35 000 personnes au cours du deuxième trimestre de cette année. Jusqu'à présent, ces répercussions frappent essentiellement les contrats de travail de courte durée et se concentrent fortement dans l'horeca (travailleurs occasionnels) et – surtout – dans les services aux entreprises (travail intérimaire). Ces pertes d'emplois semblent être la principale cause de la récente augmentation du chômage. Toutefois, le nombre de jeunes en stage d'insertion augmente aussi, ce qui témoigne d'une baisse des entrées en emploi et annonce probablement une hausse plus marquée du chômage des jeunes à partir de cet été, lorsqu'ils quitteront l'école pour entrer dans la vie active.

...tandis que le chômage temporaire protège de prime abord l'emploi régulier.

Les données disponibles montrent que les personnes disposant d'un contrat de travail à durée indéterminée ont, jusqu'à présent, été assez bien protégées du choc extrême subi par l'activité. Les entreprises acceptent, à court terme, des pertes de productivité pour éviter de licencier et les pouvoirs publics amortissent le volume de travail excédentaire en assouplissant le système du chômage temporaire. C'est surtout l'extension de ce système aux employés qui a joué un rôle important : des branches qui traditionnellement font peu appel au chômage temporaire ont ainsi été prémunies de pertes d'emplois immédiates.

Durant le confinement strict, soit durant les mois de mars et avril, quelque 950 000 et 1 150 000 personnes ont fait appel au chômage temporaire « pour cause de force majeure », ce qui représente respectivement 28 % et 33,5 % du groupe-cible potentiel (les salariés enregistrés auprès de l'ONSS, à l'exclusion des

fonctionnaires). Exprimées en équivalents temps plein, ces parts sont plus faibles : 11,7 % pour mars (vu que le confinement a débuté vers la mi-mars) et 25,3 % pour avril (parce qu'une indemnité n'a pas été sollicitée pour la totalité des travailleurs pour tous les jours indemnisables du mois). Nous estimons que ces chiffres ne diminueront que lentement au cours des prochains mois, ce qui semble déjà confirmé par les données disponibles pour le mois de mai. L'importance du rôle d'amortisseur du choc joué par le régime de chômage temporaire jusqu'à présent ne fait dès lors aucun doute. Il ressort néanmoins des statistiques de l'ONSS que d'autres facteurs ont aussi contribué à la baisse exceptionnellement forte de la durée du travail. Ainsi, le nombre de jours de maladie a nettement augmenté et des activités secondaires, comme par exemple les flexi-jobs dans le commerce et l'horeca, se sont arrêtées. En outre, le travail à temps partiel a été encouragé à partir de mai par l'ouverture du droit au congé parental corona.

L'activité reprend mais est durablement affectée par la crise, de sorte que l'emploi régulier, lui aussi, finit par être structurellement impacté.

L'effondrement de la productivité horaire ne peut être que de courte durée si les entreprises veulent éviter de faire face à des difficultés. De plus, le recours au chômage temporaire atteint inévitablement ses limites. Le système risque de devenir contre-productif s'il est maintenu trop longtemps, parce que des entreprises qui n'auraient en aucun cas été viables sont maintenues à flot ou parce que la main-d'œuvre ne peut être réorientée vers d'autres emplois. En outre, le coût pour les pouvoirs publics augmente rapidement. L'accès élargi au régime de chômage temporaire sera donc progressivement supprimé à terme (tout comme les indemnités de droit passerelle pour les indépendants et les différentes mesures de soutien régionales). Tant la productivité horaire que la durée du travail repartent donc à la hausse au cours des trimestres suivants, plus rapidement et plus fortement que l'activité, laquelle, par ailleurs, pâtit durablement de la crise. Par conséquent, les pertes d'emplois - qui touchent à ce stade aussi les travailleurs indépendants - augmentent sensiblement au cours du second semestre 2020. De nouvelles pertes d'emplois seraient encore enregistrées au cours du premier semestre 2021 ; une reprise progressive se mettrait en place à partir du second semestre.

En moyenne annuelle, la diminution de l'emploi marchand (-26 000 personnes) est relativement limitée cette année, et ce grâce à un point de départ particulièrement favorable à la fin de 2019. L'année prochaine, cette diminution serait beaucoup plus marquée (-86 000 personnes) en raison d'un point de départ, cette fois, particulièrement défavorable ; elle serait suivie d'une reprise sensible en 2022 (+64 000 personnes). Toutefois, par rapport à une situation sans pandémie, les pertes d'emplois seraient considérables (environ 3,4 % pour l'ensemble des branches marchandes). Cela est la conséquence de notre hypothèse selon laquelle la croissance de l'activité est structurellement affectée par la crise.

Par hypothèse, ces pertes structurelles se répartissent proportionnellement entre les branches d'activité, à l'exception du secteur public

La dynamique sectorielle au cours de la période 2020-2022 est déterminée, d'une part, par la mesure selon laquelle les branches sont affectées à court terme par la crise et, d'autre part, par l'hypothèse selon laquelle les pertes structurelles d'activité (et d'emplois) se répartiraient de manière assez proportionnelle entre toutes les branches à l'horizon 2022 (voir chapitre 2).

L'emploi recule dans toutes les branches d'activité marchande au cours de la période 2020-2021. En moyennes annuelles – et compte tenu des points de départ au début de chaque année -, ces pertes sont beaucoup plus importantes en 2021 qu'en 2020. La branche des « autres services marchands » constitue la seule exception. Elle englobe le travail intérimaire, où le principal choc négatif sur l'emploi intervient plus rapidement (mars-avril 2020) que dans les autres branches. L'augmentation de l'emploi en 2022 est de mise dans toutes les branches d'activité marchande, à l'exception de celle du « crédit et assurances » où l'emploi diminue encore légèrement.

Sur l'ensemble de la période 2020-2022, malgré l'impact de la crise, l'emploi devrait légèrement augmenter dans la construction (+2 000 personnes), les soins de santé (+12 000 personnes) et les « autres services marchands » (+9 000 personnes), mais dans une mesure bien moindre toutefois que dans nos estimations réalisées avant la crise du coronavirus. L'emploi titres-services aussi continue de progresser (+5 000 personnes). Certaines branches, pour lesquelles une augmentation de l'emploi était attendue au cours de cette période, accuseraient désormais des pertes d'emplois : « commerce et horeca » (-27 000 personnes) et « transports et communication » (-7 000 personnes). Dans l'industrie manufacturière (-28 000 personnes) et la branche « crédit et assurances » (-7 000 personnes), les pertes d'emplois sont plus prononcées qu'elles ne l'étaient dans nos estimations réalisées avant la crise.

Seule la branche « administration publique et enseignement » échappe aux conséquences de la crise. Comme à l'accoutumée, nous avons réalisé pour cette branche une estimation à politique inchangée (voir encadré 3), sans anticiper les éventuelles mesures d'économie qui pourraient résulter de la forte augmentation du déficit public. L'emploi dans cette branche augmente de 6 000 personnes au cours de la période 2020-2022.

Encadré 3 Hypothèses relatives à l'emploi public

Dans l'enseignement, l'emploi s'inscrit en hausse sur l'ensemble de la période de projection vu l'évolution de la population scolaire et les mesures prises dans les Communautés française et flamande pour accroître le taux d'encadrement. Cette progression est cependant moins importante que sur les six dernières années sous l'effet de l'évolution plus modérée de la population scolaire.

Dans l'administration, l'emploi augmente globalement, malgré les mesures d'économie prises en Communauté flamande. Au niveau de l'administration fédérale, en l'absence de nouvelles mesures, l'emploi ne diminue plus. Dans le cadre de la crise du coronavirus, la projection tient compte du retard dans les recrutements des différents niveaux de pouvoir, en raison du confinement. À la Défense nationale, l'emploi continue de reculer suite à son Plan stratégique.

Au total, l'emploi dans la branche « administration publique et enseignement » connaîtrait une hausse de 11 700 unités sur l'ensemble de la période de projection, soit moins que sur les six dernières années. La part de cette branche dans l'emploi intérieur total augmenterait légèrement en 2020 et 2021 du fait de l'impact de la crise du coronavirus sur l'emploi dans les branches marchandes, pour revenir à une part semblable à celle de 2019 en fin de période de projection.

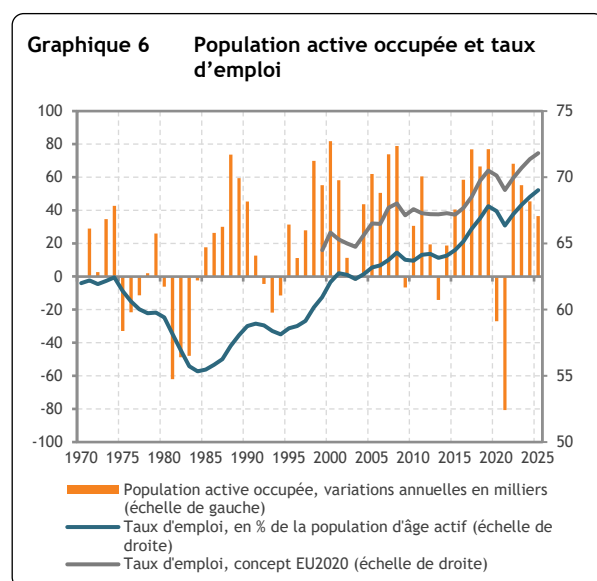
Néanmoins, la croissance de l'activité est intensive en main-d'œuvre durant la seconde moitié de la période de projection...

Entre 2023 et 2025, la croissance de l'activité du secteur marchand s'établirait à 1,4 % par an en moyenne, avec un profil légèrement décroissant. Elle serait encore très intensive en main-d'œuvre, compte tenu de la stabilisation de la durée du travail et de la croissance particulièrement faible de la productivité horaire (0,4 % par an en moyenne, mais en accélération au cours de la période), dans un contexte de croissance particulièrement modérée aussi du coût réel du travail. La croissance de l'emploi dans les branches marchandes reste donc soutenue (1,0 % par an), mais fléchit progressivement (de 1,3 % en 2023 à 0,8 % en 2025). Même à la fin de la période de projection, les répercussions de la crise actuelle sont encore bien tangibles (l'impact négatif sur l'emploi marchand est alors estimé à 2,0 %).

Durant cette période, la croissance la plus forte de l'emploi est enregistrée dans les soins de santé (2,0 % par an, +38 000 personnes), la branche « autres services marchands » (1,7 % par an, + 62 000 personnes) et les titres-services (1,5 % par an, +7 000 personnes). L'emploi augmente aussi significativement dans la construction (0,8 % par an, + 7000 personnes) ainsi que dans le « commerce et l'horeca » (0,9 % par an, +20 000 personnes). Il s'accroît de manière plus modeste dans la branche « transports et communication » (0,3 % par an, +3 000 personnes). En revanche, des pertes d'emplois persistent dans l'industrie manufacturière (-0,3 % par an, -4 000 personnes) et dans la branche « crédit et assurances » (-0,6 % par an, -2 000 personnes). Dans la branche « administration publique et enseignement », l'emploi progresse quasiment au même rythme qu'au cours de la première moitié de la période de projection (+ 5 000 personnes).

.... période où le taux d'emploi dépasse son niveau d'avant la crise.

Au cours des six dernières années, la population active occupée a augmenté de 338 000 personnes. En



raison de la crise dans les branches marchandes, elle diminuerait de 27 000 personnes cette année et de 81 000 personnes l'an prochain avant d'augmenter – de manière significative – à nouveau en 2022 (+68 000 personnes). Le taux d'emploi¹⁴, qui était passé de 67,2 % en 2014 à 70,5 % en 2019, retombe ainsi, en l'espace de deux ans, à 69,0 % avant de remonter à 69,9 % en 2022, ce qui reste inférieur au niveau atteint avant l'éclatement de la crise sanitaire. Au cours de la seconde moitié de la période de projection, la population active occupée suit le profil de croissance (décroissant) de l'emploi marchand. Sa progression ralentit ainsi de 55 000 personnes en 2023 à 36 000 personnes en 2025. Le taux

d'emploi grimpe à 71,8 % au cours de cette période et dépasserait, à partir de 2023, son niveau atteint en 2019. À moyen terme, la population active occupée augmenterait de 97 000 personnes.

¹⁴ Selon le concept EU2020 (source : Enquête sur les forces de travail, classe d'âge 20-64 ans).

Encadré 4 Hypothèses sur la démographie et l'offre de travail

Les perspectives démographiques 2019-2070 ont été publiées début mars 2020, juste avant l'arrivée des premiers signes de la présence de la COVID-19 sur le territoire belge. Au regard de l'évolution de l'épidémie et des mesures prises par le Conseil National de Sécurité concernant la gestion de la propagation de la COVID-19, une mise à jour de ces perspectives semblait incontournable. Cette mise à jour tient compte d'une révision, pour l'année 2020 uniquement, des hypothèses relatives à la mortalité et à la migration internationale.

La révision de l'hypothèse de mortalité tient compte d'une surmortalité totale en Belgique évaluée autour de 9 000 décès supplémentaires en 2020 (toutes causes confondues), par rapport à un total de 110 000 décès sans l'épidémie. Cette hypothèse se base sur le constat que la surmortalité liée à la COVID-19 se limite aux mois de mars et avril. Elle ne tient pas compte d'une éventuelle surmortalité (seconde vague de l'épidémie, décès indirects liés aux conséquences socio-économiques de l'épidémie...) ou d'une éventuelle sous-mortalité (effet moisson, amélioration de la qualité de l'air...) en 2020.

Afin de réduire la propagation de la COVID-19, plusieurs décisions ont été prises par des instances nationales et internationales pour diminuer les déplacements de population et, partant, les flux migratoires. L'impact correspondrait à une baisse de 50 % des flux migratoires internationaux (immigrations et émigrations) projetés pour l'année 2020 avant l'épidémie. Cette baisse se traduit par une immigration de 78 000 personnes et une émigration de 62 500 personnes (contre respectivement 165 000 et 125 000 dans la projection sans COVID-19). L'hypothèse ne table pas sur un effet de récupération en 2021.

Dès lors, la population en Belgique augmente de 17 000 personnes au cours de 2020 dans le scénario tenant compte de la COVID-19 au lieu de 50 000 personnes dans un scénario sans COVID-19. Cette moindre hausse résulte certes d'une augmentation du nombre de décès (+ 9 000) mais surtout d'une réduction du solde migratoire international (-24 000 personnes).

Cette révision du solde migratoire a des répercussions sur la croissance de la population d'âge actif, qui, en moyenne annuelle, serait moins élevée tant en 2020 qu'en 2021 (de 0,15 point de pourcentage chaque année en comparaison avec les perspectives démographiques précédentes). Cela renforce, au cours de ces deux années, l'impact démographique négatif sur la croissance de la population active, lequel n'est pas récupéré par la suite.

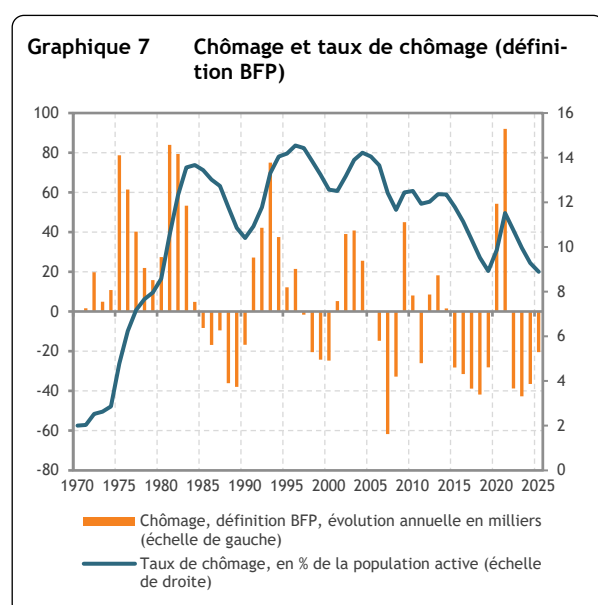
Outre l'impact (permanent) de ce changement de la démographie, un impact négatif (temporaire, mais totalement récupéré par la suite) résultant de la diminution de l'emploi indépendant a également été pris en compte. À court terme, cette population n'a en effet pas accès au chômage complet indemnisé et l'enregistrement comme demandeur d'emploi est incomplet.

Enfin, il a également été tenu compte, en comparaison avec la projection de mars et suite à la révision à la hausse tant de l'emploi que de la population active pour 2019, de points de départ plus favorables pour les taux d'activité. Cela donne a priori lieu à une estimation plus dynamique de l'évolution des taux d'activité à moyen terme. Il est actuellement difficile d'évaluer si et dans quelle mesure la participation au marché du travail sera affectée par la crise sanitaire (parmi les canaux d'impact possibles, citons une entrée plus tardive sur le marché du travail, des effets de découragement chez les personnes qui perdent leur emploi et davantage de sorties anticipées chez les travailleurs plus âgés).

Encadré 4 Hypothèses sur la démographie et l'offre de travail (suite)

Au total, l'augmentation de la population active à moyen terme n'est que légèrement revue à la baisse en comparaison avec la projection de mars (+105 000 personnes contre +109 000 personnes). Le profil de la croissance année par année est toutefois quelque peu modifié, avec une croissance plus faible en 2020 (0,50 % contre 0,61 %) et – surtout – en 2021 (0,21 % contre 0,43 %) et une croissance plus forte en 2022 (0,53 % contre 0,33 %). Au cours de la seconde moitié de la période de projection, la croissance est désormais légèrement plus élevée en moyenne (0,22 % par an contre 0,20 % par an) mais se caractérise par un profil inchangé : décroissant en 2023-2024 et ensuite à nouveau à la hausse en 2025 sous l'impulsion du relèvement de l'âge légal de la retraite.

Le taux de chômage augmente fortement dans le courant de cette année et de l'année prochaine et ne renoue avec son niveau de 2019 qu'en fin de période.



Entre 2014 et 2019, le chômage (définition administrative) a diminué de 168 400 personnes et le taux de chômage a baissé de 12,3 % à 8,9 %, soit le niveau le plus bas depuis les années septante. Cette évolution prend maintenant fin brutalement. Le chômage augmente fortement entre le mois de mars 2020 et la mi-2021. Compte tenu des points de départ au début de chacune des années, en moyenne annuelle, la hausse en 2021 (+92 000 personnes) est plus marquée qu'en 2020 (+54 000 personnes), et ce malgré la croissance moins soutenue de la population active en 2021 (voir encadré 4). Sur l'ensemble de ces deux années, le taux de chômage grimpe à 11,5 %, ce qui le ramène quasiment à son niveau de 2015.

La croissance de la population active s'accélère – temporairement – en 2022, mais cette accélération est largement compensée par le changement de cap de la croissance de l'emploi, de sorte que le nombre de chômeurs diminue de 39 000 personnes cette année-là. Par la suite, la croissance de l'emploi perd un peu de sa vigueur. La croissance de l'offre de travail ralentit toutefois également au cours de la période 2023-2024, à mesure que la contribution de la démographie à sa croissance devient de plus en plus négative et que les effets des mesures de fin de carrière en matière de pensions anticipées et de RCC atteignent leur vitesse de croisière. Le chômage baisse quasiment au même rythme (de 40 000 personnes par an en moyenne) au cours de ces deux années. La baisse se réduit de moitié (à 20 000 personnes) en 2025 sous l'effet conjugué du ralentissement de la croissance de l'emploi et de l'accélération de la croissance de la population active (compte tenu du relèvement de l'âge légal de la retraite). Le taux de chômage baisse à 8,9 % à l'horizon 2025, renouant ainsi avec le niveau atteint avant la crise.

4. Finances publiques

4.1. Hypothèses

La projection tient compte des mesures de soutien décidées aux différents niveaux de pouvoir dans le cadre de la crise sanitaire. En outre, le scénario recourt à une série d'hypothèses quant aux implications budgétaires de la crise sur les recettes et dépenses. Ces mesures et hypothèses s'ajoutent aux mesures décidées antérieurement et décrites dans les Perspectives économiques de mars dernier¹⁵, qui ne seront plus rappelées ici. Bien entendu, à l'effet de la politique budgétaire s'ajoute le jeu des stabilisateurs automatiques.

4.1.1. Mesures de soutien avec effet sur le solde de financement

Le tableau 1 synthétise les mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire par les administrations publiques en vue de soutenir les entreprises, les ménages et le secteur de la santé (ainsi que les transferts entre administrations publiques décidés dans ce cadre, essentiellement au bénéfice des pouvoirs locaux). Le tableau 2 donne le détail par entité fédérée. Le recensement des mesures est arrêté au 10 juin 2020¹⁶ et ne relève que les mesures dont les modalités sont connues. Ne sont reprises dans ces tableaux que les mesures avec impact direct sur le solde de financement en SEC ; ceci exclut les garanties octroyées par les pouvoirs publics, les octrois de crédits et prises de participations et les mesures de report de paiements de taxes et cotisations sociales (mais qui, le cas échéant, impactent la dette).

Tableau 1 Mesures de soutien avec effet sur le solde de financement¹
en millions d'euros sauf mention contraire

	Total	Pouvoir Fédéral	Sécurité sociale	Com. et régions	Pouvoirs locaux
Recettes	-1659	-1511	37	58	303
Fiscales et parafiscales	-1654	-1511	-120	-7	-16
Non fiscales	-4			-4	
Transferts des administrations publiques			157	70	319
Dépenses	6916	1655	1152	4352	303
Achats de matériel médical	1022	880		134	7
Autres consommations intermédiaires	278			278	
Primes compensatoires et de nuisance	2386			2386	
Autres transferts non sociaux	1296	433		641	222
Soins de santé	276			276	
Chômage	708		708		
Autres dépenses sociales	950	90	444	343	74
Transferts aux administrations publiques		252		294	
Total	-8575	-3165	-1115	-4294	0
(% du PIB)	-2,0	-0,7	-0,3	-1,0	0,0
<i>p.m. Total yc chômage temp. et droit passerelle</i>	<i>-14733</i>	<i>-3165</i>	<i>-7273</i>	<i>-4294</i>	<i>0</i>
<i>(% du PIB)</i>	<i>-3,4</i>	<i>-0,7</i>	<i>-1,7</i>	<i>-1,0</i>	<i>0,0</i>

1. Ne comprend ni les garanties, ni les octrois de crédits et prises de participation, ni les mesures de report de paiement de taxes et cotisations, ni les stabilisateurs automatiques.

¹⁵ BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN (2020), Perspectives économiques 2020-2025 - version de mars 2020, <https://www.plan.be/publications/publication-1977-fr-perspectives+economiques+2020+2025+version+de+mars+2020>

¹⁶ Est toutefois prise en compte, en ce qui concerne le chômage temporaire pour raisons économiques, la décision du 12 juin d'étendre du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020 l'assouplissement des conditions et le relèvement du taux d'indemnisation à 70 %.

Le coût total des mesures de soutien recensées s'élève à quelque 8,6 milliards d'euros, ou 2 % du PIB. Ce coût est concentré en 2020, les mesures étant temporaires. Environ 1/5^e du coût total concerne les recettes fiscales du pouvoir fédéral (défiscalisation des aides régionales, réserve immunisée covid-19, baisse de la TVA dans l'Horeca, etc.). Environ 4/5^e du coût concerne des dépenses. Il s'agit principalement des dépenses régionales et communautaires pour les primes de nuisance et autres primes compensatoires, des dépenses (principalement fédérales) pour l'achat de matériel médical, des dépenses de la sécurité sociale pour l'extension du chômage temporaire, des subsides salariaux du pouvoir fédéral aux secteurs affectés (exonération de précompte professionnel) ainsi que d'autres dépenses sociales et non sociales des entités fédérées (soutien au secteur non marchand, aides au paiement des factures d'eau et d'énergie, etc.) et des pouvoirs locaux (soutien aux ménages et indépendants et renforcement de l'assistance sociale via les CPAS).

À noter que ce coût total de quelque 2 % du PIB est un minimum. Ainsi, en ce qui concerne l'extension du chômage temporaire, ce montant ne comprend que le coût de la hausse du taux d'indemnisation de 65 à 70 % et la prime journalière de 5,63 euros ; le reste des dépenses est supposé faire partie de stabilisateurs automatiques, tout comme le droit passerelle pour les indépendants (sauf son extension sous forme d'un « droit de transition » dont le coût est repris au tableau). Certaines mesures annoncées n'ont pas pu être chiffrées, en particulier l'impact sur les recettes fiscales et parafiscales du chèque consommation exonéré de 300 euros. La provision votée de 2 milliards d'euros dans le budget fédéral n'est reprise que pour sa part déjà clairement affectée (environ la moitié).

Enfin, toute une série de mesures de soutien et de relance ont été décidées dans les pouvoirs locaux sans que nous ne puissions les recenser exhaustivement ni les chiffrer. Elles n'apparaissent pas dans les mesures recensées, mais sont approchées dans la projection en liant certaines recettes propres des pouvoirs locaux à la chute du PIB ou en accentuant certaines de leurs dépenses. Les mesures prises en compte au tableau 1 pour les pouvoirs locaux sont uniquement celles couvertes par un financement régional ou fédéral, ce qui explique que le solde des mesures et transferts reçus des pouvoirs locaux est égal à zéro dans ce tableau (ce qui sous-estime le coût des mesures prises par les pouvoirs locaux).

Tableau 2 Mesures de soutien avec effet sur le solde de financement¹ - détail des communautés et régions
en millions d'euros

	C&R	Vl. G	C. F.	D. G.	R. W.	R.B-C	COCOM	COCOF	COCON
Recettes	58	0	0	0	-9	-3	48	18	4
Fiscales et parafiscales	-7				-5	-3			
Non fiscales	-4				-4				
Transferts des administrations publiques	70						48	18	4
Dépenses	4352	2733	89	16	1064	380	48	18	4
Achats de matériel médical	134	29		3	71	10	22		
Autres consommations intermédiaires	278	200		1	66	0	10	1	
Primes compensatoires et de nuisance	2386	1661			516	209			
Autres transferts non sociaux	641	302		10	254	37	16	17	4
Soins de santé	276	172			102	1			
Chômage									
Autres dépenses sociales	343	204	89		26	24			
Transferts aux administrations publiques	294	164		1	30	99			
Total	-4294	-2733	-89	-16	-1073	-383	0	0	0

1. Ne comprend ni les garanties, ni les octrois de crédits et prises de participation, ni les mesures de report de paiement de taxes et cotisations, ni les stabilisateurs automatiques.

4.1.2. Principales autres hypothèses de finances publiques

- Recettes non fiscales – La projection tient compte de la suspension des dividendes distribués aux pouvoirs publics par certaines sociétés financières ou des secteurs touchés par la crise (avec retour à un niveau normal en 2022) et de l'impact négatif de la crise sur certaines ventes de biens et services à tous les niveaux de pouvoir. L'impact de la réduction du transport routier durant la crise sur la redevance kilométrique pour les poids lourds est calculé à l'aide du modèle Planet du BFP (-9,7 % en 2020 et +5,8 % en 2021).
- Frais de fonctionnement – Certains frais de fonctionnement ont été réduits, comme par exemple à la suite du chômage temporaire dans l'enseignement et l'administration des pouvoirs locaux, et de retards dans l'exécution des plans de personnel et dans les travaux d'entretien des routes. Pour le pouvoir fédéral, on notera qu'un surcoût de 400 millions d'euros en matière d'achat de matériel médical est encore supposé en 2021.
- Investissements publics – La projection retient l'hypothèse d'une réduction de 9 % des investissements publics en 2020 par rapport aux Perspectives économiques de mars et d'un retour à la normale en 2021. Cette baisse de 9 % résulte d'une baisse de 13 % des acquisitions d'actifs corporels (sur base d'une estimation du ralentissement des travaux publics durant le premier semestre et du retour à un régime de croisière au second semestre) et d'une stabilité des acquisitions d'actifs incorporels (principalement les dépenses de recherche et développement pour compte propre, qui représentent près de 30 % des investissements publics) et des investissements de la Défense, supposés non affectés par la crise.
- Soins de santé – Au moment de clôturer les présentes Perspectives, nous ne disposons d'aucune estimation de l'impact sur les dépenses de l'INAMI du ralentissement de l'activité des hôpitaux, cabinets médicaux et personnel soignant durant les mois de mars à mai. En conséquence, les prestations de l'INAMI pour 2020 sont supposées correspondre à l'objectif budgétaire décidé en décembre 2019 augmenté de l'estimation la plus récente des dépenses pour des initiatives spécifiquement liées au COVID-19. Une même hypothèse a été retenue pour les dépenses de santé des entités fédérées.
- Loi spéciale de financement (LSF) – Les transferts de 2020 sont basés sur les paramètres macroéconomiques du Budget économique de juin 2020.
- Financement de la sécurité sociale – Les législations en vigueur en matière de financement alternatif sont appliquées. Le financement alternatif pour les soins de santé est influencé par la liaison du montant de base versé par les gestions globales, à partir de 2022, à la croissance des cotisations de l'année précédente. La projection indexe la dotation d'équilibre sur l'indice santé à partir de 2021.
- Financement de l'Union européenne – La contribution RNB est augmentée en 2020 compte tenu du recul des autres ressources du budget européen (droits de douane et ressource TVA) et de l'augmentation des crédits de paiement dans le cadre de la crise.
- Revenu d'intégration – À la suite des conséquences socio-économiques de la crise sanitaire en 2020, le nombre de bénéficiaires augmente de 7 500 personnes en 2020, d'encore 19 000 personnes en 2021 et enfin de 4 000 personnes supplémentaires en 2022. Par rapport à une situation sans épidémie, le nombre de bénéficiaires est donc relevé de 30 500 personnes en 2022. Cette augmentation a été

estimée sur la base des effets de la crise de 2009 sur le lien entre le nombre d'allocataires du revenu d'intégration et le nombre de chômeurs.

- Mesures de reports de paiement des taxes et cotisations – Toutes sont neutres sur le solde de financement en termes de droits constatés. L'évolution de la dette tient compte de la mesure de report d'un an des cotisations provisoires des indépendants pour 2020.
- Garanties – Les différents gouvernements ont mis en place des systèmes de garanties qui influencent en théorie les recettes publiques par la rémunération qu'elles octroient et les dépenses lorsqu'elles sont exécutées. La garantie bancaire fédérale est toutefois supposée sans coûts ni revenus vu l'incertitude sur le degré de recours à cette garantie. Il en est de même pour les garanties régionales à l'exception du système wallon pour lequel il a été tenu compte de l'estimation de la Région wallonne.
- Octrois de crédits et prises de participations – Ils sont inchangés par rapport aux Perspectives économiques de mars, dans l'impossibilité de rassembler une information exhaustive des opérations décidées dans le cadre de la crise à la date de clôture de la projection.

4.2. Résultats

4.2.1. Ensemble des administrations publiques

La récession en 2020 représente un coup dur pour les finances publiques

Les finances publiques, déjà bien fragiles, n'étaient pas prêtes à affronter la crise. En 2019, le déficit se montait déjà à 1,9 % du PIB. Les Perspectives économiques de début mars 2020 du BFP, établies en tenant compte d'un environnement international déjà dégradé par la crise sanitaire à l'étranger, mais avant les mesures de confinement en Belgique et en Europe, chiffrèrent le déficit de 2020 à 3,2 % du PIB dans un contexte de croissance économique encore légèrement positive en Belgique.

La récession qui apparaît maintenant pour 2020, liée à l'extension de la crise et aux contraintes du confinement, représente un coup de massue : les présentes Perspectives chiffrèrent le déficit public à 11,1 % du PIB (tableau 3), soit 47,5 milliards d'euros, compte tenu également du coût des mesures de soutien.

La chute du PIB en 2020 entraîne une plongée presque équivalente des recettes. Pas tout à fait équivalente toutefois, puisque que le ratio des recettes par rapport au PIB augmente d'environ 1 point de pour cent : si l'impôt des sociétés et les revenus de la propriété s'effondrent, l'impôt sur les revenus des ménages, les cotisations sociales et les impôts indirects limitent les pertes, du moins en proportion du PIB.

Les dépenses publiques voient leur ratio par rapport au PIB augmenter de quelque 10 points de pour cent en 2020. Cette hausse inédite résulte d'un effet dénominateur, la plupart des dépenses publiques étant indépendantes de la conjoncture (comme les dépenses de pension, l'essentiel des rémunérations du personnel et des autres frais de fonctionnement, etc.), auquel s'ajoute les coûts en revenus de remplacement et autres dépenses de soutien décidées par les autorités.

Tableau 3 Compte des administrations publiques
en pour cent du PIB

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes	51,4	50,4	51,5	50,5	50,3	50,3	50,3	50,4
Fiscales et parafiscales	44,2	43,2	43,9	43,4	43,2	43,3	43,4	43,5
Autres recettes	7,2	7,1	7,6	7,1	7,0	7,0	6,9	6,9
Dépenses	52,1	52,3	62,6	56,2	54,9	55,3	55,2	55,2
Frais de fonctionnement	16,4	16,4	18,9	17,4	17,0	16,9	16,8	16,7
Investissements	2,7	2,6	2,7	2,9	2,8	3,0	2,9	2,8
Transferts non sociaux	6,3	6,4	8,3	6,7	6,6	6,7	6,5	6,5
Prestations sociales	24,6	24,8	30,6	27,4	27,0	27,2	27,4	27,6
Charges d'intérêts	2,1	2,0	2,1	1,8	1,6	1,6	1,5	1,5
Solde de financement	-0,7	-1,9	-11,1	-5,7	-4,7	-5,1	-4,9	-4,8

Les pouvoirs publics ont pris sur eux une large part de la perte de revenu national en 2020

La récession de 2020 a d'importantes répercussions sur les revenus primaires des particuliers et des sociétés belges. Cependant, l'action des pouvoirs publics (tant via les stabilisateurs automatiques que les mesures de soutien) a permis d'atténuer les pertes de revenu disponible des particuliers et des sociétés, tout en dégradant temporairement les finances publiques. On estime que les pouvoirs publics ont compensé 62 % des pertes de revenus primaires des particuliers et 38 % des pertes de revenus primaires des sociétés en 2020 (voir tableau 4)¹⁷. Plus de la moitié de la perte de 54 milliards de revenu disponible national au niveau de l'économie totale serait supportée par les administrations publiques.

Tableau 4 Revenu primaire brut et revenu disponible brut en 2020
écarts en milliards d'euros par rapport aux Perspectives économiques de mars 2020

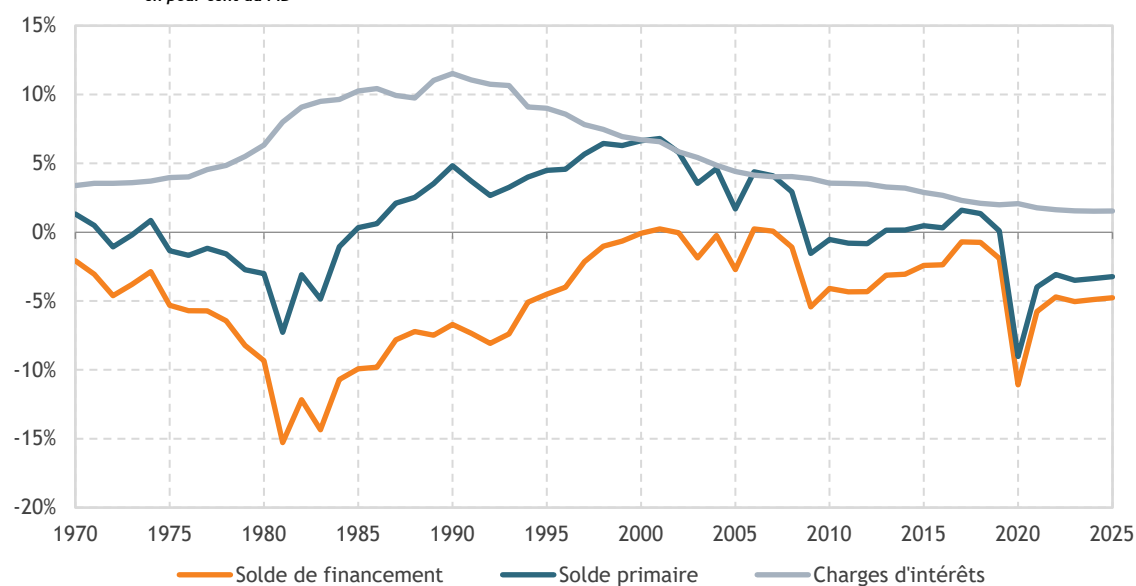
	Particuliers	Sociétés	Administrations publiques	Reste du monde	Royaume
Revenu primaire brut	-29	-19	-5		-55
Transferts courants nets	18	7	-25	-1	1
Revenu disponible brut	-11	-12	-31		-54

À moyen terme, le déficit primaire reste à des niveaux record

En 2021, la reprise économique et l'estompement des mesures de soutien (qui sont temporaires et limitées à 2020) ramènent le déficit à 5,7 % du PIB, puis à 4,7 % du PIB en 2022. L'amélioration s'interrompt dans les années suivantes : à moyen terme, un déficit de l'ordre de 5 % du PIB subsiste à politique inchangée. Le déficit primaire (c'est-à-dire le déficit public hors charges d'intérêts de la dette), après un pic historiquement inédit en 2020 (graphique 8), resterait très important à moyen terme : de l'ordre de 3,5 % du PIB.

¹⁷ Ne sont reprises ici que les mesures de compensation passant par les transferts courants nets. Notons qu'une correction a été apportée pour, dans ce tableau, imputer les primes de nuisance et compensatoires des sociétés dans les transferts courants nets plutôt que dans les revenus primaires bruts.

Graphique 8 Solde de financement, solde primaire et charges d'intérêts
en pour cent du PIB



Note : Agrégats budgétaires selon les règles comptables SEC95 avant 1995.

Vers un déficit structurel de 5 % ?

Le scénario macroéconomique de la projection est déterminant à cet égard. Il postule une perte de PIB perdurant au-delà de la phase de reprise. Le tableau 5 montre la dégradation du déficit public par rapport aux Perspectives économiques de mars dernier ainsi que la perte du PIB en pour cent par rapport à ces mêmes Perspectives de mars. Le rapport de l'un à l'autre indique une semi-élasticité budgétaire de 0,5 à 0,6 sur l'ensemble de la période 2020-2025, ce qui est une valeur classique attendue¹⁸.

Tableau 5 Comparaison avec les Perspectives économiques de mars 2020 : solde de financement, perte de PIB et semi-élasticité budgétaire apparente
en pour cent du PIB sauf mention contraire

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1. Solde de financement	-11,1	-5,7	-4,7	-5,1	-4,9	-4,8
2. Solde de financement dans les Perspectives économiques de mars	-3,2	-3,0	-3,0	-3,3	-3,2	-3,2
3. Dégradation du solde de financement (=1-2)	-7,9	-2,7	-1,7	-1,7	-1,7	-1,6
4. Mesures de soutien avec effet sur le solde de financement (cf. tableau 1)	-2,0					
5. Perte de PIB par rapport aux Perspectives économiques de mars (en %)	-10,9	-4,9	-3,1	-3,1	-2,9	-2,9
6. Semi-élasticité budgétaire apparente $(=3-4)/5$	0,5	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6

Le scénario de croissance à moyen terme reste très incertain. L'idée d'une perte durable de PIB est inférée des craintes actuelles que la crise de 2020 affecterait le PIB potentiel. Si ce diagnostic devait se confirmer, le déficit de quelque 5 % du PIB à moyen terme serait à considérer comme structurel, ce qui est préoccupant en termes de soutenabilité des finances publiques. Rappelons que, dans les Perspectives économiques de mars, le déficit structurel à l'horizon 2025 était déjà chiffré à 3,1 %.

Comblé un déficit structurel de 5 % du PIB impliquerait un effort de consolidation budgétaire considérable puisqu'un tel déficit représente grosso modo 10 % de la taille budgétaire des administrations publiques. S'il fallait compter sur un surcroît d'activité économique pour combler ce déficit, un calcul

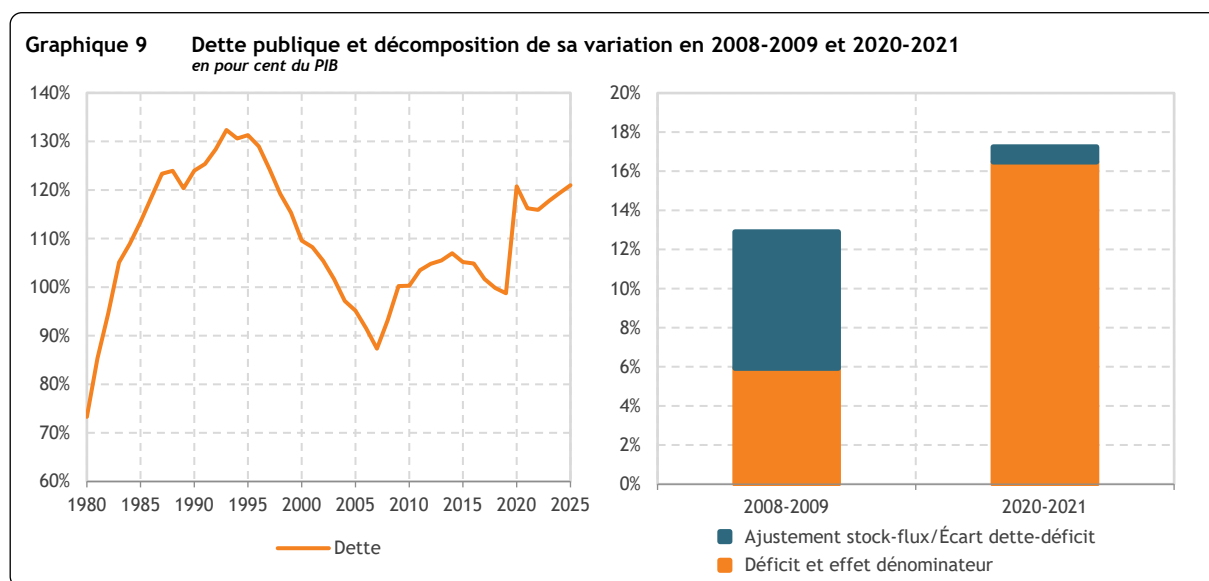
¹⁸ Proche, en ordre de grandeur, de la semi-élasticité à l'écart de production utilisée par la Commission européenne (0,615) pour estimer la composante cyclique des déficits.

rapide avec une semi-élasticité budgétaire de 0,6 montre qu'il faudrait que le taux de croissance du PIB soit relevé d'1 point de pour cent pendant 8 années¹⁹, à supposer que cette relance économique se fasse sans coûts budgétaires permanents.

Bond de la dette, dépendance aux conditions de financement et risque de soutenabilité

Le taux d'endettement public, qui venait de repasser sous la barre des 100 % du PIB en 2018, bondit d'environ 20 points de pour cent en 2020. Il se réduit légèrement en 2021 et 2022 à la suite de la reprise économique mais repart à la hausse les années suivantes en raison de la persistance de déficits publics importants. Le taux d'endettement reste en fin de période à des niveaux qui n'avaient plus été observés depuis la fin des années nonante.

Notons que si la hausse du taux d'endettement sur la période 2020-2021 est d'un ordre de grandeur comparable à celui observé durant la crise financière de 2008-2009²⁰, l'origine de cette hausse est toutefois significativement différente. La hausse observée en 2008-2009 était en grande partie due aux aides apportées au secteur bancaire et à une accumulation correspondante d'actifs financiers (ajustement stock-flux). La hausse de 2020-2021 est essentiellement due à l'impact de la conjoncture économique sur le solde budgétaire via les stabilisateurs automatiques, à l'impact des mesures de soutien, à une situation budgétaire peu favorable avant la crise et au dénominateur du ratio.



À court terme, la politique de rachats massifs de titres de dette publique de la BCE maintient les taux d'intérêt à des niveaux plancher, ce qui permet à la Belgique de financer sa dette à un faible coût et exclut le risque d'un processus explosif du taux d'endettement public. Toutefois, à plus long terme, lorsque les taux d'intérêt retrouveront des valeurs conformes à la logique de marché à la suite de la normalisation de la politique monétaire, le coût du financement du déficit et du refinancement de la dette arrivant à échéance augmentera sensiblement. Un processus explosif du taux d'endettement verra

¹⁹ $5\% \approx 0,6 \times (1,01^8 - 1)$

²⁰ La comparaison est effectuée sur 2 ans pour que les niveaux de variation soient comparables.

alors le jour à moins que des efforts budgétaires substantiels ne soient consentis pour dégager des surplus primaires suffisamment importants.

La perte d'activité économique dégrade davantage les finances de l'entité I que celles de l'entité II

Même si l'entité I et l'entité II ont pris des mesures de soutien discrétionnaires pour des montants équivalents (voir tableau 1), le solde de financement de l'entité I est davantage dégradé en raison de la plus grande exposition de l'entité I aux stabilisateurs automatiques. Il en est de même à moyen terme où ce sont surtout les recettes de l'impôt des sociétés et certaines dépenses sociales de la sécurité sociale qui sont particulièrement affectées par rapport aux Perspectives économiques de mars. Pour l'entité II, les recettes de transferts en provenance de l'entité I sont relevées en pour cent du PIB par rapport aux Perspectives de mars étant donné les dispositions de la LSF quant à la liaison au PIB des transferts du pouvoir fédéral aux communautés et régions et les mécanismes fixant les transferts du pouvoir fédéral aux pouvoirs locaux (en particulier en ce qui concerne le revenu d'intégration).

Tableau 6 Solde de financement de l'entité I et de l'entité II et comparaison avec les Perspectives économiques de mars 2020
en pour cent du PIB

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Entité I	-1,8	-8,7	-4,6	-3,9	-4,3	-4,1	-4,1
Entité II	-0,1	-2,4	-1,1	-0,8	-0,8	-0,8	-0,6
Entité I (écart par rapport aux Perspectives économiques de mars 2020)		-5,9	-2,3	-1,4	-1,4	-1,4	-1,3
Entité II (écart par rapport aux Perspectives économiques de mars 2020)		-2,0	-0,4	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3

4.2.2. Évolutions par sous-secteur

a. Pouvoir fédéral

Après s'être accru en 2019 à 2 % du PIB, le déficit du pouvoir fédéral se creuse à plus de 5 % du PIB en 2020. La récession induit une forte baisse des recettes fiscales liées à l'activité économique, en particulier celles de l'impôt de sociétés. L'impôt des personnes physiques est en recul également, mais dans une moindre mesure au vu de l'apport des revenus de remplacement et des rémunérations du secteur public à son assiette. Les mesures de soutien au revenu disponible tempèrent le recul de la TVA et des accises, malgré la hausse du taux d'épargne des ménages. Au recul des recettes fiscales s'ajoutent le coût des mesures de soutien temporaire décidées par le gouvernement et d'autres coûts liés à la crise, tels que la suspension de certains dividendes, une baisse des ventes courantes et une augmentation de la contribution RNB au budget européen.

Le déficit se résorbe pour moitié au cours des deux années suivantes. Le caractère temporaire des mesures de soutien de 2020, le retour à un niveau normal des dividendes et, surtout, la reprise économique qui accroît les recettes en termes nominaux et amoindrit le ratio des dépenses par rapport au PIB expliquent l'essentiel de l'amélioration à l'horizon 2022.

Tableau 7 Compte du pouvoir fédéral
en pour cent du PIB

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes	26,3	24,8	24,6	24,6	24,6	24,5	24,5	24,5
Fiscales et parafiscales	23,3	22,0	21,8	21,9	22,0	21,9	21,9	21,9
Transferts des administrations publiques	1,0	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Autres recettes	2,1	2,1	2,1	2,0	2,0	1,9	1,9	1,9
Dépenses	26,5	26,8	30,0	28,1	27,3	27,3	27,0	26,9
Frais de fonctionnement	3,1	3,1	3,7	3,4	3,3	3,2	3,2	3,2
Investissements	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6
Transferts non sociaux	2,6	2,6	3,3	2,8	2,7	2,9	2,8	2,8
Prestations sociales	1,3	1,3	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Transferts aux administrations publiques	17,2	17,5	19,0	18,3	17,8	17,7	17,6	17,5
Charges d'intérêts	1,9	1,8	1,9	1,6	1,5	1,4	1,4	1,4
Solde de financement	-0,2	-2,0	-5,4	-3,5	-2,6	-2,8	-2,5	-2,4

En 2023, le déficit se creuse sous l'effet de deux facteurs principaux : une hausse des investissements publics et une hausse des dépenses de financement de l'Union européenne. Le profil quelque peu volatil des investissements publics est lié au programme de renouvellement de l'équipement de la défense (vision stratégique et avions A400M), comptabilisé au moment de la livraison du matériel conformément au SEC²¹. La hausse du financement de l'Union européenne en 2023 vient de l'hypothèse d'une entrée en vigueur, cette année-là, de la nouvelle Décision Ressources propres avec correction rétroactive pour 2021 et 2022, et est donc ponctuelle.

Hormis ces facteurs, le déficit se tasse quelque peu en fin de période. La croissance des recettes est globalement alignée sur celle du PIB, avec toutefois certains glissements (ainsi, la croissance du pré-compte professionnel est plus rapide que celle du PIB, l'inverse valant pour l'impôt des sociétés). Les dépenses se tassent en pour cent du PIB, en particulier les transferts à la sécurité sociale sous l'hypothèse technique d'une dotation d'équilibre constante en termes réels.

Le niveau du déficit à moyen terme, de l'ordre de 2,5 % du PIB, reste supérieur à ce qui était estimé avant la crise, eu égard à la persistance d'une perte de niveau de l'activité économique.

b. Sécurité sociale

En léger surplus en 2019, les finances de la sécurité sociale sont fortement affectées par l'épidémie du coronavirus : le déficit atteint 3,3 % du PIB en 2020.

Les recettes de 2020 sont en net recul en nominal, bien que dans une proportion moindre que le PIB. Les cotisations sociales reculent de 6,2 % par rapport à 2019 suite à la récession et à certaines mesures (comme les dispenses de cotisations pour les indépendants²²). Le financement alternatif, basé en grande partie sur les recettes de la TVA et du précompte mobilier, connaît également un fléchissement, atténué par l'existence des minimums prévus par la loi de 2017 portant réforme du financement de la sécurité sociale, et par un supplément au financement alternatif des soins de santé décidé pour financer des dépenses spécifiques liées à l'épidémie.

²¹ Les données sont estimées sur base des informations de la défense disponibles en juin 2020 quant aux futures livraisons de matériel militaire sur la période 2020-2024. Pour l'année 2025, une hypothèse de stabilité en termes réels est retenue.

²² Rappelons que les reports de paiement des cotisations n'ont pas d'effet sur la comptabilisation des droits constatés en SEC.

Les dépenses totales de la sécurité sociale croissent en nominal de 12,3 % par rapport à 2019. Les dépenses de chômage (5,1 milliards d'euros en 2020, dont 4,5 pour le chômage temporaire²³) et de droit passerelle pour les indépendants (2,3 milliards d'euros) y contribuent fortement, suite à l'assouplissement de l'accès à ces dispositifs dans le cadre de la crise. Les dépenses d'incapacité de travail augmentent également (absences pour cause de COVID-19, mises en quarantaine, etc.). Enfin, les dépenses sont ponctuellement relevées à la suite d'une régularisation de la situation de pension des mineurs. L'impact de la crise sanitaire sur les dépenses de soins de santé est à ce stade incertain ; l'hypothèse technique posée ici est que l'enveloppe budgétaire des dépenses pour 2020 est inchangée, ce qui supposerait que l'augmentation des prestations causée par l'épidémie compense le ralentissement des autres activités (hôpitaux, cabinets privés, kinésithérapeutes, dentistes, etc.). Si cette hypothèse devait être invalidée mais que les dépenses devaient être maintenues pour soutenir le secteur, elles devraient être partiellement reclassées en subsides ou transferts.

Tableau 8 Compte des administrations de sécurité sociale
en pour cent du PIB

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes	21,0	21,4	23,0	22,3	21,8	21,9	21,9	21,9
Fiscales et parafiscales	13,9	14,1	14,6	14,4	14,3	14,4	14,5	14,6
Transferts des administrations publiques	6,9	7,1	8,2	7,7	7,3	7,2	7,2	7,2
Autres recettes	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Dépenses	21,0	21,2	26,3	23,4	23,1	23,3	23,5	23,7
Frais de fonctionnement	0,6	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
Investissements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts non sociaux	0,6	0,6	0,8	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
Prestations sociales	17,6	17,8	22,4	19,8	19,6	19,7	19,9	20,1
Transferts aux administrations publiques	2,2	2,2	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
Charges d'intérêts	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	0,0	0,0	0,0
Solde de financement	-0,0	0,2	-3,3	-1,1	-1,3	-1,5	-1,7	-1,8

En 2021 et dans les années suivantes, les effets de la crise sur les finances de la sécurité sociale s'estiment partiellement, mais pas totalement. Dans les hypothèses de la projection, un déficit subsiste, passant de 1,1 % du PIB en 2021 à 1,8 % du PIB en 2025.

En 2021, les recettes de cotisations augmentent en nominal de 8,1 % par rapport à 2019 mais demeurent inférieures en niveau aux estimations des projections d'avant la crise, et le resteront d'ailleurs à moyen terme. Le financement alternatif des soins de santé diminue à partir de 2022 en raison des dispositions de la loi de 2017 qui prévoit la reprise, en 2022, du mécanisme de liaison des montants de base versés par les gestions globales à la croissance des cotisations de l'année précédente (ce mécanisme avait été suspendu de 2017 à 2021 en raison du « tax shift »). Il s'ensuit une forte hausse de ces montants de base en 2022 (vu la croissance de 8,1 % des cotisations en 2021) et une baisse subséquente (-15,1 %) du financement alternatif équilibrant le solde de l'INAMI (compte tenu d'un taux de croissance estimé des prestations de 4,0 %). Rappelons que la dotation d'équilibre est ici supposée constante en termes réels sur toute la période projection.

²³ La projection intègre le relèvement du taux d'indemnisation à 70 % pour tous les chômeurs temporaires du 1er février au 31 août 2020, l'assouplissement des conditions d'accès et l'octroi d'un supplément journalier de 5,63 euros en cas de chômage temporaire pour force majeure du 1er mars au 31 août 2020 et, du 1er septembre au 31 décembre 2020, le relèvement du taux d'indemnisation à 70 % pour les chômeurs temporaires pour raisons économiques et dans les secteurs culturel, événementiel et des voyages (ainsi que l'assouplissement des conditions et le supplément journalier de 5,63 euros dans ces secteurs).

En 2021, les dépenses de chômage s'élèvent encore à 1,7 % du PIB (contre 1,3 % du PIB en 2019 et 2,6 % en 2020) et les dépenses de chômage temporaire sont encore au double de leur niveau normal. Les dépenses de chômage complet indemnisé s'accroissent encore en 2021 en raison de la hausse du nombre de bénéficiaires (+70 000 personnes par rapport à 2020). À partir de 2022, les dépenses de chômage temporaire ont totalement reflué mais, par contre, le nombre de chômeurs complets indemnisés ne fait qu'entamer son recul et il faut attendre 2025 pour qu'il retrouve pratiquement son niveau de 2019. Compte tenu également de la dynamique des dépenses de pensions, de soins de santé et des autres prestations, les prestations sociales de la sécurité sociale augmentent annuellement de 0,2 point de pour cent du PIB sur la période de moyen terme 2023-2025, à politique constante.

c. Communauté et régions

Ensemble des communautés et régions

Les finances des communautés et régions, proches de l'équilibre en 2019, se dégradent sensiblement en 2020 à la suite du tassement des recettes fiscales et des transferts de la LSF ainsi que des mesures de soutien prises par les différentes entités fédérées. Même si elles diminuent en montant absolu, les recettes issues de la LSF augmentent en pour cent du PIB en raison de la liaison partielle au PIB de la plupart d'entre elles. La baisse des recettes fiscales par rapport à 2019 est due, d'une part, à une réduction des droits d'enregistrement et de certaines taxes de circulation en raison de la crise et, d'autre part, au contrecoup de l'accélération du rythme des enrôlements à l'IPP en 2019 et de mesures prises précédemment comme la suppression du bonus logement (Flandre) qui avait entraîné une poussée du nombre de transactions immobilières.

Tableau 9 Compte des communautés et régions
en pour cent du PIB

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes	19,5	19,4	20,6	19,8	19,5	19,5	19,5	19,4
Fiscales et parafiscales	5,0	5,0	5,2	4,9	4,9	4,9	4,9	5,0
Transferts des administrations publiques	11,1	11,0	11,6	11,3	11,2	11,2	11,2	11,1
Autres recettes	3,4	3,4	3,8	3,5	3,4	3,4	3,4	3,3
Dépenses	19,9	19,6	23,1	20,8	20,3	20,3	20,2	20,1
Frais de fonctionnement	7,6	7,8	8,9	8,2	7,9	7,9	7,8	7,8
Investissements	1,4	1,4	1,5	1,6	1,5	1,6	1,5	1,5
Transferts non sociaux	2,9	2,8	3,9	3,0	2,9	2,9	2,9	2,9
Prestations sociales	4,9	4,9	5,7	5,3	5,2	5,2	5,3	5,3
Transferts aux administrations publiques	2,8	2,4	2,8	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5
Charges d'intérêts	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Solde de financement	-0,4	-0,2	-2,5	-1,1	-0,8	-0,8	-0,7	-0,7

Les finances régionales s'améliorent en 2021-2022 vu la reprise économique et le caractère ponctuel des mesures de soutien de 2020. Cette amélioration est toutefois amoindrie par l'impact retardé de la récession de 2020 sur les additionnels à l'IPP et la mise en place de différents projets d'investissement prévus avant la crise. On notera que les recettes issues de la LSF sont relevées en pour cent du PIB par la crise en raison d'une asymétrie des coefficients de liaison des dotations au PIB entre récession et forte croissance²⁴.

²⁴ La plupart des dotations sont soumises à une « contribution au coût du vieillissement » : une liaison seulement partielle des dotations à la croissance réelle du PIB pour la partie de cette croissance réelle qui ne dépasse pas 2,25 % et, pour la partie qui excède 2,25 %, une liaison à 100 %.

À moyen terme, les finances régionales s'améliorent légèrement. La plupart des catégories de dépenses à l'exception notable des dépenses de santé se tassent en pour cent du PIB tandis que les recettes d'IPP bénéficient du dynamisme de la base imposable et des mesures prises en matière d'épargne logement par les différentes régions.

Communauté flamande

Le compte de la Communauté flamande, en surplus en 2019, affiche un net déficit en 2020²⁵. Ce déficit s'explique, dans une large mesure, par les mesures ponctuelles qui ont été prises dans le cadre de la crise du coronavirus pour un montant de près de 2,7 milliards d'euros. En outre, le ralentissement de l'activité économique entraîne un net repli des recettes de la LSF et des recettes fiscales (notamment les droits d'enregistrement, la taxe de circulation pour les entreprises, la taxe de mise en circulation). En 2020, l'évolution des recettes fiscales est également influencée par le contrecoup de l'accélération du rythme des enrôlements à l'IPP en 2019, celui de la hausse ponctuelle des recettes de droits d'enregistrement et de succession en 2019 et par l'entrée en vigueur de la baisse des droits d'enregistrement (en compensation de la suppression du bonus logement). Les recettes non fiscales sont également en repli, principalement à la suite de la baisse des recettes de la redevance kilométrique (moins de transport de marchandises) et des recettes de la société de transport public De Lijn (baisse du nombre de voyageurs).

Tableau 10 Compte de la Communauté flamande
en milliards d'euros sauf mention contraire

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes	52,1	54,0	51,7	54,4	56,4	58,2	60,0	61,8
Fiscales et parafiscales	14,2	15,0	13,9	14,3	14,8	15,4	16,1	16,7
Transferts des administrations publiques	28,9	29,7	28,3	30,5	31,7	32,6	33,6	34,6
Autres recettes	9,0	9,3	9,5	9,6	9,9	10,1	10,4	10,6
Dépenses	52,7	53,5	57,4	56,3	58,0	59,7	61,3	63,0
Frais de fonctionnement	20,1	20,9	21,7	21,8	22,3	22,8	23,3	23,9
Investissements	3,7	3,8	3,9	4,4	4,5	4,9	5,0	5,2
Transferts non sociaux	7,3	7,7	9,6	7,5	7,8	7,9	8,0	8,2
Prestations sociales	14,2	14,8	15,5	15,8	16,3	16,8	17,4	18,0
Transferts aux administrations publiques	7,0	5,9	6,4	6,5	6,7	6,9	7,2	7,5
Charges d'intérêts	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4
Solde de financement	-0,6	0,5	-5,7	-1,9	-1,6	-1,5	-1,3	-1,2
Solde de financement (% du PIB)	-0,1	0,1	-1,3	-0,4	-0,3	-0,3	-0,2	-0,2

En 2021, le déficit se réduit sous l'effet du contrecoup des mesures ponctuelles prises en 2020 pour faire face au coronavirus et de la reprise de l'activité économique, de sorte que les transferts du pouvoir fédéral dans le cadre de la LSF et les recettes fiscales et non fiscales augmentent à nouveau. Les recettes fiscales progressent aussi sous l'impulsion de plusieurs mesures fiscales prises dans le cadre de la confection du budget 2020 comme la suppression du bonus logement et celle du régime des legs en duo. L'amélioration du compte de la Communauté flamande est toutefois freinée, au niveau des recettes, par le tassement des additionnels à l'IPP suite au recul des revenus imposables et, au niveau des dépenses, par, surtout, l'introduction du jobbonus et une augmentation des investissements (notamment l'Oosterweel).

À partir de 2022, le compte de la Communauté flamande ne s'améliore que modérément et affiche, en fin de période de projection, un déficit de 0,2 % du PIB. Cette évolution se base sur une projection à

²⁵ La projection tient compte des principales évolutions du budget 2020 ajusté.

politique inchangée qui tient compte des principales mesures de l'estimation pluriannuelle 2020-2024 réalisée en novembre 2019. À moyen terme, les finances publiques flamandes sont principalement influencées par l'évolution dynamique des dépenses de soins de santé, l'entrée en régime de croisière des dépenses du jobbonus, les investissements en mobilité et infrastructure et l'intervention au profit des communes pour financer leur contribution de responsabilisation pension.

Communauté française

En 2020, la situation budgétaire de la Communauté française se détériore significativement, son déficit passant de 0,1 % du PIB en 2019 à 0,4 % du PIB 2020. Du côté des recettes, l'on doit noter une baisse substantielle des recettes provenant des transferts des administrations publiques, suite à l'évolution des paramètres de la LSF. Du côté des dépenses, les rémunérations progressent suite à la poursuite de la mise en œuvre du Pacte pour un Enseignement d'excellence et les transferts non sociaux progressent notamment sous l'effet des mesures décidées dans le cadre de la crise sanitaire (Fonds d'urgence). Notons encore que les investissements publics ne progressent que légèrement par rapport à 2019 et que les dépenses de transferts de la Sainte Émilie reculent vu leur liaison au PIB.

À partir de 2021, la Communauté française bénéficie à nouveau d'une progression des recettes de la LSF (en partie compensée par une hausse des transferts de la Sainte Émilie). Du côté des dépenses, l'on notera que 2021 se caractérise par une faible progression des rémunérations en raison de la faible évolution de leur indice d'indexation, par le contrecoup des mesures ponctuelles de soutien décidées en 2020 et par une hausse des investissements. Par la suite, le solde de financement se stabilise à -0,1 % du PIB entre 2022 et 2025.

Tableau 11 Compte de la Communauté française
en milliards d'euros sauf mention contraire

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes	19,8	20,1	19,3	20,4	21,1	21,7	22,2	22,8
Fiscales et parafiscales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts des administrations publiques	16,2	16,5	15,6	16,7	17,4	17,8	18,3	18,7
Autres recettes	3,5	3,6	3,7	3,7	3,8	3,9	4,0	4,0
Dépenses	20,0	20,5	20,9	21,3	21,8	22,3	22,9	23,4
Frais de fonctionnement	9,2	9,5	9,8	9,9	10,2	10,4	10,7	10,9
Investissements	1,0	1,0	1,0	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2
Transferts non sociaux	0,7	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Prestations sociales	2,5	2,6	2,7	2,7	2,8	2,9	3,1	3,1
Transferts aux administrations publiques	6,4	6,6	6,5	6,7	6,9	7,0	7,1	7,3
Charges d'intérêts	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Solde de financement	-0,2	-0,3	-1,6	-0,9	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7
Solde de financement (% du PIB)	-0,0	-0,1	-0,4	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1

Région wallonne

Les finances de la Région wallonne, déjà déficitaires en 2019, se dégradent fortement en 2020 sous l'effet, d'une part, du repli des recettes fiscales et non fiscales liées à l'activité économique (hormis les additionnels à l'IPP qui dépendent des revenus des années précédentes) et des transferts de la LSF et des accords de la Sainte Émilie à la suite de la récession et, d'autre part, des mesures ponctuelles d'environ 1,1 milliard prises pour faire face à la crise sanitaire.

En 2021 et 2022, le rebond de l'activité économique et le contrecoup des mesures ponctuelles prises en 2020 conduisent à une amélioration des finances wallonnes. Cette amélioration est toutefois tempérée par le recul des additionnels à l'IPP à la suite de la baisse des revenus imposables en 2020 et par l'entrée en vigueur – initialement prévue en 2020 mais reportée en 2021 dans les hypothèses de la projection – du Plan wallon de Transition.

À moyen terme, le solde de financement de la Région wallonne reste relativement stable. Les finances wallonnes bénéficient de la croissance des additionnels à l'IPP et d'un surplus budgétaire attendu à politique inchangée au niveau du mécanisme des certificats verts. Elles pâtissent en revanche de la dynamique des dépenses de santé et de la disparition progressive à partir de 2025 du mécanisme de transition de la LSF prévu dans le cadre de la 6^e réforme de l'État.

Tableau 12 Compte de la Région wallonne
en milliards d'euros sauf mention contraire

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes	14,5	14,8	14,3	14,9	15,4	15,9	16,3	16,7
Fiscales et parafiscales	6,1	6,3	6,2	6,4	6,6	6,9	7,1	7,4
Transferts des administrations publiques	6,9	7,1	6,8	7,2	7,4	7,5	7,7	7,8
Autres recettes	1,4	1,4	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5
Dépenses	15,2	15,2	16,3	16,3	16,4	16,9	17,1	17,6
Frais de fonctionnement	3,0	3,2	3,3	3,2	3,3	3,4	3,4	3,5
Investissements	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Transferts non sociaux	3,6	3,7	4,4	4,4	4,3	4,5	4,5	4,7
Prestations sociales	4,3	4,5	4,7	4,7	4,8	4,9	5,1	5,3
Transferts aux administrations publiques	3,2	2,8	2,9	2,9	2,9	3,0	3,0	3,1
Charges d'intérêts	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Solde de financement	-0,7	-0,4	-2,0	-1,4	-1,0	-1,0	-0,9	-0,9
Solde de financement (% du PIB)	-0,2	-0,1	-0,5	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2

Région de Bruxelles-Capitale et Commission communautaire commune

Le déficit en 2019 du compte consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune augmente sensiblement en 2020. Les mesures de soutien économique et social prises dans le cadre de la crise du coronavirus pour un montant d'environ 380 millions d'euros contribuent dans une large mesure à la croissance des dépenses. Y contribuent également, dans une moindre mesure, les dépenses supplémentaires liées à la réforme des allocations familiales entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020. En outre, les recettes de la LSF et certaines recettes fiscales et non fiscales baissent en raison du ralentissement économique. Au total, les recettes fiscales sont toutefois en augmentation vu une recette exceptionnelle de droits d'enregistrement encaissée en janvier 2020.

Vu le caractère ponctuel des mesures de soutien et la reprise économique, le déficit diminue en 2021 et 2022. Le recul des additionnels à l'IPP, conjugué à un tassement des droits d'enregistrement et à une hausse des dépenses d'investissement, freine néanmoins l'amélioration du solde de financement.

À moyen terme, le solde de financement se stabilise à politique inchangée. Cette stabilisation cache une évolution dynamique des recettes fiscales (en raison notamment de la suppression du bonus logement), d'une part, et des dépenses de soins de santé, d'autre part, qui progressent dans leur ensemble plus vite que le PIB.

Tableau 13 Compte consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune en milliards d'euros sauf mention contraire

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes	6,3	6,2	6,2	6,3	6,5	6,7	6,8	7,0
Fiscales et parafiscales	2,5	2,3	2,4	2,4	2,5	2,5	2,6	2,7
Transferts des administrations publiques	3,1	3,1	3,0	3,1	3,2	3,2	3,3	3,4
Autres recettes	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Dépenses	6,8	6,9	7,3	7,2	7,3	7,4	7,6	7,8
Frais de fonctionnement	2,0	2,2	2,4	2,3	2,4	2,4	2,5	2,6
Investissements	0,7	0,8	0,6	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Transferts non sociaux	1,2	1,2	1,4	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3
Prestations sociales	1,3	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	1,6
Transferts aux administrations publiques	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4
Charges d'intérêts	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Solde de financement	-0,5	-0,6	-1,1	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8
Solde de financement (% du PIB)	-0,1	-0,1	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1

d. Pouvoirs locaux

La crise sanitaire a conduit en 2020 à un fort repli (en montant absolu) de l'ensemble des recettes fiscales et non fiscales des pouvoirs locaux, en lien avec un recul de l'activité économique. Le repli des recettes fiscales est accentué par le contrecoup de l'accélération du rythme d'enrôlement des recettes d'IPP en 2019. Parallèlement, les mesures de soutien prises dans le cadre de la crise, en termes de prise en charge sanitaire, sociale et de revenus, ont imposé de nouvelles dépenses aux communes et aux CPAS, ce qui se traduit par une hausse sensible des prestations sociales, ainsi que des transferts non sociaux en 2020. Ces dépenses additionnelles ont été en partie financées par une hausse des transferts en provenance des communautés et régions ainsi que du pouvoir fédéral. Toutefois, grâce au repli des investissements publics, le solde de financement serait pratiquement nul en 2020.

Tableau 14 Compte des pouvoirs locaux en pour cent du PIB

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes	6,9	7,0	7,8	7,2	7,1	7,1	7,1	7,1
Fiscales et parafiscales	2,0	2,1	2,3	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0
Transferts des administrations publiques	3,4	3,4	3,9	3,6	3,5	3,5	3,5	3,5
Autres recettes	1,5	1,5	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Dépenses	7,0	6,9	7,7	7,2	7,0	7,1	7,2	7,1
Frais de fonctionnement	5,1	5,0	5,7	5,3	5,2	5,2	5,2	5,2
Investissements	0,9	0,8	0,7	0,7	0,6	0,7	0,8	0,7
Transferts non sociaux	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Prestations sociales	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Transferts aux administrations publiques	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Charges d'intérêts	0,0	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Solde de financement	-0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	-0,0	-0,1	0,0

En 2021, les recettes d'IPP s'inscrivent en recul à la suite de la baisse des revenus imposables en 2020, ce qui n'empêche pas le total des recettes fiscales et non fiscales de rebondir en nominal. Les recettes de transferts et les dépenses de transferts non sociaux refluent après leur hausse ponctuelle de 2020.

À moyen terme, les dépenses de revenu d'intégration et équivalent enregistrent une augmentation de 0,1 point de pourcentage du PIB entre 2019 et 2025 et s'élèvent à 0,4 % du PIB en 2025. Par ailleurs, après une chute en 2020, les investissements des pouvoirs locaux retrouvent leur évolution liée au cycle électoral. Cette dynamique particulière contribue à maintenir un solde de financement pratiquement nul en 2025.

5. Annexes

5.1. Annexe statistique

	Chiffres clés pour l'économie belge.....	38
Tableau A.1	Environnement international et indicateurs financiers.....	40
Tableau A.2	PIB et principales catégories de dépenses à prix courants.....	40
Tableau A.3	PIB et principales catégories de dépenses en volume.....	41
Tableau A.4	Déflateurs du PIB et des principales catégories de dépenses.....	41
Tableau A.5	Revenu disponible, épargne et capacité ou besoin de financement : estimations à prix courants.....	41
Tableau B.1	Situation sur le marché du travail.....	42
Tableau B.2	Situation sur le marché du travail - détail.....	43
Tableau B.3	Masse salariale dans le secteur marchand : évolution et déterminants.....	44
Tableau B.4	Réductions de charges sur le travail dans les branches d'activité marchande.....	45
Tableau C.1	Compte des particuliers.....	46
Tableau C.2	Revenu disponible réel des particuliers.....	47
Tableau C.3	Compte des entreprises.....	48
Tableau C.4	Opérations avec le reste du monde.....	49
Tableau C.5	Distribution du revenu national.....	50
Tableau C.6	Balance d'investissement et d'épargne.....	50
Tableau D.1	Compte des administrations publiques.....	51
Tableau D.1.bis	Compte des administrations publiques.....	52
Tableau D.2	Compte du pouvoir fédéral.....	53
Tableau D.3	Compte des communautés et régions.....	54
Tableau D.4	Compte des administrations locales.....	55
Tableau D.5	Compte des administrations de sécurité sociale.....	56
Tableau D.6	Détail des prestations sociales.....	57
Tableau E.1	Valeurs ajoutées brutes en volume.....	59
Tableau E.2	Structure de la valeur ajoutée brute à prix courants.....	59
Tableau E.3	Investissements en volume.....	59
Tableau E.4	Emploi intérieur.....	60
Tableau E.5	Productivité horaire des branches d'activité marchande.....	61
Tableau E.6	Coût nominal par tête du facteur travail des branches d'activité marchande.....	61
Tableau F.1	Bilan énergétique.....	62
Tableau F.2	Émissions de gaz à effet de serre.....	62

PERSPECTIVES

Chiffres clés pour l'économie belge
Taux de croissance, sauf mention contraire

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB et ses composantes (en volume, sauf mention contraire)									
- Dépenses de consommation finale privée	1.8	1.5	1.1	-8.8	7.5	2.8	1.6	1.5	1.2
- Dépenses de consommation finale des administrations publiques	0.3	0.9	1.8	3.2	-0.1	1.0	1.2	1.4	1.3
- Formation brute de capital fixe	1.3	4.0	3.2	-18.0	17.2	5.6	3.1	1.6	1.3
. Entreprises	1.6	3.9	3.2	-21.1	18.9	7.2	2.3	1.9	2.1
. Administrations publiques	1.1	10.6	-0.4	-5.1	16.3	-1.8	9.7	0.0	-2.9
. Logements	0.1	1.0	4.9	-14.6	12.9	4.6	1.8	1.6	1.3
- Variation des stocks et acquisitions moins cessions d'objets de valeur (contribution à la croissance du PIB, en point de pourcentage)	-0.1	0.3	-0.4	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Demande intérieure totale	1.2	2.2	1.4	-8.8	7.6	3.0	1.9	1.5	1.3
- Exportations de biens et services	5.3	1.2	1.1	-12.0	10.7	5.6	3.4	3.2	3.1
- Importations de biens et services	4.4	2.1	1.0	-10.0	9.9	5.2	3.9	3.3	3.2
- Exportations nettes (contribution à la croissance du PIB, en point de pourcentage)	0.7	-0.7	0.1	-1.7	0.6	0.3	-0.4	-0.1	-0.1
- PIB	2.0	1.5	1.4	-10.5	8.2	3.3	1.4	1.4	1.2
- PIB à prix courants	3.7	3.0	2.9	-9.4	9.5	4.9	3.1	3.1	3.0
- Revenu national brut réel par tête	1.1	-0.3	0.9	-9.5	7.5	2.6	0.8	0.8	0.6
Prix et taux d'intérêt									
- Indice national des prix à la consommation	2.1	2.1	1.4	0.8	1.3	1.6	1.7	1.8	1.9
- Indice santé	1.8	1.8	1.5	1.0	1.2	1.6	1.7	1.8	1.9
- Termes de l'échange	-0.6	-1.0	0.3	1.7	-0.5	-0.3	-0.3	-0.2	-0.3
- Déflateur du PIB	1.7	1.5	1.5	1.2	1.2	1.5	1.6	1.7	1.8
- Taux d'intérêt nominal à long terme (10 ans, niveau en %)	0.7	0.7	0.2	0.1	0.1	0.5	0.8	1.1	1.4
- Taux d'intérêt nominal à court terme (3 mois, niveau en %)	-0.7	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.3	-0.1	0.2	0.5
Emploi, chômage et productivité									
- Population active, définition BFP									
. en milliers	5390.6	5415.1	5463.9	5491.1	5502.4	5531.7	5544.2	5553.0	5569.0
. différence, en milliers	37.9	24.6	48.7	27.2	11.3	29.3	12.4	8.9	16.0
. variation en %	0.7	0.5	0.9	0.5	0.2	0.5	0.2	0.2	0.3
- Emploi total									
. en milliers	4751.4	4817.0	4893.8	4866.8	4786.0	4854.1	4909.3	4954.7	4991.1
. différence, en milliers	76.1	65.7	76.8	-27.0	-80.8	68.1	55.2	45.4	36.5
. variation en %	1.6	1.4	1.6	-0.6	-1.7	1.4	1.1	0.9	0.7
- Taux d'emploi, concept EU2020 (a)	68.5	69.7	70.5	70.1	69.0	69.9	70.7	71.4	71.8
- Chômage total, définition BFP									
. en milliers	557.4	515.6	487.4	541.6	633.7	594.9	552.1	515.6	495.2
. différence, en milliers	-38.9	-41.8	-28.2	54.2	92.0	-38.8	-42.7	-36.5	-20.5
- Taux de chômage, définition BFP (en %)	10.3	9.5	8.9	9.9	11.5	10.8	10.0	9.3	8.9
- Productivité horaire (branches d'activité marchande)	0.2	-0.3	-0.1	-1.3	2.4	0.8	0.2	0.4	0.5
Revenus									
- Salaire horaire réel (branches d'activité marchande)	-0.3	0.5	0.9	1.3	0.5	0.6	0.7	0.6	0.7
- Coût salarial unitaire (branches d'activité marchande)	1.4	1.8	2.2	4.6	-0.9	0.7	2.2	2.0	2.1
- Part salariale (branches d'activité marchande) (b)	58.4	58.6	59.0	60.5	59.7	59.4	60.0	60.3	60.6
- Taux de rentabilité des entreprises (c)	43.0	42.7	42.4	40.9	41.6	42.2	41.9	41.7	41.6
- Revenu disponible réel des particuliers	1.8	1.1	2.5	-1.9	2.7	2.1	1.4	1.4	1.1
- Taux d'épargne des particuliers (d)	12.0	11.8	13.0	18.9	15.2	14.6	14.5	14.3	14.2
Finances publiques									
- Solde de financement									
. en milliards d'euros	-3.2	-3.4	-9.0	-47.5	-26.9	-23.1	-25.7	-25.7	-25.8
. en % du PIB	-0.7	-0.7	-1.9	-11.1	-5.7	-4.7	-5.1	-4.9	-4.8
dont (niveaux de pouvoir) :									
- Pouvoir fédéral	-1.3	-0.2	-2.0	-5.4	-3.5	-2.6	-2.8	-2.5	-2.4
- Sécurité sociale	0.2	-0.0	0.2	-3.3	-1.1	-1.3	-1.5	-1.7	-1.8
- Communautés et régions	0.2	-0.4	-0.2	-2.5	-1.1	-0.8	-0.8	-0.7	-0.7
- Pouvoirs locaux	0.2	-0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	-0.0	-0.1	0.0
- Dette (en % du PIB)	101.7	99.8	98.7	120.7	116.2	115.8	117.7	119.3	121.0

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Balance extérieure									
- Solde des opérations courantes									
. en milliards d'euros	5.5	-4.6	-4.7	-7.8	-5.9	-5.4	-9.8	-11.1	-13.1
. en % du PIB	1.2	-1.0	-1.0	-1.8	-1.3	-1.1	-1.9	-2.1	-2.4
Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre									
Consommation finale d'énergie	-1.3	0.8	5.9	-8.3	5.8	1.3	-0.2	-0.1	-0.3
Émissions de gaz à effet de serre (en millions de tonnes d'équivalent CO ₂)	118.0	118.5	118.1	102.6	108.2	109.9	113.5	111.8	112.3

(a) Selon le concept EU2020 (source : enquête sur les forces de travail, catégorie d'âge 20-64 ans)

(b) Part du coût du travail y compris les indépendants en % de la valeur ajoutée

(c) Excédent brut d'exploitation des entreprises en % de leur valeur ajoutée

(d) Épargne en % du revenu disponible

A. Résultats macroéconomiques

Tableau A.1 Environnement international et indicateurs financiers

Taux de croissance, sauf indication contraire

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Marchés extérieurs pertinents pour la Belgique	4.3	3.9	1.8	-11.5	11.4	4.5	3.6	3.5	3.5
Taux de change nominal effectif pour la Belgique (1) (2)	1.0	1.5	-0.5	0.5	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Taux de change de l'euro en dollar (nombre de dollars pour 100 euros) (2)	113.0	118.1	112.0	110.0	110.9	110.9	110.9	110.9	110.9
Prix mondiaux									
Biens hors énergie (en euros) (3)	-0.5	-3.3	1.6	5.8	0.5	2.0	2.0	2.0	2.0
Énergie (Brent : USD par baril)	54.3	70.9	64.3	38.1	40.8	46.3	52.5	59.4	67.3
Taux d'intérêt zone euro (niveau en %)									
Court terme (Euribor à 3 mois) (2)	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4	-0.5	-0.1	0.1	0.4	0.7
Long terme (10 ans) (2) (4)	1.0	1.1	0.4	0.3	0.4	0.6	1.0	1.3	1.6

(1) Un signe positif (négatif) indique une appréciation (dépréciation)

(2) Pour les valeurs futures : hypothèse technique basée sur les cotations à terme

(3) Taux de croissance pondéré des prix à l'exportation des biens (hors énergie) provenant de nos partenaires commerciaux

(4) Moyenne pondérée des pays de la zone euro

Tableau A.2 PIB et principales catégories de dépenses à prix courants

Millions d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses de consommation finale des particuliers	229535	237250	243139	223512	243447	254190	262663	271345	279954
Dépenses de consommation finale des pouvoirs publics	102974	106091	109652	115592	116601	119819	123865	128105	132285
Formation brute de capital fixe	103172	109566	114073	93396	110786	118483	123855	127905	131845
a. Investissements des entreprises (1)	70964	74929	77835	61284	73798	80147	83156	86102	89391
b. Investissements des pouvoirs publics	10719	12144	12204	11512	13516	13438	14954	15207	15031
c. Investissements en logements	21490	22494	24034	20600	23472	24898	25745	26596	27423
Variation des stocks et acquisitions moins cessions d'objets de valeur	4463	7663	5455	-2725	-1092	-420	243	905	1594
Dépenses nationales totales	440144	460570	472319	429775	469743	492072	510626	528260	545678
Exportations de biens et services	367409	379700	386647	334210	372453	398692	420162	442934	467421
Importations de biens et services	361188	380450	385881	335573	373104	398885	423717	448421	474837
Produit intérieur brut	446365	459820	473085	428411	469091	491879	507071	522773	538262

(1) Y compris indépendants et ISBL

Tableau A.3 PIB et principales catégories de dépenses en volume
Taux de croissance

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses de consommation finale des particuliers	1.8	1.5	1.1	-8.8	7.5	2.8	1.6	1.5	1.2
Dépenses de consommation finale des pouvoirs publics	0.3	0.9	1.8	3.2	-0.1	1.0	1.2	1.4	1.3
Formation brute de capital fixe	1.3	4.0	3.2	-18.0	17.2	5.6	3.1	1.6	1.3
a. Investissements des entreprises (1)	1.6	3.9	3.2	-21.1	18.9	7.2	2.3	1.9	2.1
b. Investissements des pouvoirs publics	1.1	10.6	-0.4	-5.1	16.3	-1.8	9.7	0.0	-2.9
c. Investissements en logements	0.1	1.0	4.9	-14.6	12.9	4.6	1.8	1.6	1.3
Variation des stocks et acquisitions moins cessions d'objets de valeur (2)	-0.1	0.3	-0.4	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses nationales totales	1.2	2.2	1.4	-8.8	7.6	3.0	1.9	1.5	1.3
Exportations de biens et services	5.3	1.2	1.1	-12.0	10.7	5.6	3.4	3.2	3.1
Importations de biens et services	4.4	2.1	1.0	-10.0	9.9	5.2	3.9	3.3	3.2
Exportations nettes (2)	0.7	-0.7	0.1	-1.7	0.6	0.3	-0.4	-0.1	-0.1
Produit intérieur brut	2.0	1.5	1.4	-10.5	8.2	3.3	1.4	1.4	1.2

(1) Y compris indépendants et ISBL

(2) Contribution à la croissance du PIB

Tableau A.4 Déflateurs du PIB et des principales catégories de dépenses
Taux de croissance

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses de consommation finale des particuliers	2.0	1.9	1.4	0.8	1.3	1.6	1.7	1.8	1.9
Dépenses de consommation finale des pouvoirs publics	2.6	2.1	1.5	2.1	1.0	1.7	2.2	2.0	2.0
Formation brute de capital fixe	2.0	2.1	0.9	-0.1	1.2	1.3	1.4	1.6	1.7
a. Investissements des entreprises (1)	1.7	1.7	0.6	-0.2	1.3	1.3	1.4	1.6	1.7
b. Investissements des pouvoirs publics	2.3	2.4	0.9	-0.6	1.0	1.3	1.4	1.7	1.8
c. Investissements en logements	2.7	3.6	1.8	0.4	0.9	1.4	1.6	1.7	1.8
Dépenses nationales totales	2.2	2.4	1.2	-0.2	1.6	1.7	1.9	1.9	2.0
Exportations de biens et services	2.2	2.1	0.7	-1.7	0.7	1.3	1.9	2.2	2.3
Importations de biens et services	2.8	3.2	0.4	-3.4	1.2	1.6	2.2	2.4	2.6
Termes de l'échange	-0.6	-1.0	0.3	1.7	-0.5	-0.3	-0.3	-0.2	-0.3
Produit intérieur brut	1.7	1.5	1.5	1.2	1.2	1.5	1.6	1.7	1.8
<i>Pour mémoire :</i>									
Déflateur des dépenses finales totales	2.2	2.3	1.0	-0.9	1.2	1.5	1.9	2.0	2.2
Contributions (en point de pourcentage) :									
(a) Coûts d'origine intérieure = (a1)+(a2)+(a3)	1.0	0.8	0.8	0.7	0.7	0.8	0.9	0.9	0.9
(a1) Coûts salariaux par unité produite	0.4	0.5	0.6	1.5	-0.3	0.1	0.5	0.5	0.5
(a2) Impôts indirects nets de subsides par unité produite	0.1	0.1	0.0	-0.2	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1
(a3) Marge bénéficiaire par unité produite (2)	0.4	0.2	0.2	-0.5	0.6	0.6	0.2	0.3	0.3
(b) Coût des importations	1.3	1.4	0.2	-1.5	0.5	0.7	1.0	1.1	1.2

(1) Y compris indépendants et ISBL

(2) Excédent brut d'exploitation de l'économie nationale et revenu mixte des indépendants

Tableau A.5 Revenu disponible, épargne et capacité ou besoin de financement : estimations à prix courants
Millions d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1. Produit intérieur brut aux prix du marché	446365	459820	473085	428411	469091	491879	507071	522773	538262
Solde des revenus primaires du/vers le reste du monde	4816	2954	1654	1538	1852	1867	1901	1938	1991
2. Revenu national brut	451180	462774	474739	429949	470943	493747	508972	524710	540254
Consommation de capital fixe	83427	86812	89447	91963	93789	97020	101019	105094	109503
3. Revenu national net	367753	375961	385292	337986	377153	396727	407953	419616	430751
Solde des transferts courants en provenance du/vers le reste du monde	-5520	-6710	-7039	-7876	-7060	-7055	-8055	-7521	-7595
4. Revenu national net disponible	362233	369251	378253	330110	370094	389672	399898	412095	423155
Consommation finale nationale	332509	343341	352791	339104	360049	374009	386528	399450	412239
5. Épargne nationale nette	29680	25841	25393	-9062	9976	15594	13301	12577	10848
Formation brute de capital fixe	103172	109566	114073	93396	110786	118483	123855	127905	131845
Variation des stocks et acquisitions moins cessions d'objets de valeur	4463	7663	5455	-2725	-1092	-420	243	905	1594
Solde des opérations de capital avec le reste du monde	532	134	463	409	570	320	337	274	292
6. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement de la nation	6004	-4442	-4225	-7360	-5358	-5129	-9440	-10866	-12797

B. Marché du travail

Tableau B.1 Situation sur le marché du travail
Milliers, moyennes annuelles

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
I. Population totale (II+III)	11349.2	11403.8	11457.5	11491.9	11525.6	11574.9	11621.4	11665.0	11706.1
I.bis Population d'âge actif	7312.3	7325.4	7338.9	7339.1	7338.3	7346.2	7351.1	7352.1	7350.7
II. Population inactive (concept BFP)	5958.6	5988.7	5993.6	6000.7	6023.2	6043.2	6077.3	6112.0	6137.2
dont : chômage avec complément d'entreprise (non demandeurs d'emploi)	76.9	65.7	47.1	33.4	24.6	19.2	15.5	13.3	12.6
III. Population active (concept BFP) (IV+V+VI)	5390.6	5415.1	5463.9	5491.1	5502.4	5531.7	5544.2	5553.0	5569.0
IV. Emploi intérieur	4751.4	4817.0	4893.8	4866.8	4786.0	4854.1	4909.3	4954.7	4991.1
(a) Salariés	3080.7	3129.4	3184.4	3161.8	3094.2	3142.7	3182.5	3215.4	3240.5
(b) Indépendants	790.1	802.8	819.0	811.2	796.5	815.2	828.9	839.7	849.2
(c) Emploi public	880.5	884.8	890.4	893.9	895.3	896.2	897.9	899.5	901.4
V. Travailleurs frontaliers (solde)	81.8	82.5	82.7	82.7	82.7	82.7	82.7	82.7	82.7
VI. Chômage (concept BFP)	557.4	515.6	487.4	541.6	633.7	594.9	552.1	515.6	495.2
(a) Demandeurs d'emploi inoccupés (1)	526.3	496.0	477.3	538.2	632.7	593.9	551.2	514.8	494.4
dont : chômage avec complément d'entreprise	7.1	8.8	9.9	12.1	18.5	19.2	19.0	17.8	16.5
(b) Chômeurs âgés non demandeurs d'emploi (2)	31.1	19.5	10.1	3.5	0.9	1.0	0.9	0.9	0.8
Taux de chômage (VI)/(III)	10.3	9.5	8.9	9.9	11.5	10.8	10.0	9.3	8.9
Taux d'activité (III)/(I.bis)	73.7	73.9	74.5	74.8	75.0	75.3	75.4	75.5	75.8
Taux d'emploi (IV+V/I.bis)	66.1	66.9	67.8	67.4	66.3	67.2	67.9	68.5	69.0
<i>Pour mémoire</i>									
Taux de chômage (définition standardisée Eurostat)	7.1	6.0	5.4	6.0	7.0	6.5	6.1	5.6	5.4

(1) Hors emplois ALE

(2) Définition Statinfo (concept paiements)

Tableau B.2 Situation sur le marché du travail - détail
Milliers, moyennes annuelles

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
I. Population totale (II+III)	11349.2	11403.8	11457.5	11491.9	11525.6	11574.9	11621.4	11665.0	11706.1
I.bis Population d'âge actif	7312.3	7325.4	7338.9	7339.1	7338.3	7346.2	7351.1	7352.1	7350.7
II. Population inactive (concept BFP)	5958.6	5988.7	5993.6	6000.7	6023.2	6043.2	6077.3	6112.0	6137.2
dont : avec allocation ONEM (1) :	136.8	125.7	108.1	91.6	84.4	78.5	74.5	72.2	71.5
- Dispenses pour raisons sociales et familiales / pour aidant proche	0.8	0.8	0.8	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
- Dispenses pour suivre des études	21.8	20.8	19.2	16.5	18.1	17.5	17.2	17.0	16.9
- Interruptions de carrière et crédits-temps complets (2)	19.6	19.2	19.8	20.2	20.4	20.6	20.8	20.9	20.9
** Interruptions de carrière ordinaires (2)	3.4	2.2	2.2	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
** Congés thématiques	12.6	12.9	13.4	14.0	14.3	14.5	14.6	14.7	14.7
** Crédits-temps	3.6	4.1	4.2	4.0	4.0	4.1	4.1	4.1	4.1
- Chômage avec complément d'entreprise (non demandeurs d'emploi)	76.9	65.7	47.1	33.4	24.6	19.2	15.5	13.3	12.6
- Chômeurs complets en formation professionnelle	17.7	19.2	21.2	20.9	20.6	20.5	20.4	20.4	20.4
III. Population active (concept BFP) (IV+V+VI)	5390.6	5415.1	5463.9	5491.1	5502.4	5531.7	5544.2	5553.0	5569.0
IV. Emploi intérieur	4751.4	4817.0	4893.8	4866.8	4786.0	4854.1	4909.3	4954.7	4991.1
dont : avec allocation ONEM (1) :	356.6	333.3	321.2	318.0	308.3	306.5	303.9	300.2	300.1
- Temps partiel avec AGR (3) + invol. avec allocations	37.8	35.8	33.6	32.0	31.2	30.6	30.2	29.8	29.5
- Activation	66.0	62.0	57.8	51.6	52.9	52.9	52.5	52.1	51.6
** Agences locales pour l'emploi	0.8	0.7	0.5	0.4	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1
** Plan 'activa' (4)	47.4	45.7	45.8	43.0	46.0	47.1	47.7	48.3	48.8
** Réintégration de chômeurs âgés	14.6	12.6	9.0	6.2	4.9	4.1	3.4	2.7	2.0
** Programme de transition professionnelle	3.2	3.1	2.5	2.0	1.7	1.4	1.1	0.9	0.7
** Première expérience professionnelle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Interruptions de carrière et crédits-temps partiels (2)	252.4	235.4	229.6	234.2	224.1	222.9	221.1	218.2	218.9
** Interruptions de carrière ordinaires (2)	68.8	57.0	51.5	46.4	44.4	43.2	42.4	40.8	38.7
** Congés thématiques	69.3	71.1	74.9	94.7	86.2	87.5	88.6	89.4	90.0
** Crédits-temps (5)	114.3	107.3	103.2	93.1	93.5	92.2	90.1	88.0	90.2
- Prépensions à temps partiel	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Chômeurs complets en atelier protégé	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
V. Travailleurs frontaliers (solde)	81.8	82.5	82.7	82.7	82.7	82.7	82.7	82.7	82.7
VI. Chômage (concept BFP)	557.4	515.6	487.4	541.6	633.7	594.9	552.1	515.6	495.2
(a) Demandeurs d'emploi inoccupés (6)	526.3	496.0	477.3	538.2	632.7	593.9	551.2	514.8	494.4
dont : chômage avec complément d'entreprise	7.1	8.8	9.9	12.1	18.5	19.2	19.0	17.8	16.5
(b) CCI âgés non demandeurs d'emploi (1)	31.1	19.5	10.1	3.5	0.9	1.0	0.9	0.9	0.8
p.m. Chômeurs indemnisés après un travail à temps partiel volontaire (1)	26.0	24.4	22.8	22.3	23.1	22.2	21.7	21.5	21.4
p.m. Chômage temporaire (1)(7) (unités budgétaires)	20.8	19.2	19.4	228.3	41.1	19.9	19.1	18.2	17.8
p.m. CCI-DE (1)(8) - variations annuelles	-21.6	-26.2	-19.0	45.2	70.2	-29.2	-31.4	-26.1	-13.9
p.m. Chômage avec complément d'entreprise / prépension à temps plein (total)	84.1	74.5	57.1	45.5	43.2	38.4	34.5	31.1	29.1
p.m. Revenu d'intégration sociale (ou équivalent)	151.7	155.5	157.6	165.0	183.8	187.8	186.2	184.6	188.3

(1) Définitions Statinfo (concept paiement)

(2) À l'exclusion du zorgkrediet flamand

(3) Travailleurs à temps partiel avec maintien des droits qui bénéficient ou non d'une allocation de garantie de revenu (AGR)

(4) Y compris SINE, bonus de démarrage et bonus de stage

(5) Y compris crédits-temps de crise

(6) À l'exclusion des emplois ALE

(7) Y compris la suspension de crise employés

(8) Y compris les dispensés ALE

Tableau B.3 Masse salariale dans le secteur marchand : évolution et déterminants
Taux de croissance, sauf indication contraire

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Salariés dans le secteur marchand									
Coût salarial par heure effective	1.4	1.5	2.2	2.6	1.9	1.6	2.4	2.4	2.6
<i>p.m. idem, après déduction des subventions salariales (1)</i>	1.5	1.4	2.1	1.9	2.1	1.6	2.4	2.4	2.6
Coût salarial par personne	1.8	1.9	1.8	-8.0	11.6	2.8	2.4	2.4	2.6
Salaire brut par heure effective	1.6	2.3	2.4	1.9	1.8	2.5	2.5	2.5	2.6
Salaire brut par personne	2.1	2.7	2.0	-8.6	11.5	3.7	2.4	2.4	2.6
Indexation	1.5	1.6	1.8	1.1	1.0	1.6	1.7	1.8	1.9
Salaire brut par heure effective hors indexation	0.1	0.7	0.6	0.9	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7
Salaire brut par personne hors indexation	0.6	1.1	0.2	-9.6	10.5	2.0	0.8	0.7	0.7
Emploi salarié (nombre d'heures)	2.3	2.0	1.4	-10.8	7.1	2.7	1.2	1.0	0.7
Emploi salarié (nombre de personnes)	1.8	1.6	1.8	-0.6	-2.3	1.5	1.2	1.0	0.8
Masse salariale y compris cotisations patronales (2)	3.7	3.5	3.6	-8.5	9.1	4.3	3.7	3.5	3.4
Masse salariale hors cotisations patronales	4.0	4.4	3.8	-9.1	9.0	5.2	3.7	3.5	3.4
Taux implicites de cotisations (en % de la masse salariale brute)									
Cotisations patronales (sensu lato) (2)	31.0	29.9	29.7	30.5	30.6	29.6	29.5	29.5	29.5
Cotisations patronales (sensu stricto) (3)	22.4	21.6	21.5	21.5	21.6	21.5	21.5	21.6	21.6
Cotisations des salariés (4)	10.3	10.3	10.3	10.4	10.4	10.4	10.5	10.5	10.5
Taux net implicite de cotisations (en % de la masse salariale brute) (5)	24.5	23.4	23.0	23.0	23.4	22.4	22.4	22.4	22.4
Inflation et indexation									
Inflation : indice national des prix à la consommation	2.1	2.1	1.4	0.8	1.3	1.6	1.7	1.8	1.9
Inflation : indice santé	1.8	1.8	1.5	1.0	1.2	1.6	1.7	1.8	1.9
Indexation des rémunérations du secteur public	2.0	1.5	1.5	1.5	0.5	1.7	1.8	1.8	2.0
Indexation des prestations sociales	2.0	1.5	1.3	1.7	0.3	1.8	1.8	1.8	2.0
Secteur marchand (salariés et indépendants)									
Valeur ajoutée en volume	2.2	1.7	1.5	-12.7	9.9	4.0	1.6	1.5	1.3
Volume de travail (nombre d'heures)	2.0	2.0	1.5	-11.3	7.3	3.0	1.3	1.1	0.8
Productivité horaire	0.2	-0.3	0.0	-1.6	2.4	1.0	0.2	0.5	0.5

(1) Selon la méthodologie des comptes nationaux, dite du SEC 2010, les subventions salariales doivent être enregistrées comme un subside et non comme une réduction directe des charges sur le travail. Elles n'entrent dès lors pas en ligne de compte dans la définition des coûts salariaux. Ces subventions salariales sont multiples et sont financées par différentes entités du secteur public ((a) réductions groupes-cibles fédérales et régionales des cotisations patronales ; (b) financement par la sécurité sociale : Maribel social, contractuels subventionnés hôpitaux, financement alternatif des baisses de charges pour le secteur non marchand ; (c) financement par la fiscalité fédérale (travail de nuit et en équipe, heures supplémentaires, subvention générale, chercheurs, marine marchande, pêche en mer, remorquage en mer, dragage, sportifs) et dépenses fédérales ("Blouses Blanches") ; (d) financement par les Communautés et Régions : entreprises de travail adapté, chômeurs âgés (Région flamande), prime à l'emploi (Région wallonne) ; (e) financement initialement par la sécurité sociale et, depuis 2015, entièrement ou quasi entièrement par les Communautés et Régions : activation des allocations de chômage, titres-services, fin de carrière et harmonisation des salaires dans le secteur des maisons de repos et de soins).

(2) Y compris les cotisations patronales fictives, extra-légales et les cotisations perçues par le pouvoir fédéral.

(3) Cotisations patronales reçues par la Sécurité sociale, avant déduction des réductions de cotisations patronales groupes-cibles.

(4) À l'exclusion des cotisations volontaires des salariés.

(5) Cotisations patronales sensu lato moins les réductions de cotisations groupes-cibles et les autres subventions salariales.

Tableau B.4 Réductions de charges sur le travail dans les branches d'activité marchande
Millions d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1. Réductions de cotisations patronales (ex ante)	8090	8968	9463	8798	9264	9583	9825	10067	10303
- Réductions générales et diverses	6837	7670	8051	7448	7951	8265	8505	8727	8941
<i>p.m. dont via taux facial (a)</i>	2069	6375	6612	6022	6535	6843	7085	7319	7551
<i>p.m. dont non prises en compte pour le calcul de la marge salariale maximale (b)</i>	1806	2411	2694	2076	2640	2845	2990	3137	3299
- Subventions salariales groupes cibles fédérales	385	448	518	520	522	524	526	527	528
- Subventions salariales groupes cibles transférées aux Régions (c)	867	850	894	830	792	794	794	813	834
<i>p.m. Non compris : contractuels subventionnés ONSS, artistes, parents d'accueil, domestiques</i>	292	286	292	292	293	296	299	303	308
2. Subventions salariales autres que réductions groupes cibles (ex post)	6570	6970	7318	7652	7814	8090	8325	8568	8812
2a. via la sécurité sociale	927	1004	1054	1062	1082	1110	1138	1162	1185
- Maribel social	704	767	806	813	827	848	867	883	897
- Maribel social - financement alternatif	103	108	113	112	117	122	128	134	140
- Activation d'allocations de chômage	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Titres-services	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Contractuels subventionnés hôpitaux + Harmonisation des salaires + Fin de carrière maisons de repos et de soins	120	130	135	136	138	140	142	145	147
2b. via la fiscalité fédérale et les dépenses fédérales	2698	2899	3108	3686	3544	3702	3820	3934	4050
- Travail de nuit et travail en équipe (d)	1438	1567	1653	1582	1709	1781	1836	1888	1940
- Heures supplémentaires	156	165	178	154	167	175	180	186	191
- Recherche et développement (entreprises) (e)	742	784	804	776	846	889	919	948	978
- Subvention générale	194	203	208	606	210	221	229	237	246
- Subventions pour des branches spécifiques (f)	169	180	206	166	201	216	225	233	242
- Fonds "Blouses Blanches"	0	0	59	402	411	421	431	442	454
2c. via les Régions	2945	3067	3156	2905	3208	3298	3387	3494	3600
- Embauche de chômeurs âgés (Région flamande)	24	9	0	0	0	0	0	0	0
- Prime à l'emploi (Région wallonne)	14	9	5	2	0	0	0	0	0
- Entreprises de travail adapté	446	467	489	427	467	490	505	519	533
- Activation d'allocations de chômage	211	213	212	192	226	237	245	252	260
- Titres-services	1749	1836	1907	1734	1961	2007	2064	2139	2212
- Harmonisation des salaires + Fin de carrière maisons de repos et de soins	501	534	544	550	555	564	574	584	595
3. Non-transfert de cotisations personnelles (g)	6	6	6	5	7	7	1	1	1
<i>p.m. Transféré aux Régions</i>	6	6	6	5	7	7	1	1	1
Total en faveur des employeurs (1+2+3)	14666	15944	16787	16455	17086	17680	18151	18636	19116
<i>p.m. Transféré aux Régions</i>	2833	2904	3018	2760	2985	3045	3103	3205	3307
4. Réductions de cotisations personnelles	1119	1118	1113	1008	941	888	821	779	756

(a) Réductions des taux faciaux en 2016 et 2018 dans le cadre du tax shift.

(b) Réductions générales qui n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul de la marge maximale pour les hausses de salaires bruts selon la loi de 2017.

(c) Non compris : contractuels subventionnés ONSS, artistes, parents d'accueil, domestiques.

(d) Y compris les subventions spécifiques en faveur du secteur de la construction.

(e) 'Partenariats avec les universités' et 'jeunes entreprises innovantes'.

(f) Mesures marine marchande, dragage, remorquage en mer, pêche en mer, sportifs.

(g) Mesures marine marchande, dragage

C. Comptes des secteurs institutionnels (hors secteur des administrations publiques)

Tableau C.1 Compte des particuliers (1)
Millions d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
I. Opérations courantes									
a. Ressources	382272	392364	404508	395410	414783	430341	444924	459966	474760
1. Excédent net d'exploitation	10147	10915	10947	7418	9566	10435	10670	10978	11182
2. Revenu mixte net	27964	27976	28733	25815	28284	29588	30376	31202	32015
3. Rémunération des salariés	226163	233421	241485	227408	243668	252992	261591	270040	278557
Salaires et traitements bruts	168327	174632	180964	168881	181138	189136	195471	201693	208092
Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	44561	45493	46953	44216	47544	49510	51367	53207	55079
Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	13275	13296	13568	14310	14987	14346	14753	15140	15386
4. Revenus nets de la propriété	26930	26740	26878	24557	26912	28351	29301	30538	31856
Intérêts reçus	1876	1794	1261	1210	1241	1502	2059	2886	3827
Intérêts payés (-)	1687	1838	1501	1450	1450	1591	1926	2406	2924
Revenu distribué des sociétés	16021	16486	16316	13737	15688	16842	17268	17781	18277
Autres	10721	10298	10802	11059	11433	11599	11900	12277	12676
5. Prestations sociales	86156	88339	91135	103615	101269	103572	107375	111367	114974
6. Autres transferts courants nets	1982	1697	1870	3602	1955	2169	2343	2546	2744
7. Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension	2930	3276	3460	2995	3130	3234	3267	3294	3434
b. Emplois	369662	380297	388393	363490	392114	408277	422753	437442	452001
1. Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	55506	56833	56405	54783	57371	60254	62861	65557	68362
2. Cotisations sociales, dont :	84620	86214	88849	85196	91296	93833	97228	100540	103686
Cotisations sociales effectives	71345	72918	75281	70885	76309	79487	82476	85400	88300
Cotisations sociales imputées	13275	13296	13568	14310	14987	14346	14753	15140	15386
3. Consommation finale nationale	229535	237250	243139	223512	243447	254190	262663	271345	279954
c. Épargne nette	12611	12067	16115	31920	22669	22064	22171	22524	22759
II. Opérations en capital									
a. Ressources	598	570	701	804	962	1024	1083	1144	1208
b. Emplois	8242	8668	9400	5368	8146	9182	9575	9944	10263
1. Formation brute de capital fixe	24007	25097	26815	22984	26188	27778	28724	29673	30596
2. Consommation de capital fixe (-)	18783	19599	20185	20287	20899	21552	22218	22917	23636
3. Impôts en capital	3618	3771	3396	3294	3476	3572	3682	3795	3907
4. Variation des stocks et acquisitions moins cessions d'objets de valeur	-31	28	28	28	29	29	30	31	31
5. Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	-634	-686	-718	-718	-718	-718	-718	-718	-718
6. Autres transferts en capital à payer	65	58	64	67	70	73	77	80	84
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	4966	3968	7416	27357	15486	13906	13679	13725	13704

(1) Ménages (y compris les indépendants) et ISBL au service des ménages

Tableau C.2 Revenu disponible réel des particuliers (1)
Taux de croissance

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Revenu primaire brut	1.6	0.9	1.6	-7.6	6.4	2.5	1.6	1.4	1.2
a. Rémunération des salariés, dont :	1.6	1.3	2.0	-6.5	5.7	2.2	1.7	1.4	1.2
Entreprises	1.7	1.6	2.2	-9.2	7.6	2.7	2.0	1.6	1.4
État	1.1	0.5	1.8	1.8	0.2	0.8	1.0	0.8	0.6
Travailleurs frontaliers	3.6	0.5	-0.8	-8.4	10.1	1.2	0.7	0.6	0.7
b. Excédent brut d'exploitation et revenu mixte	1.3	0.9	0.9	-11.3	8.3	3.1	1.0	1.1	0.7
Excédent brut d'exploitation des particuliers	3.4	4.0	0.6	-11.8	8.5	3.4	1.1	1.3	0.8
Revenu mixte	-0.4	-1.8	1.3	-10.8	8.1	2.9	1.0	0.9	0.7
c. Revenu de la propriété (net), dont :	2.5	-2.5	-0.9	-9.3	8.1	3.7	1.6	2.4	2.3
Intérêts reçus	-10.4	-6.1	-30.7	-4.8	1.2	19.1	34.8	37.7	30.1
Intérêts payés (-)	-0.2	6.9	-19.4	-4.1	-1.3	8.0	19.0	22.7	19.2
Revenus distribués des sociétés	4.3	1.0	-2.4	-16.4	12.7	5.7	0.8	1.2	0.8
Distribution secondaire des revenus									
a. Transferts aux particuliers, dont :	1.4	0.3	1.9	14.4	-5.0	0.8	2.0	2.0	1.4
Prestations sociales	1.5	0.7	1.7	12.8	-3.6	0.7	2.0	1.9	1.3
b. Cotisations de Sécurité sociale (-)	1.0	0.0	1.6	-4.8	5.7	1.2	1.9	1.6	1.2
Cotisations sociales effectives	0.7	0.3	1.8	-6.5	6.1	2.5	2.0	1.7	1.4
Cotisations sociales imputées	3.3	-1.6	0.8	5.0	3.6	-6.0	1.3	1.0	-0.2
c. Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (-)	1.5	0.5	-2.1	-3.6	3.3	3.4	2.6	2.5	2.3
Revenu disponible brut des particuliers	1.8	1.1	2.5	-1.9	2.7	2.1	1.4	1.4	1.1

(1) Ménages (y compris indépendants) et ISBL au service des ménages

Tableau C.3 Compte des entreprises
Millions d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
I. Opérations courantes									
a. Ressources	50848	48838	48114	30560	40873	44203	43451	43304	42845
1. Excédent net d'exploitation	60481	61026	61787	41402	54067	60148	60227	60984	61307
2. Cotisations sociales	12902	13122	13517	13473	14545	14035	14442	14853	15240
Cotisations effectives à charge des employeurs	8278	8768	9060	8661	8971	9303	9575	9848	10121
Cotisations à charge des salariés	2139	2138	2223	2266	2347	2447	2549	2653	2721
Cotisations sociales imputées	2485	2217	2233	2546	3227	2285	2318	2352	2398
3. Revenus nets de la propriété	-21429	-23966	-25606	-22706	-26363	-28734	-29944	-31227	-32361
4. Autres transferts courants nets	-1105	-1345	-1583	-1610	-1377	-1245	-1274	-1306	-1340
b. Emplois	31402	33445	31895	25837	30206	30907	31224	31887	32680
1. Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	18419	20056	17972	11917	15181	16353	16231	16452	16810
2. Prestations sociales	10008	10044	10394	10855	11827	11251	11657	12072	12368
Prestations d'assurances sociales de régimes privés	7524	7828	8142	8299	8596	8962	9335	9716	9965
Prestations d'assurances sociales directes d'employeurs	2485	2217	2252	2557	3232	2289	2322	2357	2403
3. Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension	2974	3345	3528	3064	3198	3303	3336	3363	3502
c. Épargne nette	19445	15392	16220	4724	10666	13296	12227	11417	10165
II. Opérations en capital									
a. Ressources	2916	2698	2465	2937	3047	3011	3158	3131	3185
b. Emplois	18164	23098	21320	-5127	7644	12278	12851	13430	14075
1. Formation brute de capital fixe	68446	72326	75054	58900	71082	77267	80178	83025	86218
2. Consommation de capital fixe (-)	54472	56665	58675	60849	61872	64066	67027	69934	73150
3. Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	-111	318	50	60	106	114	116	116	117
4. Variation des stocks	4494	7611	5404	-2783	-1151	-479	183	844	1532
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	4	1	1	1	1	1	1	1	1
6. Transferts en capital à payer	-197	-494	-514	-456	-522	-559	-598	-622	-644
III. Capacité (+) ou besoin (-) net de financement	4196	-5008	-2635	12788	6069	4028	2534	1119	-725

Tableau C.4 Opérations avec le reste du monde
Millions d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
I. Opérations courantes									
a. Emplois	375584	398655	405629	355808	393498	419701	445915	470474	497351
1. Importations de biens et services	361188	380450	385881	335573	373104	398885	423717	448421	474837
2. Rémunération des salariés	3083	3155	3262	3060	3433	3544	3641	3739	3843
3. Impôts indirects (à la prod. et à l'import.)	1904	2051	1943	1784	1971	2081	2191	2303	2420
4. Revenus nets de la propriété (-)	-795	-2730	-4181	-3910	-4164	-4243	-4282	-4321	-4355
5. Autres transferts courants nets	4472	5791	5839	6992	6052	6045	7038	6495	6551
6. Cotisations sociales	2856	2930	2974	2759	3083	3174	3254	3336	3424
7. Prestations sociales autres que transferts en nature	1240	1479	1481	1662	1622	1661	1725	1791	1852
8. Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension	45	68	68	68	68	68	68	68	68
b. Ressources	381055	394079	400941	348039	387570	414252	436138	459335	484262
1. Exportations de biens et services	367409	379700	386647	334210	372453	398692	420162	442934	467421
2. Rémunération des salariés	9966	10205	10355	9607	10735	11051	11331	11615	11925
3. Subventions	630	684	684	684	684	684	684	684	684
4. Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	-31	86	121	-20	51	78	83	87	89
5. Cotisations sociales	998	1244	1286	1206	1353	1397	1435	1474	1515
6. Prestations sociales autres que transferts en nature	2082	2160	1848	2351	2293	2350	2443	2540	2629
c. Solde des opérations courantes	5472	-4576	-4688	-7769	-5928	-5449	-9777	-11140	-13089
II. Opérations en capital	532	134	463	409	570	320	337	274	292
1. Transferts nets en capital	-48	-22	-46	-100	61	-189	-172	-235	-217
2. Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits (-)	-580	-156	-509	-509	-509	-509	-509	-509	-509
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement de l'économie nationale	6004	-4442	-4225	-7360	-5358	-5129	-9440	-10866	-12797

Tableau C.5 Distribution du revenu national
Millions d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Particuliers									
1. Revenu primaire brut	309987	318652	328228	305485	329329	342918	354156	365675	377245
. salaires et traitements	226163	233421	241485	227408	243668	252992	261591	270040	278557
. excédent brut d'exploitation et revenu mixte	56894	58490	59865	53521	58749	61575	63264	65096	66832
. revenus nets de la propriété	26930	26740	26878	24557	26912	28351	29301	30538	31856
2. Transferts courants nets	-51989	-53012	-52249	-32761	-45443	-48346	-50371	-52184	-54330
. prestations moins cotisations sociales	1536	2124	2286	18419	9973	9739	10147	10827	11288
. impôts courants	-55506	-56833	-56405	-54783	-57371	-60254	-62861	-65557	-68362
. autres transferts	1982	1697	1870	3602	1955	2169	2343	2546	2744
3. Revenu disponible brut	257998	265639	275979	272724	283886	294572	303785	313491	322916
Sociétés									
1. Revenu primaire brut	93523	93725	94855	79546	89576	95479	97311	99692	102096
. excédent brut d'exploitation	114952	117691	120461	102252	115939	124213	127254	130919	134457
. revenus nets de la propriété	-21429	-23966	-25606	-22706	-26363	-28734	-29944	-31227	-32361
2. Transferts courants nets	-16631	-18323	-16432	-10909	-13840	-14815	-14721	-14977	-15278
3. Revenu disponible brut	76891	75401	78423	68637	75736	80664	82590	84714	86817
Administrations publiques									
1. Revenu primaire brut	47670	50396	51656	44918	52038	55349	57505	59343	60913
. excédent brut d'exploitation	10254	10625	10657	10900	11092	11477	11851	12321	12797
. impôts indirects nets de subventions	43712	45276	46452	39779	45658	47733	49294	50654	51966
. revenus nets de la propriété	-6296	-5505	-5452	-5761	-4712	-3860	-3639	-3632	-3850
2. Transferts courants nets	63101	64626	61643	35797	52224	56107	57039	59642	62014
3. Revenu disponible brut	110772	115023	113300	80715	104262	111456	114544	118985	122927
Reste du monde									
1. Revenu disponible brut	5520	6710	7039	7876	7060	7055	8055	7521	7595
Revenu national brut	451180	462774	474739	429949	470943	493747	508972	524710	540254

Tableau C.6 Balance d'investissement et d'épargne
Millions d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1. Ressources	113620	112756	115274	83279	104304	112902	114625	117912	120609
a. Épargne brute	113107	112654	114843	82902	103767	112616	114322	117672	120352
1. Sociétés	73916	72056	74895	65573	72538	77362	79254	81352	83315
2. Ménages	30993	31469	36100	52005	43363	43407	44174	45220	46168
3. Administrations publiques	7797	8931	3648	-34878	-12339	-8363	-9321	-9120	-9358
4. ISBL	400	197	200	202	205	209	215	221	227
b. Transferts nets en capital	513	102	431	376	537	286	303	239	256
2. Emplois	107616	117197	119496	90638	109661	118029	124064	128776	133404
a. Formation brute de capital	107616	117197	119496	90638	109661	118029	124064	128776	133404
1. Sociétés	72940	79937	80458	56117	69931	76788	80360	83869	87751
2. Ménages	23665	24769	26465	22683	25846	27415	28348	29286	30196
3. Administrations publiques	10708	12164	12223	11537	13541	13463	14980	15234	15057
4. ISBL	304	328	350	300	342	363	375	388	400
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	6003	-4441	-4222	-7359	-5357	-5127	-9439	-10864	-12795

D. Finances publiques

Tableau D.1 Compte des administrations publiques
Millions d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1. Recettes	228548	236234	238257	220478	236825	247206	254873	263016	271325
A. Fiscales et parafiscales	196735	203225	204547	187980	203373	212577	219627	226821	234289
1. Fiscales	136963	142249	141593	128920	139469	145980	150464	155159	160123
a. Impôts directs	73893	76979	74507	66684	72610	76692	79182	82103	85267
- Ménages	54414	55718	55259	53611	56164	59012	61584	64241	67005
- Sociétés	18419	20056	17972	11917	15181	16353	16231	16452	16810
- Autres	1060	1205	1276	1156	1265	1327	1368	1410	1452
b. Impôts indirects	59452	61499	63689	58942	63383	65717	67600	69261	70948
c. Impôts en capital	3618	3771	3396	3294	3476	3572	3682	3795	3907
2. Cotisations sociales effectives	59772	60976	62954	59060	63904	66597	69163	71662	74166
B. Autres recettes des autres secteurs	21062	21977	22420	20774	21749	22588	22823	23411	24043
1. Revenus de la propriété	3994	4114	3984	3094	3602	4136	4233	4335	4429
2. Transferts courants reçus	2646	2919	3230	3032	2784	2650	2681	2731	2786
3. Transferts en capital reçus	474	312	318	313	294	292	285	292	299
4. Ventas courantes de biens et services produits	13947	14631	14887	14335	15068	15510	15623	16053	16529
C. Subsidés reçus	815	805	807	820	827	835	845	855	865
D. Cotisations sociales imputées	9935	10227	10483	10902	10876	11205	11578	11930	12127
2. Dépenses	231707	239636	247260	267981	263736	270268	280525	288724	297099
A. Dépenses primaires	221418	230019	237825	259128	255424	262273	272654	280758	288823
a. Courantes	206994	214291	222138	243515	237761	244422	253095	260847	268988
1. Rémunérations des salariés	55218	56548	58399	59882	60777	62233	63903	65587	67246
2. Consommation intermédiaire et impôts payés	18088	18950	19409	21140	20847	21148	21569	22198	22750
3. Subventions	16232	16715	17717	19593	18203	18484	18826	19143	19535
4. Prestations sociales	109459	113014	117256	130882	128518	132936	138009	143450	148716
- En espèces	75233	77560	80321	92006	88685	91575	94941	98486	101768
- En nature fournies par des producteurs marchands	34226	35454	36935	38875	39833	41361	43068	44964	46948
5. Transferts aux ménages et ISBL	3591	3816	3999	5958	4064	4100	4179	4288	4396
6. Transferts aux entreprises	123	121	138	131	124	125	126	127	128
7. Contributions RNB et TVA à l'UE	2988	3846	3866	4591	3922	4055	5132	4676	4814
8. Autres transferts au reste du monde	1296	1281	1355	1338	1306	1341	1352	1378	1405
b. En capital	14424	15727	15687	15613	17662	17851	19559	19910	19834
1. Formation brute de capital fixe	10719	12144	12204	11512	13516	13438	14954	15207	15031
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	161	235	182	178	132	124	123	123	122
3. Transferts aux ménages et ISBL	554	564	695	798	956	1017	1077	1138	1202
4. Transferts aux entreprises	2690	2392	2218	2661	2786	2742	2893	2864	2920
5. Transferts au reste du monde	301	393	388	464	272	530	511	577	560
B. Charges d'intérêts	10288	9617	9435	8853	8313	7995	7871	7966	8277
3. Solde de financement	-3159	-3402	-9003	-47503	-26911	-23062	-25652	-25708	-25774
Épargne brute	7797	8931	3648	-34878	-12339	-8363	-9321	-9120	-9358
4. Solde primaire	7129	6216	432	-38650	-18599	-15067	-17781	-17742	-17498
<i>p.m. Consommation finale</i>	102974	106091	109652	115592	116601	119819	123865	128105	132285

Tableau D.1.bis Compte des administrations publiques
En pour cent du PIB

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1. Recettes	51.2	51.4	50.4	51.5	50.5	50.3	50.3	50.3	50.4
A. Fiscales et parafiscales	44.1	44.2	43.2	43.9	43.4	43.2	43.3	43.4	43.5
1. Fiscales	30.7	30.9	29.9	30.1	29.7	29.7	29.7	29.7	29.7
a. Impôts directs	16.6	16.7	15.7	15.6	15.5	15.6	15.6	15.7	15.8
- Ménages	12.2	12.1	11.7	12.5	12.0	12.0	12.1	12.3	12.4
- Sociétés	4.1	4.4	3.8	2.8	3.2	3.3	3.2	3.1	3.1
- Autres	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
b. Impôts indirects	13.3	13.4	13.5	13.8	13.5	13.4	13.3	13.2	13.2
c. Impôts en capital	0.8	0.8	0.7	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
2. Cotisations sociales effectives	13.4	13.3	13.3	13.8	13.6	13.5	13.6	13.7	13.8
B. Autres recettes des autres secteurs	4.7	4.8	4.7	4.8	4.6	4.6	4.5	4.5	4.5
1. Revenus de la propriété	0.9	0.9	0.8	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
2. Transferts courants reçus	0.6	0.6	0.7	0.7	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5
3. Transferts en capital reçus	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
4. Ventes courantes de biens et services produits	3.1	3.2	3.1	3.3	3.2	3.2	3.1	3.1	3.1
C. Subsidés reçus	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
D. Cotisations sociales imputées	2.2	2.2	2.2	2.5	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3
2. Dépenses	51.9	52.1	52.3	62.6	56.2	54.9	55.3	55.2	55.2
A. Dépenses primaires	49.6	50.0	50.3	60.5	54.5	53.3	53.8	53.7	53.7
a. Courantes	46.4	46.6	47.0	56.8	50.7	49.7	49.9	49.9	50.0
1. Rémunérations des salariés	12.4	12.3	12.3	14.0	13.0	12.7	12.6	12.5	12.5
2. Consommation intermédiaire et impôts payés	4.1	4.1	4.1	4.9	4.4	4.3	4.3	4.2	4.2
3. Subventions	3.6	3.6	3.7	4.6	3.9	3.8	3.7	3.7	3.6
4. Prestations sociales	24.5	24.6	24.8	30.6	27.4	27.0	27.2	27.4	27.6
- En espèces	16.9	16.9	17.0	21.5	18.9	18.6	18.7	18.8	18.9
- En nature fournies par des producteurs marchands	7.7	7.7	7.8	9.1	8.5	8.4	8.5	8.6	8.7
5. Transferts aux ménages et ISBL	0.8	0.8	0.8	1.4	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8
6. Transferts aux entreprises	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
7. Contributions RNB et TVA à l'UE	0.7	0.8	0.8	1.1	0.8	0.8	1.0	0.9	0.9
8. Autres transferts au reste du monde	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
b. En capital	3.2	3.4	3.3	3.6	3.8	3.6	3.9	3.8	3.7
1. Formation brute de capital fixe	2.4	2.6	2.6	2.7	2.9	2.7	2.9	2.9	2.8
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Transferts aux ménages et ISBL	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
4. Transferts aux entreprises	0.6	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5
5. Transferts au reste du monde	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
B. Charges d'intérêts	2.3	2.1	2.0	2.1	1.8	1.6	1.6	1.5	1.5
3. Solde de financement	-0.7	-0.7	-1.9	-11.1	-5.7	-4.7	-5.1	-4.9	-4.8
Épargne brute	1.7	1.9	0.8	-8.1	-2.6	-1.7	-1.8	-1.7	-1.7
4. Solde primaire	1.6	1.4	0.1	-9.0	-4.0	-3.1	-3.5	-3.4	-3.3
<i>p.m. Consommation finale</i>	23.1	23.1	23.2	27.0	24.9	24.4	24.4	24.5	24.6

Tableau D.2 Compte du pouvoir fédéral
Millions d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1. Recettes	113316	121085	117260	105373	115345	121235	124385	128087	131901
A. Fiscales et parafiscales	101184	106918	104171	93243	102829	108103	111158	114457	117928
1. Fiscales	101115	106849	104106	93179	102767	108041	111096	114395	117866
a. Impôts directs	57225	60923	57524	50421	56272	59779	61326	63285	65494
- Ménages	38038	39953	38581	37634	40137	42425	44066	45774	47596
- Sociétés	18126	19766	17667	11632	14869	16027	15892	16101	16447
- Autres	1060	1205	1276	1156	1265	1327	1368	1410	1452
b. Impôts indirects	43403	45406	46141	42435	46157	47913	49410	50738	51989
c. Impôts en capital	487	520	441	323	338	350	360	371	382
2. Cotisations sociales effectives	69	68	65	63	62	62	62	62	62
B. Autres recettes des autres secteurs	6893	6987	7319	6111	6367	6702	6510	6632	6783
1. Revenus de la propriété	1854	1965	1890	1197	1575	1994	2036	2079	2123
2. Transferts courants reçus	1129	1213	1460	1209	937	769	766	779	794
3. Transferts en capital reçus	294	84	88	83	65	66	69	72	75
4. Ventes courantes de biens et services produits	3616	3724	3880	3621	3791	3873	3640	3702	3791
C. Cotisations sociales imputées	2498	2629	2705	2828	2915	3045	3182	3321	3411
D. Transferts des administrations publiques	2742	4552	3066	3192	3233	3385	3535	3678	3779
1. des administrations de sécurité sociale	2723	2906	3030	3166	3211	3353	3503	3654	3755
2. des collectivités et régions	16	1641	32	26	22	32	32	23	24
3. des administrations locales	3	5	4	0	0	0	0	0	0
dont, en capital	0	1626	3	0	0	0	0	0	0
2. Dépenses	118922	122063	126577	128494	131982	134120	138615	141063	144600
A. Dépenses primaires	109362	113212	118037	120402	124324	126709	131333	133777	137189
a. Finales courantes	29232	31108	32340	35733	34482	35238	36976	37502	38425
1. Rémunérations des salariés	10171	10260	10531	10768	10904	11185	11494	11815	12111
2. Consommation intermédiaire et impôts payés	3808	4029	4241	5250	4968	4898	4881	5135	5234
3. Subventions	4788	5245	5597	6398	6072	6262	6414	6563	6712
4. Prestations sociales	5589	5806	6075	6629	6635	6838	7054	7273	7473
- En espèces	5299	5527	5766	6218	6244	6433	6640	6849	7038
- En nature fournies par des producteurs marchands	290	279	309	411	391	404	414	424	435
5. Transferts aux ménages et ISBL	696	737	745	841	764	752	746	761	777
6. Transferts aux entreprises	8	3	19	11	4	4	4	4	4
7. Contribution RNB et TVA à l'UE	2988	3846	3866	4591	3922	4055	5132	4676	4814
8. Autres transferts au reste du monde	1185	1182	1265	1246	1212	1244	1252	1274	1299
b. Finales en capital	3154	3012	3139	3226	3945	3826	4606	4287	4326
1. Formation brute de capital fixe	1888	1992	2183	2236	2897	2781	3467	3073	3088
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	-0	27	-23	14	2	6	6	6	6
3. Transferts aux ménages et ISBL	35	28	30	-21	37	42	42	43	44
4. Transferts aux entreprises	962	682	682	706	690	675	692	691	705
5. Transferts au reste du monde	268	282	267	291	318	324	398	474	483
c. Transferts aux administrations publiques	76976	79092	82558	81443	85898	87645	89751	91988	94438
1. Transferts de recettes fiscales	44015	46255	47984	46633	50446	51142	52348	53689	55298
2. Autres transferts courants	32893	32704	34476	34714	35355	36404	37303	38197	39036
3. Transferts en capital	69	133	98	96	97	99	100	102	104
B. Charges d'intérêts	9561	8852	8540	8092	7657	7411	7282	7285	7410
3. Solde de financement	-5606	-978	-9317	-23121	-16637	-12885	-14230	-12975	-12699
Épargne brute	-2623	475	-6087	-19732	-12475	-8828	-9383	-8442	-8120
4. Solde primaire	3954	7874	-777	-15029	-8980	-5474	-6948	-5690	-5289
p.m. Consommation finale	12547	12770	13156	14803	14510	14743	15360	16009	16424

Tableau D.3 Compte des communautés et régions
Millions d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1. Recettes	87434	89459	91941	88219	92662	96009	98872	101767	104667
A. Fiscales et parafiscales	23219	22883	23687	22465	23031	23879	24873	25818	26852
1. Fiscales	22989	22628	23433	22206	22771	23617	24610	25554	26587
a. Impôts directs - ménages	11400	10863	11473	11033	11049	11452	12149	12857	13557
b. Impôts indirects	8458	8514	9004	8202	8584	8943	9140	9274	9505
c. Impôts en capital	3130	3250	2956	2971	3138	3222	3321	3424	3525
2. Cotisations sociales effectives	230	255	254	259	260	262	263	264	265
B. Autres recettes des autres secteurs	8698	9308	9563	9525	9856	10154	10375	10620	10865
1. Revenus de la propriété	1086	1181	1132	983	1062	1144	1177	1211	1237
2. Transferts courants reçus	1059	1244	1358	1420	1430	1453	1477	1503	1532
3. Transferts en capital reçus	122	177	192	190	190	186	176	179	183
4. Ventes courantes de biens et services produits	6431	6706	6883	6933	7175	7371	7545	7727	7913
C. Subsidés reçus	286	287	290	293	296	300	305	310	316
D. Cotisations sociales imputées	5889	6039	6182	6424	6258	6380	6529	6657	6716
E. Transferts des administrations publiques	49342	50942	52219	49511	53221	55296	56791	58362	59919
1. Transferts de recettes fiscales	30180	31255	32014	29547	32360	33736	34661	35622	36552
2. Autres transferts	19162	19687	20205	19965	20861	21560	22130	22740	23367
a. du pouvoir fédéral	13043	13462	13815	13320	14069	14532	14831	15185	15620
b. des administrations de sécurité sociale	5811	5905	6087	6329	6484	6717	6984	7235	7424
c. des administrations locales	308	320	303	316	308	311	315	319	324
dont, en capital	62	118	86	101	91	92	93	94	96
2. Dépenses	86652	91372	92721	98752	97793	100084	102923	105408	108274
A. Dépenses primaires	85621	90321	91634	97776	96907	99266	102122	104577	107369
a. Finales courantes	66853	68891	71541	76696	74679	76319	78350	80325	82390
1. Rémunérations des salariés	25863	26526	27696	28526	28941	29617	30393	31164	31928
2. Consommation intermédiaire et impôts payés	8289	8642	8982	9507	9295	9424	9605	9707	9865
3. Subventions	8933	9000	9273	10319	9239	9283	9427	9552	9750
4. Prestations sociales	21781	22642	23396	24561	24927	25686	26548	27453	28327
- En espèces	14240	14711	15356	15991	16365	16831	17358	17877	18327
- En nature fournies par des producteurs marchands	7541	7931	8039	8570	8562	8855	9189	9575	9999
5. Transferts aux ménages et ISBL	1833	1943	2064	3652	2147	2177	2243	2316	2385
6. Transferts aux entreprises	71	72	73	73	73	73	73	73	73
7. Transferts au reste du monde	85	66	57	57	58	59	60	61	62
b. Finales en capital	7709	8424	8517	8882	9990	10427	10917	11045	11373
1. Formation brute de capital fixe	5608	6295	6417	6362	7274	7434	7824	7933	8187
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	130	80	98	98	86	86	90	93	93
3. Transferts aux ménages et ISBL	379	406	519	520	809	865	923	982	1044
4. Transferts aux entreprises	1560	1533	1361	1729	1868	1836	1966	1934	1972
5. Transferts au reste du monde	32	110	121	173	-46	207	113	103	77
c. Transferts aux administrations publiques	11058	13007	11577	12197	12237	12520	12855	13206	13606
1. Transferts courants	10287	10595	10891	11517	11556	11877	12222	12568	12947
2. Transferts en capital	771	2412	686	680	681	643	634	638	659
B. Charges d'intérêts	1031	1050	1087	977	886	819	801	830	905
3. Solde de financement	782	-1913	-780	-10533	-5131	-4075	-4051	-3641	-3607
Épargne brute	5948	5378	5189	-4233	2123	3495	3909	4346	4621
4. Solde primaire	1813	-862	307	-9556	-4245	-3256	-3250	-2810	-2702
<i>p.m. Consommation finale</i>	40575	41972	43353	45312	45376	46495	47836	49162	50573

Tableau D.4 Compte des administrations locales
Millions d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1. Recettes	31615	31931	33028	33230	33936	34889	35981	37074	38211
A. Fiscales et parafiscales	9643	9375	10149	9685	9912	10112	10391	10679	10971
1. Fiscales	9621	9360	10135	9670	9897	10097	10376	10664	10956
a. Impôts directs - ménages	3767	3648	3943	3669	3647	3738	3902	4070	4234
b. Impôts indirects	5855	5712	6192	6001	6250	6359	6474	6594	6722
2. Cotisations sociales effectives	21	15	14	14	14	15	15	15	15
B. Autres recettes des autres secteurs	4924	5034	4862	4472	4843	5036	5231	5439	5662
1. Revenus de la propriété	1040	938	829	780	831	863	886	910	935
2. Transferts courants reçus	318	317	280	282	286	290	295	300	306
3. Transferts en capital reçus	20	13	20	21	22	22	22	23	23
4. Ventes courantes de biens et services produits	3547	3766	3734	3389	3705	3862	4028	4206	4398
C. Subsidés reçus	529	518	518	528	531	535	540	545	550
D. Cotisations sociales imputées	1548	1559	1596	1650	1703	1781	1867	1951	2000
E. Transferts des administrations publiques	14971	15445	15903	16896	16948	17425	17952	18460	19027
1. Transferts de recettes fiscales	152	155	123	124	126	128	130	132	135
2. Autres transferts	14819	15290	15779	16771	16822	17297	17822	18327	18892
a. du pouvoir fédéral	2663	2789	2900	3186	3139	3269	3376	3441	3562
b. des communautés et régions	10850	11172	11516	12171	12215	12488	12823	13183	13583
c. des administrations de sécurité sociale dont, en capital	1306	1330	1364	1415	1467	1541	1623	1703	1748
dont, en capital	782	812	711	702	703	666	657	662	683
2. Dépenses	30756	32330	32759	33109	33907	34643	35992	37477	38047
A. Dépenses primaires	30724	32305	32751	33128	33950	34707	36072	37566	38136
a. Finales courantes	27003	27814	28567	29650	30070	30952	31877	32826	33835
1. Rémunérations des salariés	17525	18116	18617	19026	19354	19818	20363	20917	21474
2. Consommation intermédiaire et impôts payés	4996	5225	5192	5366	5537	5742	5959	6190	6440
3. Subventions	562	446	598	602	610	620	631	642	654
4. Prestations sociales	3322	3416	3568	3793	4025	4220	4363	4506	4685
- En espèces	3074	3166	3302	3514	3757	3941	4072	4202	4367
- En nature fournies par des producteurs marchands	249	251	266	279	268	279	291	304	318
5. Transferts aux ménages et ISBL	552	566	546	816	496	504	512	522	532
6. Transferts aux entreprises	45	46	46	47	47	48	49	50	51
b. Finales en capital	3410	4165	3877	3161	3573	3443	3880	4421	3977
1. Formation brute de capital fixe	3135	3780	3525	2836	3267	3144	3582	4120	3672
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	32	129	107	66	43	32	27	25	24
3. Transferts aux ménages et ISBL	76	80	89	52	53	54	55	56	57
4. Transferts aux entreprises	167	177	156	207	209	213	216	220	224
c. Transferts aux administrations publiques	311	325	307	316	308	311	315	319	324
1. Transferts courants	306	314	291	289	292	296	300	304	308
2. Transferts en capital	5	11	16	27	16	16	16	16	16
B. Charges d'intérêts	32	25	8	-19	-43	-64	-80	-90	-89
3. Solde de financement	859	-399	269	121	29	246	-11	-403	164
Épargne brute	3472	2952	3431	2586	2892	3017	3206	3349	3450
4. Solde primaire	892	-374	277	102	-14	182	-91	-493	75
<i>p.m. consommation finale</i>	21346	22029	22602	23610	23810	24396	25060	25761	26500

Tableau D.5 Compte des administrations de sécurité sociale
Millions d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1. Recettes	94712	96589	101108	98678	104645	107317	110823	114352	117998
A. Fiscales et parafiscales	62690	64049	66540	62588	67602	70483	73206	75867	78538
1. Fiscales	3238	3411	3919	3864	4035	4225	4382	4546	4714
a. Impôts directs	1501	1543	1567	1560	1643	1723	1805	1891	1982
- Ménages	1209	1253	1262	1275	1330	1397	1466	1540	1618
- Sociétés	293	291	305	285	312	326	339	351	364
b. Impôts indirects	1736	1868	2352	2304	2392	2502	2577	2655	2732
2. Cotisations sociales effectives	59452	60638	62621	58723	63567	66258	68823	71321	73824
B. Autres recettes des autres secteurs	892	914	832	824	840	853	865	877	890
1. Revenus de la propriété	360	295	290	293	292	292	292	292	292
2. Transferts courants reçus	141	145	133	121	132	138	144	149	154
3. Transferts en capital reçus	38	38	18	18	18	18	18	18	18
4. Ventes courantes de biens et services produits	354	435	391	392	398	404	411	418	426
C. Cotisations sociales imputées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D. Transferts des administrations publiques	31130	31626	33735	35267	36203	35981	36753	37608	38569
1. Transferts de recettes fiscales	13682	14845	15847	16962	17959	17279	17557	17935	18611
2. Autres transferts	17447	16780	17888	18305	18244	18702	19196	19673	19959
a. Du pouvoir fédéral	17256	16586	17859	18304	18244	18702	19196	19673	19959
b. Des communautés et régions	192	194	29	0	0	0	0	0	0
dont, en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Dépenses	93906	96700	100283	112648	109817	113666	118184	123042	127631
A. Dépenses primaires	93896	96745	100326	112687	109846	113679	118158	122944	127423
a. Finales courantes	83906	86479	89691	101435	98530	101913	105892	110194	114338
1. Rémunérations des salariés	1659	1646	1554	1561	1578	1613	1652	1692	1733
2. Consommation intermédiaire et impôts payés	994	1054	993	1016	1048	1085	1124	1165	1210
3. Subventions	1949	2024	2249	2274	2282	2318	2354	2386	2418
4. Prestations sociales	78767	81150	84218	95899	92931	96193	100044	104219	108231
- En espèces	52621	54157	55897	66283	62320	64370	66871	69558	72035
- En nature fournies par des producteurs marchands	26146	26993	28321	29616	30611	31822	33173	34660	36196
5. Transferts aux ménages et ISBL	511	571	644	648	657	667	678	689	702
6. Transferts au reste du monde	26	34	33	35	36	38	40	42	44
b. Finales en capital	151	126	154	343	154	155	156	157	159
1. Formation brute de capital fixe	88	77	78	77	78	79	80	82	83
2. Transferts aux ménages	63	50	57	247	57	57	57	57	57
3. Transferts aux entreprises	-0	-0	19	19	19	19	19	19	19
c. Transferts aux administrations publiques	9839	10140	10481	10909	11162	11611	12110	12593	12926
1. Transferts courants	9839	10140	10481	10909	11162	11611	12110	12593	12926
2. Transferts en capital	-0	-0	0	0	0	0	0	0	0
B. Charges d'intérêts	10	-45	-43	-39	-29	-14	26	98	208
3. Solde de financement	806	-111	825	-13970	-5172	-6348	-7361	-8689	-9633
Épargne brute	1001	126	1115	-13499	-4879	-6048	-7053	-8373	-9310
4. Solde primaire	816	-156	782	-14008	-5202	-6362	-7335	-8591	-9425
p.m. Consommation finale	28506	29320	30540	31867	32906	34185	35609	37173	38788

Tableau D.6 Détail des prestations sociales
Millions d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
I. Administrations publiques	109459	113014	117256	130882	128518	132936	138009	143450	148716
- En espèces	75233	77560	80321	92006	88685	91575	94941	98486	101768
- En nature	34226	35454	36935	38875	39833	41361	43068	44964	46948
II. Sécurité sociale	78767	81150	84218	95899	92931	96193	100044	104219	108231
A. Prestations en espèces	52621	54157	55897	66283	62320	64370	66871	69558	72035
1. Prestations d'assurance sociale	52540	54086	55809	66207	62253	64311	66820	69515	71998
a. Pensions du secteur privé	29306	30667	32099	34015	35257	37057	38942	40935	42430
b. Indemnités de maladie et invalidité	8212	8794	9365	10228	10502	11206	11827	12439	13258
c. Allocations familiales (avant 2015)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
d. Chômage	7285	6682	6242	11195	7874	7141	6841	6628	6624
e. Accidents du travail	231	261	273	278	272	281	289	297	305
f. Maladies professionnelles	258	251	248	252	246	243	241	238	236
g. Fonds de fermeture d'entreprises	198	193	229	203	221	233	241	250	258
h. Assurance soins (avant 2015)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
i. Pensions du secteur public et autres prestations	7050	7237	7352	10036	7881	8150	8438	8729	8888
2. Prestations d'assistance sociale	81	71	88	77	67	59	51	43	37
3. Prestations sociales directes d'employeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Prestations en nature	26146	26993	28321	29616	30611	31822	33173	34660	36196
1. Prestations de soins de santé	26136	26982	28311	29606	30601	31813	33164	34651	36186
2. Autres prestations en nature	10	11	9	10	9	9	10	10	10
III. Pouvoir fédéral	5589	5806	6075	6629	6635	6838	7054	7273	7473
A. Prestations en espèces	5299	5527	5766	6218	6244	6433	6640	6849	7038
1. Prestations d'assurance sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
a. Pensions du secteur public et autres prestations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Prestations d'assistance sociale	2801	2898	3061	3390	3329	3388	3458	3528	3627
a. Garantie de revenus aux personnes âgées	572	577	598	656	640	668	699	732	735
b. Allocations aux personnes handicapées	1551	1678	1790	2008	1968	2017	2066	2114	2215
c. Pensions de guerre	23	0	0	0	0	0	0	0	0
d. Transferts sociaux (crédits d'impôts récupérables)	651	632	657	710	705	686	675	664	658
e. Pensions du secteur public et autres prestations	4	11	17	17	17	17	17	18	18
3. Prestations sociales directes d'employeurs	2498	2629	2705	2828	2915	3045	3182	3321	3411
a. Pensions de retraite et de survie du secteur public	2375	2518	2590	2706	2791	2918	3052	3187	3273
b. Pré pensions du secteur public	12	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Allocations familiales du secteur public (avant 2015)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
d. Autres prestations	111	112	115	122	124	127	130	134	138
B. Prestations en nature	290	279	309	411	391	404	414	424	435
1. Prestations de soins de santé	94	78	85	97	106	116	121	126	132
2. Autres prestations en nature	196	202	224	314	285	288	293	298	303
IV. Communautés et régions	21781	22642	23396	24561	24927	25686	26548	27453	28327
A. Prestations en espèces	14240	14711	15356	15991	16365	16831	17358	17877	18327
1. Prestations d'assurance sociale	470	504	525	534	550	572	594	618	643
a. Assurance soins	404	436	456	464	478	498	519	540	562
b. Pensions du secteur public et autres prestations	66	67	69	71	72	74	76	78	80
2. Prestations d'assistance sociale	7881	8169	8650	9032	9235	9445	9682	9926	10162
a. Interruption de carrière et crédit-temps	137	110	100	92	87	86	85	82	78
b. Allocations familiales (après 2015)	6498	6613	6875	7010	7113	7283	7464	7651	7828
c. Allocations aux personnes handicapées	506	515	532	550	561	582	604	627	653
d. Transferts sociaux (crédits d'impôts récupérables)	0	0	0	0	329	340	350	361	371
e. Pensions du secteur public et autres prestations	741	931	1142	1380	1146	1155	1179	1204	1233
3. Prestations sociales directes d'employeurs	5889	6039	6182	6424	6579	6814	7081	7333	7523
a. Pensions de retraite et de survie du secteur public	5820	5973	6126	6368	6523	6757	7025	7277	7466
b. Pré pensions du secteur public	69	66	56	56	56	56	56	56	56
c. Allocations familiales du secteur public (avant 2015)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4. Prestations d'assurance sociale de fonds de pension	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Prestations en nature	7541	7931	8039	8570	8562	8855	9189	9575	9999
1. Prestations de soins de santé	3327	3473	3625	4073	3934	4061	4213	4394	4590
2. Autres prestations en nature	4214	4458	4414	4497	4629	4794	4977	5182	5409

PERSPECTIVES

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
V. Pouvoirs locaux	3322	3416	3568	3793	4025	4220	4363	4506	4685
A. Prestations en espèces	3074	3166	3302	3514	3757	3941	4072	4202	4367
1. Prestations d'assistance sociale	1505	1591	1691	1849	2039	2145	2190	2235	2351
a. Revenu d'intégration	1200	1354	1452	1722	1914	2016	2056	2097	2206
b. Pensions du secteur public et autres prestations	305	237	240	127	125	129	134	138	145
2. Prestations sociales directes d'employeurs	1568	1573	1609	1663	1716	1794	1880	1965	2014
a. Pensions de retraite et de survie du secteur public	1533	1539	1576	1630	1683	1761	1847	1932	1981
b. Prépensions du secteur public	22	22	20	20	20	20	20	20	20
c. Allocations familiales du secteur public (avant 2015)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
d. Autres prestations	14	12	12	13	13	13	13	13	14
3. Prestations d'assurance sociale de fonds de pension	1	1	1	1	1	1	1	1	1
B. Prestations en nature	249	251	266	279	268	279	291	304	318
1. Autres prestations en nature	249	251	266	279	268	279	291	304	318

E. Résultats par branche d'activité

Tableau E.1 Valeurs ajoutées brutes en volume
Taux de croissance

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1. Agriculture	0.1	-24.5	-23.0	-7.0	2.7	1.0	1.4	1.3	1.2
2. Énergie	-4.2	-13.0	3.8	-12.7	10.5	2.5	-0.7	0.9	-0.0
3. Industries manufacturières	3.2	0.8	0.4	-12.2	8.8	3.9	1.2	1.1	1.0
a. Biens intermédiaires	3.4	2.1	1.1	-9.1	6.7	2.9	1.0	0.9	0.8
b. Biens d'équipement	9.1	-0.8	2.4	-16.8	13.8	5.2	1.7	1.5	1.4
c. Biens de consommation	-0.7	-0.4	-2.2	-14.9	9.7	4.9	1.3	1.1	1.1
4. Construction	1.3	3.7	3.8	-11.6	9.9	2.2	1.8	1.5	1.2
5. Services marchands	2.4	2.6	1.6	-12.5	10.1	3.9	1.6	1.6	1.4
a. Transports et communication	2.0	2.4	-0.1	-12.2	7.7	5.3	1.4	1.4	1.2
b. Commerce et horeca	-1.7	2.1	1.2	-21.6	18.6	5.8	1.1	1.0	0.8
c. Crédit et assurances	2.0	2.9	4.7	-6.3	4.0	1.5	1.1	1.4	1.3
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	1.4	-0.8	0.8	-14.2	12.1	3.7	1.3	1.4	1.3
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	4.7	3.7	1.7	-9.3	8.3	3.4	2.0	2.0	1.8
6. Services non marchands	0.6	0.4	1.3	-1.9	1.9	1.1	0.9	0.8	0.8
Total	1.9	1.5	1.4	-10.8	8.6	3.4	1.4	1.4	1.2

Tableau E.2 Structure de la valeur ajoutée brute à prix courants
En pour cent du total

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1. Agriculture	0.7	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
2. Énergie	3.0	2.7	2.8	2.6	2.7	2.7	2.6	2.6	2.6
3. Industries manufacturières	13.6	13.5	13.2	12.9	12.8	12.8	12.8	12.7	12.6
a. Biens intermédiaires	7.1	7.2	7.0	7.0	6.8	6.8	6.7	6.7	6.6
b. Biens d'équipement	2.5	2.4	2.4	2.2	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3
c. Biens de consommation	4.0	3.9	3.8	3.7	3.7	3.7	3.7	3.7	3.7
4. Construction	5.1	5.3	5.4	5.3	5.4	5.3	5.3	5.4	5.3
5. Services marchands	63.1	63.5	63.6	62.5	63.5	63.8	63.9	64.0	64.1
a. Transports et communication	6.9	6.8	6.7	6.6	6.6	6.7	6.6	6.6	6.6
b. Commerce et horeca	13.7	13.6	13.6	11.9	13.0	13.3	13.2	13.2	13.1
c. Crédit et assurances	6.2	6.2	6.6	6.9	6.6	6.5	6.5	6.5	6.5
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	7.1	7.0	7.0	6.7	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	29.2	29.7	29.8	30.3	30.3	30.3	30.5	30.7	30.9
6. Services non marchands	14.6	14.5	14.5	16.1	15.1	14.9	14.9	14.9	14.9
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau E.3 Investissements en volume
Taux de croissance

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1. Agriculture	5.6	4.0	-9.3	-22.4	18.9	8.0	0.9	0.9	0.8
2. Énergie	2.5	9.6	5.7	-17.0	17.3	2.9	3.0	0.8	2.6
3. Industries manufacturières	8.1	1.2	4.5	-20.7	19.7	8.2	1.2	1.0	0.9
a. Biens intermédiaires	7.2	1.9	6.7	-17.3	17.8	7.2	1.2	1.0	0.9
b. Biens d'équipement	22.6	2.9	2.3	-27.4	27.4	9.3	1.3	1.2	1.2
c. Biens de consommation	1.8	-1.4	1.1	-23.9	19.2	10.1	1.3	1.0	0.8
4. Construction	8.4	4.7	4.0	-16.4	18.4	2.8	2.6	2.2	1.6
5. Services marchands	-0.5	4.7	2.7	-21.0	19.1	7.6	2.6	2.1	1.9
a. Transports et communication	1.8	9.0	2.5	-20.2	19.4	5.7	3.9	1.7	1.6
b. Commerce et horeca	-2.5	2.1	2.2	-40.0	36.3	11.6	2.8	2.1	1.6
c. Crédit et assurances	16.5	12.0	5.5	-12.6	9.4	4.0	1.1	1.5	1.3
d. Santé et action sociale	0.1	-1.2	2.1	-18.2	16.9	5.5	1.9	1.8	1.6
e. Autres services marchands (logements exclus)	-3.3	3.6	2.5	-17.3	17.4	8.3	2.5	2.4	2.2
6. Logements	0.1	1.0	4.9	-14.6	12.9	4.6	1.8	1.6	1.3
7. Services non marchands	-0.1	8.5	-0.8	-3.6	13.8	-5.5	13.6	-0.1	-2.4
Total	1.3	4.0	3.2	-18.0	17.2	5.6	3.1	1.6	1.3

Tableau E.4 Emploi intérieur
Milliers, moyennes annuelles

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1. Salariés	3961.2	4014.2	4074.8	4055.6	3989.5	4039.0	4080.4	4115.0	4141.9
a. Agriculture	23.3	24.2	25.7	26.0	25.4	25.8	26.2	26.6	26.9
b. Énergie	55.2	55.1	56.5	57.1	54.8	55.2	55.0	55.1	55.1
c. Industries manufacturières	475.9	481.9	487.1	479.2	458.8	459.0	458.6	456.9	454.7
Biens intermédiaires	197.3	200.8	203.5	200.9	191.0	190.1	188.9	187.3	185.7
Biens d'équipement	90.9	91.9	92.6	90.4	86.9	86.7	86.7	86.2	85.5
Biens de consommation	187.6	189.2	190.9	188.0	180.9	182.2	183.0	183.4	183.5
d. Construction	206.3	207.9	210.8	210.9	206.8	209.6	210.9	211.6	211.8
e. Transports et communication	265.2	268.5	275.4	275.4	265.8	268.0	268.6	269.2	269.7
f. Commerce et horeca	629.8	634.8	641.8	633.0	614.3	622.8	630.4	637.8	642.6
g. Crédit et assurances	114.3	111.4	109.7	107.8	103.2	102.9	102.5	102.0	101.6
h. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	540.1	549.9	561.9	565.8	558.6	572.0	584.9	595.4	604.8
i. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	787.3	811.5	831.6	827.7	824.2	842.2	859.0	874.0	886.4
j. Services non marchands	864.0	869.1	874.3	872.8	877.5	881.4	884.3	886.3	888.3
j.1. Administration publique et enseignement	824.6	829.1	834.1	837.3	838.4	839.1	840.5	841.9	843.5
j.2. Domestiques	39.3	40.1	40.2	35.5	39.1	42.3	43.8	44.3	44.8
2. Indépendants	790.1	802.8	819.0	811.2	796.5	815.2	828.9	839.7	849.2
a. Agriculture	35.5	34.5	34.1	31.0	29.7	29.1	28.6	28.1	27.6
b. Énergie	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
c. Industries manufacturières	24.8	24.5	24.9	24.9	24.7	24.6	24.7	24.9	25.0
Biens intermédiaires	5.4	5.4	5.5	5.7	5.7	5.8	5.9	6.0	6.1
Biens d'équipement	1.2	1.2	1.2	1.2	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2
Biens de consommation	18.2	18.0	18.3	18.1	17.8	17.6	17.7	17.7	17.7
d. Construction	69.9	71.4	73.9	74.2	75.0	77.5	79.2	80.7	82.0
e. Transports et communication	11.0	12.3	12.9	13.1	13.1	13.4	13.7	14.0	14.3
f. Commerce et horeca	114.2	112.2	112.2	108.9	103.0	103.9	104.2	104.1	103.7
g. Crédit et assurances	6.7	6.4	6.3	6.1	5.9	5.7	5.6	5.4	5.3
h. Santé et action sociale	81.5	82.7	84.7	85.0	85.4	87.6	89.9	92.1	94.2
i. Autres services marchands	438.0	449.4	459.9	457.4	448.9	462.3	471.4	478.6	484.9
j. Services non marchands (enseignement)	8.0	8.7	9.3	9.8	10.2	10.6	10.9	11.3	11.6
3. Emploi intérieur (1+2)	4751.4	4817.0	4893.8	4866.8	4786.0	4854.1	4909.3	4954.7	4991.1
a. Agriculture	58.7	58.7	59.8	57.0	55.1	55.0	54.8	54.7	54.5
b. Énergie	55.8	55.8	57.2	57.7	55.5	55.8	55.7	55.7	55.7
c. Industries manufacturières	500.6	506.4	512.0	504.1	483.5	483.6	483.4	481.8	479.6
Biens intermédiaires	202.7	206.2	209.0	206.5	196.8	195.9	194.8	193.3	191.8
Biens d'équipement	92.1	93.1	93.8	91.5	88.0	87.9	87.9	87.4	86.7
Biens de consommation	205.8	207.2	209.2	206.1	198.7	199.8	200.7	201.1	201.2
d. Construction	276.3	279.3	284.7	285.1	281.9	287.1	290.1	292.3	293.8
e. Transports et communication	276.2	280.7	288.3	288.4	278.9	281.4	282.3	283.2	284.0
f. Commerce et horeca	744.0	747.0	754.0	741.9	717.3	726.7	734.6	741.9	746.3
g. Crédit et assurances	121.0	117.8	116.1	114.0	109.1	108.6	108.1	107.4	106.8
h. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	621.6	632.6	646.7	650.9	643.9	659.6	674.9	687.5	699.0
i. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	1225.3	1260.9	1291.5	1285.1	1273.1	1304.5	1330.4	1352.6	1371.4
j. Services non marchands	872.0	877.9	883.7	882.6	887.7	891.9	895.2	897.5	899.9
j.1. Administration publique et enseignement	832.7	837.8	843.4	847.1	848.6	849.7	851.4	853.2	855.1
j.2. Domestiques	39.3	40.1	40.2	35.5	39.1	42.3	43.8	44.3	44.8

Tableau E.5 Productivité horaire des branches d'activité marchande

	<i>Taux de croissance</i>									
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
1. Agriculture	-0.7	-25.5	-23.5	-1.3	3.7	3.5	2.1	2.0	1.9	
2. Énergie	-4.5	-13.0	1.4	-11.5	12.3	2.5	-0.5	0.7	-0.0	
3. Industries manufacturières	1.8	-0.5	-0.1	-1.5	4.4	2.7	1.2	1.4	1.4	
a. Biens intermédiaires	2.2	0.1	0.4	-1.6	5.5	3.1	1.5	1.7	1.6	
b. Biens d'équipement	8.1	-2.0	2.9	-1.8	5.4	3.3	1.6	2.1	2.2	
c. Biens de consommation	-2.5	-1.1	-2.8	-3.1	3.7	2.5	0.8	0.9	0.9	
4. Construction	0.2	1.5	2.2	-3.8	2.2	1.0	0.7	0.7	0.6	
5. Services marchands	0.1	0.5	-0.1	-0.6	1.8	0.3	-0.0	0.2	0.3	
a. Transports et communication	0.9	0.6	-2.7	-5.2	4.7	3.3	0.9	0.9	0.8	
b. Commerce et horeca	-2.1	0.8	0.3	-4.6	5.6	1.9	0.1	0.1	0.3	
c. Crédit et assurances	4.2	5.3	6.2	-2.7	5.4	3.3	1.7	2.0	1.9	
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	-0.8	-2.2	-1.2	-10.8	9.2	1.2	-1.0	-0.5	-0.5	
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	0.8	0.4	-0.4	4.7	-1.9	-1.2	0.0	0.3	0.4	
Total	0.2	-0.3	-0.1	-1.3	2.4	0.8	0.2	0.4	0.5	

Tableau E.6 Coût nominal par tête du facteur travail des branches d'activité marchande

	<i>Taux de croissance</i>									
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
1. Agriculture	6.0	5.0	2.0	0.7	5.6	0.9	2.7	2.6	2.8	
2. Énergie	-1.7	1.8	1.6	-0.8	5.5	1.3	2.6	2.5	2.7	
3. Industries manufacturières	3.4	0.9	1.5	-7.3	11.2	2.2	2.5	2.5	2.7	
a. Biens intermédiaires	2.7	1.0	1.7	-4.8	9.0	1.6	2.5	2.5	2.7	
b. Biens d'équipement	7.6	-2.5	0.7	-10.9	15.2	2.9	2.5	2.6	2.7	
c. Biens de consommation	2.2	2.6	1.6	-8.9	12.5	3.0	2.6	2.6	2.8	
4. Construction	2.2	4.3	1.5	-15.4	11.3	1.4	2.5	2.5	2.6	
5. Services marchands	1.9	1.8	1.9	-8.2	12.2	3.2	2.5	2.5	2.6	
a. Transports et communication	2.8	2.2	2.1	-3.7	9.3	2.6	2.5	2.5	2.6	
b. Commerce et horeca	1.3	1.7	2.3	-14.5	19.6	3.3	2.5	2.5	2.7	
c. Crédit et assurances	2.1	3.8	1.7	-0.5	5.9	0.7	2.5	2.5	2.7	
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	1.4	1.8	1.4	-3.3	5.8	2.7	2.8	2.7	2.9	
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	2.9	1.9	2.2	-9.5	14.1	4.5	2.7	2.6	2.7	
Total	2.0	1.8	1.7	-8.3	11.6	2.8	2.4	2.4	2.6	

F. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

Tableau F.1 Bilan énergétique

Tous produits, millions de tep

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Production de sources primaires et récupérations	14.9	11.5	16.0	15.7	15.8	15.3	11.5	11.6	10.0
Importations	83.7	87.5	93.9	86.3	89.9	92.1	95.4	95.9	97.3
Exportations totales	35.7	34.6	35.1	33.1	34.2	35.0	35.5	35.9	36.2
Soutes	7.5	9.3	9.4	8.5	9.3	9.7	10.0	10.2	10.6
Consommation intérieure brute	56.6	54.7	65.0	60.0	61.8	62.4	61.0	61.0	60.2
Entrées en transformation	63.3	58.0	67.7	62.1	64.0	64.6	63.5	63.5	62.8
Centrales électriques thermiques	7.3	7.5	7.2	5.3	5.7	5.8	7.6	7.2	7.8
Centrales nucléaires	11.0	7.5	11.4	10.7	10.7	10.1	6.3	6.3	4.6
Cokeries	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Hauts fourneaux	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Raffineries	43.2	41.2	47.2	44.5	45.9	47.0	47.8	48.3	48.7
Chauffage urbain	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties de transformation	53.0	50.1	52.0	48.2	50.0	51.1	51.8	52.2	52.5
Centrales électriques thermiques	4.6	4.8	4.8	4.1	4.5	4.7	5.8	5.7	6.2
Centrales nucléaires	3.6	2.5	3.8	3.5	3.5	3.3	2.1	2.1	1.5
Cokeries	1.1	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Hauts fourneaux	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Raffineries	43.0	41.1	41.7	38.9	40.4	41.5	42.3	42.8	43.2
Échanges et transferts	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Consommation de la branche énergie	2.4	2.5	2.5	2.4	2.4	2.5	2.5	2.5	2.5
Pertes sur les réseaux	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Disponible pour la consommation finale	50.6	50.7	52.0	48.4	50.0	51.1	51.4	51.6	51.6
Consommation finale non énergétique	7.2	7.5	7.8	7.1	6.9	7.5	7.9	8.1	8.3
Consommation finale énergétique	32.9	33.2	35.1	32.2	34.1	34.5	34.4	34.4	34.3
Industrie	10.4	10.7	11.0	9.8	10.8	10.8	10.7	10.7	10.6
Transports	8.8	8.8	10.7	9.3	10.0	10.4	10.4	10.4	10.4
Foyers domestiques	8.3	8.2	8.2	8.2	8.2	8.1	8.1	8.1	8.1
Commerce, services, agriculture	5.4	5.5	5.3	4.8	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1

Tableau F.2 Émissions de gaz à effet de serre

Millions de tonnes d'équivalent CO₂

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1. Énergie	85.1	85.6	85.5	75.9	80.1	80.5	84.7	83.6	84.8
1A. Combustion de carburants	84.5	84.9	84.9	75.3	79.4	79.9	84.1	83.0	84.1
1A1. Secteurs d'énergie	23.0	23.3	23.5	17.9	19.5	20.2	25.0	24.4	26.2
1A2. Industrie	15.1	15.7	15.8	14.7	15.7	15.3	14.8	14.4	13.9
1A3. Transport	25.5	25.5	25.5	23.2	24.4	24.7	24.8	24.8	24.8
1A4. Autres secteurs	25.0	24.7	24.4	23.9	24.2	24.0	23.9	23.7	23.5
1A5. Autres	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Écart statistique	-4.2	-4.4	-4.4	-4.4	-4.4	-4.4	-4.4	-4.4	-4.4
1B. Émissions fugitives	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
2. Processus industriels	21.3	21.6	21.3	15.6	17.2	18.5	18.0	17.6	17.1
3. Agriculture	10.1	10.0	9.9	9.8	9.8	9.7	9.6	9.6	9.5
4. Déchets	1.5	1.4	1.3	1.2	1.2	1.1	1.1	1.1	1.0
Total	118.0	118.5	118.1	102.6	108.2	109.9	113.5	111.8	112.3
Soutes internationales	29.5	35.7	35.7	31.2	34.6	36.5	37.5	38.4	39.4

5.2. Définition des branches d'activité du modèle Hermes

Dénomination de la branche	NACE-BEL 2008 (A38)
1. Agriculture	Agriculture, sylviculture et pêche (AA)
2. Énergie	Cokéfaction et raffinage (CD) + Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD) + Distribution d'eau, gestion et assainissement des déchets et des eaux usées (EE)
3. Industries manufacturières	
a. Biens intermédiaires	Industries extractives (BB) + Industrie chimique (CE) + Produits pharmaceutiques (CF) + Fabrication de produits en caoutchouc et d'autres produits minéraux non métalliques (CG) + Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et équipements (CH)
b. Biens d'équipement	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (CI) + Fabrication d'équipements électriques (CJ) + Fabrication de machines et d'équipements n.c.a. (CK) + Fabrication de matériels de transport (CL)
c. Biens de consommation	Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabacs (CA) + Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure (CB) + Travail du bois, industrie du papier et du carton et imprimerie (CC) + Fabrication de meubles et autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements (CM)
4. Construction	Construction (FF)
5. Services marchands	
a. Transports et communication	Transports et entreposage (HH) + Télécommunications (JB)
b. Commerce et horeca	Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (GG) + Hébergement et restauration (II)
c. Crédit et assurances	Activités financières et assurances (KK)
d. Santé et action sociale	Activités pour la santé humaine (QA) + Action sociale (QB)
e. Autres services marchands	Édition, services audiovisuels et diffusion de programmes de télévision (JA) + Services informatiques et services d'information (JC) + Activités immobilières (LL) + Activités juridiques et comptables, activités des sièges sociaux, conseil de gestion, activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et analyse technique (MA) + Recherche-développement scientifique (MB) + Publicité et études de marché, autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (MC) + Services administratifs et autres activités de soutien (NN) + Activités artistiques, récréatives et de loisir (RR) + Autres services (SS)
6. Services non-marchands	
a. Administration publique et enseignement	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (OO) + Enseignement (PP)
b. Services domestiques	Activités de ménages en tant qu'employeurs, activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre (TT)

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

<https://www.plan.be>

e-mail : contact@plan.be

Les publications du Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) publie régulièrement les méthodes et résultats de ses travaux à des fins d'information et de transparence. Les publications du BFP s'organisent autour de trois séries : les Perspectives, les Working Papers, les Planning Papers. Le BFP publie également des rapports et occasionnellement, des ouvrages. Certaines des publications sont le fruit de collaborations avec d'autres institutions.

Toutes les publications du Bureau fédéral du Plan sont disponibles sur : www.plan.be

Les séries

Perspectives

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Le BFP établit trois fois par an, en février, en juin et en septembre, des prévisions à court terme pour l'économie belge, sous la responsabilité de l'Institut des Comptes nationaux. Ces prévisions servent de base à la confection du budget de l'État et au contrôle budgétaire, d'où la dénomination de « budget économique ». Le BFP publie en juin des perspectives économiques sur un horizon de cinq ans, dont une version préliminaire préparée en mars constitue le cadre macroéconomique du programme de

stabilité de la Belgique. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des perspectives économiques régionales.

Le BFP réalise également, une fois par an, des perspectives financières de long terme centrées sur le coût budgétaire du vieillissement ainsi qu'une analyse de la soutenabilité sociale des pensions, pour le compte du Comité d'étude sur le vieillissement dont il assure le secrétariat.

Chaque année, le BFP élabore, en collaboration avec Statbel, des perspectives démographiques. Tous les trois ans, le BFP élabore pour la Belgique des perspectives énergétiques. Tous les trois ans, il élabore également des perspectives d'évolution de la demande des transports en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports. Dans ces trois domaines, ces perspectives sont réalisées sur un horizon de long terme.

Working Papers

Les Working Papers présentent les résultats des recherches en cours menées dans les domaines d'étude du BFP. Ils sont publiés en vue de contribuer à la diffusion de la connaissance de phénomènes essentiellement économiques et d'encourager le débat d'idées. D'autre part, ils fournissent une base conceptuelle et empirique en vue de la prise de décisions. Ils ont souvent un caractère technique et s'adressent à un public de spécialistes.

Planning Papers

Les Planning Papers présentent des études finalisées portant sur des thèmes de plus large intérêt. Ils ne s'adressent pas spécifiquement à un public spécialisé et sont disponibles en français et en néerlandais.

Autres publications

Rapports

Les rapports décrivent les résultats de travaux menés sur la base de missions légales ou en réponse à des demandes spécifiques formulées notamment par les autorités, le gouvernement ou le Conseil central de l'économie.

Ouvrages

Occasionnellement, le BFP publie des études sous forme d'ouvrages.